

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 7 octobre 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

Ce que va apporter la protection universelle maladie <i>La Croix - 07/10/2015</i>	5
Hollande s'érite en défenseur de la Sécurité sociale <i>Les Echos - 07/10/2015</i>	7
Hollande fait l'éloge de la Sécu et répond à la droite <i>Le Figaro - 07/10/2015</i>	8
Hollande en quête d'un costume social <i>Le Monde - 07/10/2015</i>	9
L'avenir de la Sécu, c'est l'emploi <i>L'Opinion - 07/10/2015</i>	11
Jacques Freyssinet : « Même dans les grandes entreprises le rapport de force entre part... <i>Libération - 07/10/2015</i>	12
Au plus fort du programme <i>La République Du Centre - 07/10/2015</i>	13
De nombreuses conférences à Blois jusqu'au 11 octobre <i>L'Echo Républicain - 07/10/2015</i>	14
La CFTC présente sa motion d'orientation de son prochain congrès <i>Liaisons Sociales Quotidien - 07/10/2015</i>	15
L'union de l'énergie : quels outils pour quels objectifs ? <i>Enerpresse - 07/10/2015</i>	16
Sélection bibliographique <i>Espaces - Tourisme &amp; Loisirs - 01/09/2015</i>	24
Six métiers de la santé qui protègeront du chômage <i>Lemonde.Fr - 06/10/2015</i>	25
"C'est le compte personnel d'activité qui rassemblera les droits personnels accumulés p... <i>Elysee - 06/10/2015</i>	30
Comment financer la transition bas carbone? L'espace débat de France Stratégie <a href="https://...">https://...</a> <i>Thomas Blosseville - 06/10/2015</i>	31
La loi relative au dialogue social et à l'emploi publiée le 18 août 2015 <i>Caps - 01/09/2015</i>	32
Pour sauver des emplois dans l'élevage <i>L'Est Agricole Et Viticole - 02/10/2015</i>	33
"Croissance potentielle": la notion économique qui rend les économistes perplexes <i>L'expansion.Lexpress.Fr - 06/10/2015</i>	34
70 ans de la Sécurité Sociale : discours de Marisol TOURAINNE <i>Callways.Fr - 06/10/2015</i>	36
8ème édition des Journées de l'économie : <i>Vox- Infos.Com - 06/10/2015</i>	40
A 70 ans, la Sécurité sociale toujours "pilier de la République" pour Hollande <i>Mes- Actus.Fr - 07/10/2015</i>	42
Air France : l'impossibilité des dirigeants face une salariée en colère <i>Liberation.Fr - 06/10/2015</i>	44
B.A.ba Solidarité: un partenariat entre entreprises pour lutter contre l'illettrisme <i>Youphil.Com - 06/10/2015</i>	45
Bourse de Paris : France-Hollande annonce une future carte Vitale "pour la vie" <i>Zonebourse.Com - 06/10/2015</i>	48
Comment François Hollande veut sauver la Sécu <i>L'express.Fr - 06/10/2015</i>	49
Dialogue social : Combrexelle défend un rapport « politique » <i>Lemonde.Fr - 06/10/2015</i>	51

# Sommaire

Entreprises, syndicats, Etat : soyons subsidiaires ensemble ! <i>Economiematin.Fr - 06/10/2015</i>	53
France Stratégie est chargé d'organiser l'examen à mi-parcours des PIA qui prévoient 47... <i>Newspress.Fr - 06/10/2015</i>	55
François Hollande veut créer une carte Vitale "pour la vie" <i>Lesechos.Fr - 06/10/2015</i>	58
Hollande annonce une future carte Vitale "pour la vie" <i>Francetvinfo.Fr - 07/10/2015</i>	60
Hollande entend défendre un modèle social « du 21e siècle » <i>Mes- Actus.Fr - 06/10/2015</i>	61
Hollande s'érite en défenseur de la Sécurité sociale <i>Lesechos.Fr - 06/10/2015</i>	64
Intervention de Marisol Touraine - Ouverture des 70 ans de la Sécurité sociale <i>Social- Sante.Gouv.Fr - 06/10/2015</i>	65
L'avenir de la Sécu, c'est l'emploi <i>Lopinion.Fr - 06/10/2015</i>	69
La CFTC propose un « nouveau contrat social » <i>Yahoo ! (France) - 06/10/2015</i>	70
Qu'attendons-nous pour agir? : les thèmes des Jéco 2015 dévoilés <i>Myon.Fr - 06/10/2015</i>	71
Tous les Français auront bientôt une carte vitale "à vie" <i>Capital.Fr - 06/10/2015</i>	73
Un mois d'actualité, Le dossier pratique , N° 179/2015, 7 octobre 2015 <i>Liaisons- Sociales- Quotidien.Fr - 06/10/2015</i>	77
Vidéo. <i>Liberation.Fr - 06/10/2015</i>	89
François Hollande mise sur le modèle social <i>Franceculture.Fr - 06/10/2015</i>	90
SOCIAL ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE <i>Le Bien Public - 06/10/2015</i>	92
"La qualité du dialogue social dépend aussi de l'entreprise et des moyens qu'elle y met" <i>Actuel RH - 06/10/2015</i>	93
Informations parlementaires <i>Journal Officiel - Lois Et Décrets - 03/10/2015</i>	96
L'accueil de patients étrangers, un relais de croissance salutaire pour les cliniques <i>Espaces - Tourisme &amp; Loisirs - 01/09/2015</i>	102
Le Cice : un dispositif difficile à évaluer <i>La Semaine Vétérinaire - 02/10/2015</i>	106
Tourisme médical, un marché à conquérir pour la destination France <i>Espaces - Tourisme &amp; Loisirs - 01/09/2015</i>	107
Droit du travail: Jean-Denis Combrexelle explique la philosophie de son rapport http://... <i>Laurentjpr - 06/10/2015</i>	116
RT @marclandre: Droit du #travail: Jean-Denis #Combrexelle explique la philosophie de ... <i>Le Figaro - 06/10/2015</i>	117
Faute de résultats, M. Hollande peaufine son discours social <i>Lemonde.Fr - 06/10/2015</i>	118
La Sécu et le «président protecteur» <i>Liberation.Fr - 06/10/2015</i>	120

France Stratégie



# FRANCE

## EXPLICATION

### Ce que va apporter la protection universelle maladie

- Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 examiné aujourd'hui au conseil des ministres donne le coup d'envoi d'une simplification de l'assurance-maladie.
- L'affiliation sera désormais liée au seul critère de résidence en France et ne changera plus avec l'évolution du statut professionnel de l'assuré.

#### Que changera l'assurance universelle maladie ?

Dans les faits, l'assurance-maladie est déjà universelle. En plus des assurés couverts par leur statut de salarié ou de retraités, les conjoints et les enfants bénéficient du statut d'ayant droit. Quant à ceux qui ne rentrent dans aucune autre catégorie, ils sont pris en charge depuis 1999 par la couverture maladie universelle.

« Avec la CMU, on a comblé les trous de la raquette mais en laissant l'éparpillement créé au fil du temps », explique un conseiller ministériel. La protection universelle maladie n'étendra donc pas le nombre d'assurés mais vise plutôt à simplifier radicalement le système en le rendant indépendant du statut professionnel. Toute personne résidant de manière « stable et régulière en France », depuis au moins six mois, aura donc droit à la prise en charge de ses dépenses de santé par l'assurance-maladie.

#### Quels seront les avantages pour les assurés ?

La simplification profitera d'abord aux assurés contraints de changer de régime en raison de l'évolution de leur statut professionnel (régime général, agricole, régime des indépendants). Un travailleur agricole

perdant son emploi devait ainsi s'affilier au régime général, s'il ne retrouve pas un emploi, pour bénéficier de la CMU. Même chose pour un travailleur indépendant qui arrêtait son activité sans retrouver d'emploi.

À chaque fois, ces changements exigeaient la fourniture de justificatifs et demandaient un délai pendant lequel le remboursement était parfois suspendu. Avec la protection universelle maladie, la couverture demeurera inchangée au fil des évolutions professionnelles. Une simple déclaration « *en un clic* », promet le ministère de la santé, suffira à enregistrer un changement d'activité ou de domicile. « Cela va supprimer les démarches imposées à des centaines de milliers de gens chaque année », se félicite un conseiller ministériel.

#### Que deviennent les ayants droit ?

Avec la disparition de la notion d'ayant droit, toute personne majeure résidant en France deviendra un assuré à part entière. Ce changement devrait profiter aux femmes, qui constituent l'immense majorité des ayants droit adultes. Celles-ci vont gagner en « indépendance » en devenant assurées de plein droit, se félicite le ministère des affaires sociales. En recevant leur propre décompte de l'assurance-maladie, elles bénéficieront aussi de davantage de « confidentialité » sur leurs visites chez le médecin ou leur consommation de médicaments.

Dans la même logique, chaque enfant atteignant 18 ans deviendra également un assuré de plein droit au titre de l'assurance-maladie. Le texte prévoit même la possibilité de délivrance d'une carte Vitale dès 12 ans, si les parents le demandent, afin de



simplifier la vie quotidienne des couples séparés.

### Quels changements pour l'assurance-maladie ?

La réforme ne vise nullement à fusionner les différentes caisses en un régime unique, assure le gouvernement. Elle devrait toutefois permettre de simplifier les nombreuses opérations de contrôle auxquelles se livre l'assurance-maladie pour vérifier à

quel titre un assuré est couvert. « *Le critère de résidence stable en France est facile à contrôler* », explique un conseiller.

La réforme devrait entrer progressivement en œuvre. Le principe de la protection universelle maladie sera acté dès début 2016, tout comme la possible délivrance d'une carte Vitale pour les mineurs. La déclaration « *en un clic* » des changements de situation professionnelle ou de domicile ne devrait en revanche pas être effective avant 2017.

MATHIEU CASTAGNET

## Le compte personnel d'activité sur les rails

À l'occasion de la célébration des 70 ans de la Sécurité sociale, hier, François Hollande devait revenir sur la création du futur compte personnel d'activité (CPA) que le gouvernement souhaite mettre en place le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celui-ci, destiné à simplifier la vie des travailleurs, regroupera les comptes existants (pénibilité, formation, etc.) et les salariés pourront le conserver tout au long de leur carrière. Un rapport précisant ses modalités de fonctionnement sera prochainement remis au gouvernement. Le CPA sera au cœur de la conférence sociale du 19 octobre.

**Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur**



## FRANCE

# Hollande s'érige en défenseur de la Sécurité sociale

### PROTECTION SOCIALE

**Le chef de l'Etat a demandé aux partenaires sociaux de réformer les retraites complémentaires.**

**Solveig Godeluck**  
sgodeluck@lesechos.fr

« *L'impôt, la cotisation, n'est pas une spoliation* », la Sécurité sociale est là pour « *financer et couvrir les risques essentiels de la vie* ». Mardi soir à la Mutualité à Paris, François Hollande n'a pas fait d'annonces pour célébrer les soixante-dix ans de la Sécurité sociale. Il a surtout pris la défense de l'institution, comme si elle était assiégée. « *La Sécurité sociale n'est pas un acquis irréversible, ce qui a été fait en soixante-dix ans peut se défaire* », a-t-il déclaré, un brin menaçant. Sous-entendu : si la droite revient au pouvoir, elle risque de tout casser. Alors que l'opposition critique la lenteur de la réduction des déficits, il a rétorqué que le « *mal* » vient du fait qu'un gouvernement de droite a autorisé la Sécurité sociale à emprunter, une « *fuite en avant* ».

**« Aller plus loin »**  
Alors que Nicolas Sarkozy pro-

pose de passer par-dessus les syndicats pour décider du temps de travail dans chaque entreprise, en organisant des référendums, François Hollande a rendu un long « *hommage* » aux partenaires sociaux, présents dans la salle : « *Il nous faut un interlocuteur, car l'Etat ne peut pas décider de tout* », a-t-il glissé. A eux de mener à bien la négociation sur les retraites complémentaires, pour sauver le modèle paritaire, a-t-il souligné. Ce rendez-vous nécessite des « *mesures courageuses* » qui « *ne peuvent reposer sur les seuls salariés, les entreprises doivent prendre leur part* ». Une façon de dire au Medef qu'il serait bien d'accepter une petite hausse des cotisations. « *Je demande donc aux partenaires sociaux de chercher toutes les solutions* ». Elles sont déjà sur la table, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, sur le financement de la Sécurité sociale, le président veut « *aller plus loin avec les partenaires sociaux* » en discutant de trois points : l'autonomie de financement de la Sécurité sociale par rapport à

l'Etat, le rôle respectif de l'impôt et des cotisations, la prise en compte des nouvelles formes d'emplois liés à l'économie collaborative. A cet égard, la création du compte personnel d'activité en 2016 sera « *une réforme essentielle* ». ■



François Hollande a célébré les soixante-dix ans de l'institution. Photo AFP



## MAJORITÉ

Hollande défend le modèle social français **PAGE 5**

## Hollande fait l'éloge de la Sécu et répond à la droite

Dans un discours prononcé pour les 70 ans de la Sécurité sociale, le président s'est posé en garant du modèle social français.

**SOLENN DE ROYER @sderoyer**

**ÉLYSÉE** Un éloge de la Sécurité sociale. Un éloge de la réforme. Et un éloge de lui-même. François Hollande a défendu mardi son bilan et son action, sa méthode aussi (le dialogue social), à l'occasion d'un long discours prononcé pour le 70e anniversaire de la Sécurité sociale. « 1945 n'est pas un âge d'or, c'était une promesse », a-t-il commencé devant un large parterre composé de partenaires sociaux, d'historiens, de spécialistes du sujet et de politiques. « Ce qui nous rappelle que les grandes réformes demandent toujours du temps, de la persévérance, un cap ferme, et aussi du pragmatisme pour l'atteindre », a-t-il ajouté, alors que sa politique économique, critiquée par une partie de la gauche, tarde à produire ses effets.

Répondant directement à la droite en général, à Nicolas Sarkozy en particulier (sans jamais le citer), le chef de l'État a fustigé aussi ceux qui « réclament moins de dépenses, sans que soient précisées les économies nécessaires ». Un pavé dans le jardin du patron des Républicains, qui

vient de proposer une refondation du modèle social, suscitant les hauts cris du PS (*lire nos éditions de mardi*). « S'agit-il

de réduire les remboursements, de fermer les hôpitaux, de rationner les soins, de ne plus recruter ? », a interrogé le président. Nul ne le sait. » Et Hollande a conclu : « L'équation me paraît difficile à résoudre, sauf si l'intention, c'est de casser le modèle social. Alors, la clarté se fait. »

### « Le pilier de notre République »

Le chef de l'État s'en est pris encore à Sarkozy, grand pourfendeur des corps intermédiaires pendant son quinquennat, et qui a dénoncé la « chienlit » au sujet des violences commises lundi contre des dirigeants d'Air France. « Moi, je ne m'en prendrai jamais aux corps intermédiaires, aux corps sociaux », a répliqué le président (*lire page 24*).

Pour le reste, Hollande s'est livré à un vibrant hommage à la Sécurité sociale, « pilier de notre République », « essentiellement pour la cohésion sociale ». Il s'est posé

en garant de ce système, insistant sur les réformes faites ou à faire, sans pour autant fouler au pied les droits et les garanties des assurés. Il a présenté ainsi la protection universelle maladie, le compte retraite unique, ainsi que le compte personnel d'activité. Le chef de l'État a eu un mot sur la fraude, estimée à quelque 1 milliard d'euros en 2014, un « mal insidieux » qui fait « douter de l'équité » du système et réclame de la « fermeté ».

Cherchant à rassurer les médecins, hostiles à la généralisation du tiers payant, il a assuré que « cela ne pourra être fait que si des solutions techniques sont simples et permettent aux médecins d'avoir la garantie qu'ils seront payés de leurs actes dans un délai aussi court que possible ». « C'est la condition pour que ce système puisse être viable et accepté », a-t-il ajouté. Il a appelé enfin les partenaires sociaux à prendre des « mesures courageuses » pour assurer la pérennité des régimes de retraites complémentaires, invitant les « entreprises à prendre leur part ». ■



## POLITIQUE

# HOLLANDE VEUT ÊTRE LE PRÉSIDENT SOCIAL

**M**ardi, à l'occasion des célébrations pour les 70 ans de la Sécurité sociale, François Hollande devait se poser en garant du modèle social français. Une manière pour le président de la République, à moins de deux ans de l'élection présidentielle, de proposer une alternative à Nicolas Sarkozy, qui vient de se prononcer pour une remise en cause des 35 heures et l'augmentation de l'âge du départ à la retraite.

Le chef de l'Etat continue de modeler son costume de candidat sortant. Après le président réga-

lien qui fait la guerre au terrorisme au Mali et en Syrie, le président « vert » qui organise la COP21, voilà le président social qui espère renouer avec le peuple de gauche.

François Hollande s'est déjà exprimé ces dernières semaines sur le logement social et les étudiants. Sur le chantier de la protection sociale, il espère que le compte personnel d'activité sera à son quinquennat ce que le RMI a été au gouvernement de Michel Rocard et la CMU à celui de Lionel Jospin.

## Hollande en quête d'un costume social

Pour le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Sécurité sociale, le chef de l'Etat va promouvoir le compte personnel d'activité

**F**rançois Hollande aime les célébrations. Le président de la République devait participer, mardi 6 octobre, au 70<sup>e</sup> anniversaire de la Sécurité sociale à l'occasion d'une rencontre nationale organisée à Paris, qu'il devait conclure par un discours.

Cette adresse du chef de l'Etat a lieu après plusieurs interventions sur le terrain social, au cours des dernières semaines. Fin septembre, M. Hollande s'est rendu au 76<sup>e</sup> Congrès du logement social, à Montpellier, avant de s'inviter quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre, au 60<sup>e</sup> anniversaire des Centres régionaux des œuvres universitaires et sociales (Crous). L'occasion d'annoncer des mesures en direction des HLM puis des étudiants.

Mardi, le chef de l'Etat ne devait pas faire d'annonces particulières, mais il devait rappeler son « attachement » au modèle de la Sécurité sociale instauré après guerre, et insister sur « l'universalité » de la couverture sociale. L'objectif de l'exécutif est de dessiner les contours de « la Sécurité sociale du XXI<sup>e</sup> siècle », qui doit davantage tenir compte de la mobilité et de la précarité des parcours professionnels.

Un moyen pour François Hollande de mettre en avant le compte personnel d'activité

(CPA), présenté par l'Elysée comme la grande réforme sociale du quinquennat. « Il y a eu le RMI avec Michel Rocard, la CMU avec Lionel Jospin, il y aura le CPA avec François Hollande », explique un conseiller présidentiel. « C'est la réforme sociale majeure du quinquennat », appuie Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement et « hollandais » du premier cercle.

Pour François Hollande, le compte personnel d'activité, qui consiste à préserver les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, périodes de chômage comprises, présente l'avantage de faire l'unanimité dans son camp. « C'est la grande mesure sociale que les socialistes réclament, explique Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du PS. Il s'agit de créer un filet de sécurité pour les salariés, quelle que soit leur situation, qu'ils soient au chômage ou non. » Pour lui, la mise en place de cette réforme est un préalable indispensable à celle du code du travail. « C'est un projet qui peut rassembler tout le monde : personne ne peut nier que cela serait une conquête, et ça donnerait du sens à notre action », assure-t-il.

Le dispositif a d'ailleurs fait partie des éléments de négociation lors du congrès du PS en juin, à Poitiers, et la promesse de sa mise en

œuvre avait fortement pesé dans le ralliement de Martine Aubry à la majorité présidentielle.

### « Une phase redistributive »

La musique sociale du président de la République ne résonne pas par hasard. Elle est le fruit d'un positionnement politique assumé, avec pour objectif à court terme la conférence sociale du 19 octobre, et à long terme la présidentielle de 2017. « On rebâtit un bout de séquence sociale », reconnaît un proche de M. Hollande, quand un autre confie « décliner une gamme : logement social, condition étudiante et modèle social ». Une déclinaison qui intervient dans la dernière partie du quinquennat, alors que s'enclenche, selon l'Elysée, « une phase à vocation plus redistributive », évoquée par le chef de l'Etat lors de son discours de Carcassonne en mai.

Elle intervient également au moment où la droite propose de revoir le modèle social français. Dans un entretien aux quotidiens *Les Echos* daté du 30 septembre, Nicolas Sarkozy s'est dit favorable à une « véritable refondation du modèle social et économique », proposant notamment de sortir des 35 heures ou de repousser l'âge légal de départ à la retraite. « Une attaque sans précédent contre notre modèle social », a aussitôt réagi le PS, accusant le prési-



dent des Républicains de « remettre en cause la France sociale telle qu'elle existe depuis la fin de la seconde guerre mondiale ».

La temporalité est donc jugée idéale par François Hollande pour se poser en contre, en président à la fois « réformiste » et « protecteur ». « Lui défend le maintien du modèle social français, et non sa remise en question, mais propose son adaptation à notre époque, qui n'a plus rien à voir avec celle de la Libération », décrypte un de ses

proches. Côté maintien, le rappel de l'universalité du régime ; côté réforme, la loi sur le code du travail annoncée pour le premier trimestre 2016.

A moins de deux ans de la présidentielle, le chef de l'Etat continue ainsi de modeler son costume de candidat sortant. A côté du président régional, qui fait la guerre au terrorisme au Mali et maintenant en Syrie contre l'EI, à côté du président vert de la COP21, qui tente de s'adresser à l'électorat

écologiste, voici le président social qui espère toujours renouer avec le peuple de gauche.

Une entreprise tout-terrain qui a aussi un but caché : éviter de parler des résultats économiques et sociaux attendus, qui, malgré les réformes lancées depuis maintenant plus d'un an, ne sont toujours pas tangibles. ■

BASTIEN BONNEFOUS  
ET NICOLAS CHAPUIS

## « C'est un projet qui peut rassembler tout le monde »

JEAN-CHRISTOPHE CAMBADIÉS

premier secrétaire du PS

## La temporalité est jugée idéale par François Hollande pour se poser en président à la fois « réformiste » et « protecteur »



François Hollande lors du 76e congrès du logement social, à Montpellier, le 24 septembre. CHRISTINE PALASZ/MAXPPP



## L'avenir de la Sécu, c'est l'emploi

**POUR UN PRÉSIDENT** de la République qui n'aime rien tant que les commémorations, pouvoir célébrer les 70 ans de la Sécurité sociale était une aubaine à ne pas rater. François Hollande était donc à son affaire en vantant les vertus du modèle social français hérité de l'après-guerre : humanité, protection, sécurité, justice, le discours contenait tous les référents incontournables.

Ah, qu'il est bon d'être de gauche dans ces moments-là. On réquisitionne l'histoire, on fait des envolées. Cela permet de dissimuler la réalité derrière des concepts, de promettre de nouvelles réformes - le plus souvent des dépenses supplémentaires - en laissant dans le flou les impasses de financement. Commémorer, c'est parler du passé, pas du bilan. Or il est effrayant : le modèle fran-

çais, tant vanté, est exsangue, perclus de dettes, contesté de l'intérieur par ceux-là même qui l'animent et le font vivre.

Face à cette réalité sèche, aucune réaction d'envergure. Au contraire, le gouvernement enclenche la généralisation du tiers-payant et promet un fumeux Compte personnel d'activité (CPA), sorte de droit de tirage permanent sur le social, présenté comme le grand œuvre du quinquennat. Des dépenses, toujours plus.

Au moment de donner naissance à la Sécurité sociale, ses fondateurs avaient voulu un système d'assurance basé sur l'emploi : tout travail devait ouvrir des droits à protection sociale. Cette équation de base a été faussée par les explosions simultanées du chômage (moins de recettes) et du coût de la santé (plus

de dépenses). Désormais, la progression des coûts de la santé, même maîtrisée, semble inéluctable. C'est donc sur l'emploi que repose l'avenir de la Sécu, cette vieille dame fatiguée. Tout faire pour l'emploi : voilà ce qu'aurait dû être la pierre apportée par François Hollande à notre édifice social.

Nicolas Beytout  
@nicolasbeytout



# Jacques Freyssinet «Même dans les grandes entreprises le rapport de force entre partenaires sociaux peut être inégalitaire»



**Pour l'économiste, la menace des délocalisations oblige les syndicats à faire toujours plus de concessions.**

**J**acques Freyssinet, économiste, est professeur émérite à l'université Paris-I.

#### Ce qui s'est passé chez Air France est-il exceptionnel ?

Les restructurations s'accompagnant d'annonces de licenciement entraînent souvent des réactions violentes. Ce n'est pas nouveau. On a d'ailleurs connu des scènes plus violentes, comme des séquestrations ou des menaces d'explosion.

#### Certains y voient le signe d'un dialogue social en berne...

Depuis 2008, la négociation interprofessionnelle a été active. Au niveau des branches, c'est plus iné-

galitaire. Cela se passe bien dans certaines, mais dans d'autres, c'est le désert. Dans les entreprises, l'inégalité est encore plus forte. Le dialogue social est présent dans les grandes sociétés, mais il est quasi-inexistant dans les petites, même si les patrons évoquent un dialogue social informel.

#### Que dire de la qualité de ce dialogue social ?

Tout dépend du rapport de force entre les partenaires sociaux. Or, même dans les grandes entreprises, ce dernier peut être inégalitaire. Derrière les négociations, on trouve souvent des menaces de délocalisa-

tion. Du coup, cela débouche sur des «accords sauve-qui-peut». D'un côté, les entreprises tentent de tirer profit de leurs difficultés pour argumenter sur la nécessité de faire des efforts. De l'autre, la pression des salariés conduit les syndicats à accepter des concessions sur le salaire ou la durée de travail. Et comme il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui vont bien en ce moment...

**Cité par *le Monde*, Jean-Denis Combrelle, chantre du dialogue social, évoque «une machine à négocier bloquée»...**

Disons qu'il ne fonctionne que partiellement, selon la taille des entre-

prises et les thèmes de négociation. Sur les salaires, par exemple, il ne se passe plus rien. En revanche, cela fonctionne sur les questions d'emploi, de formation professionnelle ou de conditions de travail.

#### Les conflits violents vont-ils être plus fréquents ?

Aujourd'hui, les gens sont angoissés par la perte de leur emploi, donc, sauf menace de licenciement collectif, ils ne font rien. D'autant que les discours politiques sur la nécessité d'être raisonnable et compétitif pénètrent les mentalités. Reste que ces phénomènes de montée de violence, assez mystérieux, sont imprévisibles.

*Recueilli par A.C.*



# Au plus fort du programme

Aujourd'hui, 19 h, Halle aux Grains. Daniel Cohen, conférence d'ouverture. Sur réservation : [www.rdv-histoire.com](http://www.rdv-histoire.com)

Demain, 8 h 30, CCI. Philippe Escande : « Bienvenue dans le capitalisme 3. 0 ».

Vendredi, 14 h 30, Amphi 1, université. Sylvie Brunel : « Les îles tropicales : des empires miniatures ».

Vendredi, 15 h, château. Jean-Louis Beffa dresse les contours d'un monde en devenir.

Samedi, 10 h, château. Patrick Artus : « Croissance zéro ».

Samedi, 17 h 30, château. Jean Pisani-Ferry, entretien avec François Lenglet.

Dimanche, 10 h, conseil départemental. James K. Galbraith, économiste hétérodoxe.

Dimanche, 15 h 30, château. Jacques Attali : « Peut-on prévoir l'avenir ? »

Dimanche, 16 h, château. Louis Schweitzer. les enjeux économiques contemporains. ■



# De nombreuses conférences à Blois jusqu'au 11 octobre

L'économie au centre des débats festival. Blois. « L'économie aux rendez-vous de l'histoire », un festival ouvert au grand public, à partir d'aujourd'hui, à Blois (Loir-et-Cher), sur le thème des empires. Les Chambres de commerce et d'industrie de la région Centre - Val de Loire soutiennent la deuxième édition de l'économie aux Rendez-vous de l'histoire, à Blois. Un festival gratuit qui, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche, permettra d'écouter de grands noms de l'économie : Daniel Cohen, Patrick Artus, Jacques Attali, Jean Pisani-Ferry, James K. Galbraith, Louis Schweitzer Et d'aborder de multiples thèmes. L'impérialisme avec les empires chinois, indien, japonais, japonais, américain, ceux

du pétrole et du gaz. L'actualité avec la stagnation, la dette publique, la croissance zéro, les négociations climatiques, l'immigration, le modèle français, le libre-échange Des perspectives avec la transition numérique, les monnaies locales, les villes, l'avenir. Des sujets plus historiques avec les cultures d'entreprise, l'héritage, Saint-Gobain, l'or, Dassault, le colbertisme. Ou encore l'industrie française, l'art, l'or, les banques Information sur [www.rdv-histoire.com](http://www.rdv-histoire.com) ■



## Syndicats

### ■ La CFTC présente sa motion d'orientation de son prochain congrès

Le président confédéral de la CFTC, Philippe Louis, a présenté à la presse, le 6 octobre, la motion d'orientation qui sera débattue, en novembre prochain, lors du 52<sup>e</sup> congrès du syndicat. Il a estimé que « la CFTC avait le devoir d'anticiper le changement ». La CFTC souhaite relier la « numérisation de la société » au développement du compte personnel d'activité. Selon Philippe Louis, le monde du travail est actuellement divisé entre les salariés, les entreprises et les chômeurs. Mais l'émergence des « auto-entrepreneurs » que le syndicat qualifie d'« auto-salariés », la mise en rapport de donneurs d'ordre avec des travailleurs, dont Uber Pop est le plus connu, nécessite de repenser le partage de la richesse. Ce partage ne doit pas méconnaître l'utilité sociale des activités moins rentables, ni ignorer le droit du travail. La CFTC appelle à réguler ce mouvement, sans chercher à s'y opposer frontalement. Ainsi, elle trouverait légitime qu'Uber Pop puisse avoir une activité en France, si l'entreprise et les personnes auxquelles elle fait appel, finance la protection sociale. La CFTC souhaite que le compte personnel d'activité devienne le lieu où un travailleur connaît l'ensemble de ses droits, de sa couverture chômage, en cas de perte d'emploi à son épargne temps d'entreprise. Philippe Louis, candidat pour le renouvellement de son mandat de président, estime que les militants soutiennent cette orientation. Il annonce par ailleurs, que Bernard Sagez, trésorier sortant, pourrait devenir le prochain secrétaire général de la CFTC.



# L'UNION DE L'ÉNERGIE : QUELS OUTILS POUR QUELS OBJECTIFS ?

Source : France Stratégie – Dernière partie

Face à la triple crise que connaissent les marchés de l'électricité, du gaz et du CO<sub>2</sub>, France Stratégie publie une étude qui jette les bases d'une politique européenne qui garantit une énergie compétitive, sûre et respectueuse de l'environnement. Nous extrayons ci-après la suite de la synthèse et le chapitre concernant les principes et les recommandations. L'étude est signée Dominique Auverlot, Etienne Beeker, Gaëlle Hossie<sup>1</sup>.

## 3.4. Remédier aux défaillances actuelles du marché de l'électricité

La Commission doit commencer par reconnaître que la structure du marché de l'électricité, même si elle a permis de coordonner efficacement la gestion à court terme des moyens de production de plusieurs pays<sup>2</sup>, présente dans sa forme actuelle des défaillances importantes. Ainsi que le souligne le précédent rapport de France Stratégie sur ce sujet<sup>3</sup>, les prix du marché de gros se sont effondrés et n'offrent plus de signal pertinent pour stimuler les investissements de tous types (production de base, de semibase, de pointe, moyens de stockage, maîtrise de la demande, en particulier de pointe, etc.). Un risque de sous-investissement dans tous ces secteurs est à craindre à terme, d'autant que les grands électriciens sont déjà très fragilisés, ce qui laisse planer une menace sur la sécurité d'approvisionnement.

Dans le même temps, les prix pour les consommateurs finaux ne cessent d'augmenter, en raison notamment des aides aux énergies renouvelables, des taxes et des coûts de réseau, avec pour conséquence une menace sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la compétitivité des entreprises. Plus généralement, cette désorganisation du secteur électrique est désastreuse pour l'opinion publique : comment cette dernière peut-elle comprendre que les prix de détail augmentent alors que les prix de gros baissent et comment peut-elle approuver une intervention européenne si elle aboutit à une telle situation ?

Intégrer une forte proportion d'énergies renouvelables dans le marché de l'énergie pose un problème de type nouveau en raison, d'une part, de leur coût marginal de fonctionnement quasi nul et, d'autre part, d'une production qui varie en fonction des conditions météorologiques, ce qui nécessite de rémunérer d'une manière ou d'une autre la puissance, et non pas uniquement l'énergie. Leur caractère intermittent et leur implantation géographique dans des endroits bénéficiant de bonnes conditions de vent et d'ensoleillement, qui ne sont pas nécessairement proches des lieux de forte consommation, conduisent par ailleurs à devoir renforcer les réseaux.

<sup>1</sup> Département Développement durable, France Stratégie.

<sup>2</sup> En optimisant le *merit order* au jour le jour au niveau européen et par le couplage des marchés.

<sup>3</sup> France Stratégie (2014), La crise du système électrique européen, op. cit.



L'Europe se retrouve contrainte à innover car aucune autre région du monde de taille comparable n'a encore déployé de façon aussi importante les ENR et n'a encore fait face à ce type de défi. Si le marché « *energy only* » et les couplages qui ont été réalisés ont montré leur efficacité pour optimiser les échanges à court terme (marché spot au jour le jour), ils ont révélé leurs limites pour inciter aux investissements de long terme et pour assurer l'équilibrage de très court terme (quelques minutes). Une révision profonde du secteur électrique européen est incontournable, qui doit commencer par le lancement d'une réflexion sur le devenir à dix ans de son organisation et de son fonctionnement - réflexion qui doit intégrer la nécessité de rémunérer d'une manière ou d'une autre la puissance et non pas uniquement l'énergie fournie. Un certain nombre d'améliorations doivent cependant être apportées dès aujourd'hui au marché « *energy only* ».

*Laisser les États membres instaurer leurs propres mécanismes de capacité, mais les inciter à coordonner leurs initiatives*

De nombreux États membres mettent en place - ou l'ont déjà fait - des mécanismes dits « de capacité » afin d'assurer leur sécurité d'approvisionnement à long terme. Ces mécanismes prennent des formes très variées (paiements de capacités, réserve stratégique, marché de capacité, contrats pour différence, etc.), compte tenu de la disparité des mix électriques et des problèmes spécifiques à chacun des États membres.

Chaque État membre procède ainsi aux réformes structurelles nécessaires pour intégrer de fortes proportions de renouvelables ; pour assurer l'équilibre offre/demande, y compris durant les périodes de pointe et de variation de l'énergie<sup>1</sup> fournie par certains moyens de production ; pour assurer la rentabilité des différents moyens de production utilisés (sous peine de voir certains définitivement arrêtés, alors qu'ils seraient nécessaires à la sécurité d'approvisionnement) ; pour donner des signaux-prix assez élevés pour assurer le déclenchement des investissements de renouvellement de production et de maîtrise de la demande ; et enfin pour minimiser la dépense collective.

Plusieurs schémas peuvent être envisagés<sup>2</sup> : tous rémunèrent d'une manière ou d'une autre la puissance, et non pas uniquement l'énergie. Pour ces raisons, un mécanisme de capacité européen n'est guère envisageable pour le moment<sup>3</sup>. Chaque État membre doit pouvoir bâtir son propre mécanisme (dans le respect des règles européennes), à condition toutefois d'en étudier la compatibilité avec les mécanismes de ses voisins, en toute transparence vis-à-vis de ceux-ci et de la Commission<sup>4</sup>, et d'assurer, dans toute la mesure du possible et dans des conditions à définir, la possibilité pour les installations de production d'électricité des pays voisins d'y participer.

Dès lors, des instances de coordination informelles comme les « *peer reviews* », souvent à l'échelle régionale, pourraient être mises en place pour permettre aux pays voisins de prendre connaissance des programmes d'investissement d'un pays donné, du design de son mécanisme de capacité, et d'en tenir

<sup>1</sup> Ce problème commence à prendre une importance de premier rang. À titre illustratif, lors de l'éclipse de soleil du 20 mars 2015, on a vu s'effacer en quelques minutes 17 000 MW de production solaire en Europe, auxquels il a fallu substituer de la production conventionnelle flexible.

<sup>2</sup> Un premier schéma envisage de compléter le marché actuel par des appels d'offres « à la brésilienne », rémunérant la puissance. Dans ce schéma, les producteurs d'énergie proposent un prix pour fournir en électricité et de manière garantie durant plusieurs années une quantité donnée d'usagers (une ville par exemple) : c'est donc une compétition pour le marché. Il incombe ensuite aux fournisseurs d'énergie de vendre l'électricité auprès des particuliers. Le Royaume-Uni s'oriente vers des contrats à long terme pour les énergies bas carbone complétés par un marché de capacité. La France ajoute au marché *energy only* un marché de capacité qui pourrait servir à rémunérer la base et la semi-base : dans ce schéma, c'est le fournisseur d'énergie qui supporte l'obligation de capacité, autrement dit qui a obligation de prouver qu'il peut assurer la fourniture d'électricité à ses clients à tout moment. Fin octobre 2014, l'Allemagne a ouvert une période de consultation sur un livre vert relatif aux adaptations nécessaires du système électrique pour intégrer une plus grande proportion d'énergies renouvelables. Ce livre vert envisage ainsi la possibilité d'instaurer un marché de l'énergie dit 2.0 (plutôt qu'un marché de capacité), qui s'appuierait sur un renforcement des marchés spot, sur une refonte des règles de fonctionnement des réserves de puissance et sur la possibilité pour les opérateurs de réseau de refuser l'absorption d'électricité verte en cas de nécessité.

<sup>3</sup> L'Allemagne défend également implicitement ce point de vue en écartant la possibilité d'utiliser les mécanismes de capacité de ses voisins. Elle juge le marché de capacité, tel que proposé par la France, trop compliqué et craint surtout que cette complexité soit une voie déguisée pour subventionner des moyens de production conventionnels, entraînant une hausse des charges qui serait imputée au développement des ENR.

<sup>4</sup> Le Royaume-Uni avait ainsi soumis à l'approbation de la Commission européenne son système de « contrat pour différence ». Il s'agit d'un véritable retournement de l'histoire, car après avoir été dans les années 1980-1990 le chantre de la libéralisation des systèmes électriques, le pays revient aujourd'hui à plus de régulation publique, à la fois pour assurer sa sécurité d'approvisionnement et pour décarboner son système électrique.



compte dans leurs propres choix. Une coordination concrète de ces mécanismes pourrait néanmoins déjà être recherchée : dans un système optimisé, le niveau de défaillance admissible étant la clé de voûte de l'édifice constitué par un mix électrique « adapté »<sup>1</sup>, une définition commune, ou à minima partagée à l'échelle régionale, est souhaitable.

Des méthodologies communes d'évaluation des moyens de production disponibles ainsi que de leur certification et de leur contrôle par les opérateurs de réseau pourraient également être définies. Enfin, des modèles de gestion de l'électricité doivent pouvoir être partagés entre pays voisins, afin de vérifier la disponibilité des interconnexions (autrement dit l'absence de congestion) lorsque la demande est particulièrement forte dans un État donné.

Compte tenu des transformations importantes des différents mix électriques attendues sur les dix à quinze prochaines années dans les différents États membres, il devrait être possible de concevoir à cet horizon un mécanisme de capacité régional, sinon européen : des réflexions pourraient être lancées en ce sens à l'échelle de la plaque régionale centre-ouest en liaison étroite avec la Commission.

*Considérer les EnR matures comme un moyen de production banalisé, privilégier la R&D pour les ENR non matures*

Les énergies renouvelables ont bénéficié jusqu'à présent et dans une première période de conditions destinées à favoriser leur développement et à en réduire les coûts. Cet objectif est atteint : plus de 40 % de la production d'électricité en Espagne provient d'énergies renouvelables, 26 % en Allemagne, etc. Les ENR sont entrées dans une phase de maturité qui implique de les banaliser vis-à-vis du système électrique, autrement dit d'adapter leurs conditions de déploiement à la part qu'elles occupent dans le mix électrique en prenant en compte leur caractère très capitaliste, et leurs externalités positives (CO<sub>2</sub>, indépendance énergétique, etc.) aussi bien que négatives (effets de l'intermittence sur la gestion du réseau, occupation des sols, etc.).

Les ENR matures techniquement, c'est-à-dire qui ont atteint un niveau de déploiement significatif (plusieurs pourcents du mix total), n'ont plus de raisons objectives d'être soutenues financièrement dans leur développement : celui-ci doit progressivement résulter d'un besoin (exprimé par le marché) et des économies de CO<sub>2</sub> attendues (évaluées selon un mécanisme à revoir).

En attendant que ces incitations opèrent, les dispositifs de soutien encore en place et appelés à disparaître ne doivent pas perturber, ou le moins possible, le jeu des marchés. Dans le même temps, un contrôle des capacités insérées - par des appels d'offres par exemple - doit être instauré afin d'adapter le rythme de développement des ENR à la faculté du système électrique à les absorber.

Les lignes directrices relatives aux aides d'État à l'énergie, publiées en juin 2014, prévoient ainsi d'encourager l'intégration dans le marché de l'électricité produite à partir de sources renouvelables : il importe à cet effet que les bénéficiaires vendent leur électricité directement sur le marché (en recourant éventuellement pour les plus petits producteurs, comme c'est la pratique en Allemagne, à des agrégateurs) et qu'ils soient soumis aux obligations du marché<sup>2</sup>. Ils peuvent recevoir une aide publique versée sous forme de prime, mais comme le précédent rapport de France Stratégie le recommandait, ces lignes directrices stipulent que la prime ne pourra pas être perçue pendant les périodes de prix négatif sur le marché de gros. Elles prévoient qu'au cours de la période comprise entre 2020 et 2030, les sources d'énergie renouvelables déjà implantées permettront d'alimenter le réseau à des prix compétitifs, ce qui implique que les subventions et les exemptions des responsabilités en matière d'équilibrage devraient être supprimées de manière dégressive.

<sup>1</sup> Dans un marché où le prix serait transmis au client final et où celui-ci serait en mesure de s'effacer si le prix est trop élevé pour lui, c'est ce prix en moyenne qui servirait de critère implicite.

<sup>2</sup> Les conditions suivantes s'appliquent à partir du 1er janvier 2016 à tous les nouveaux régimes et à toutes les nouvelles mesures: a) l'aide est octroyée sous forme d'une prime s'ajoutant au prix du marché auquel les producteurs vendent leur électricité directement sur le marché ; b) les bénéficiaires sont soumis à des responsabilités standard en matière d'équilibrage, sauf s'il n'existe pas de marchés d'équilibrage intrajournaliers concurrentiels ; c) des mesures sont mises en place pour faire en sorte que les producteurs ne soient pas incités à produire de l'électricité à des prix négatifs.



Dès lors, des installations d'ENR devront comme tout autre moyen de production être gérées par un responsable d'équilibre<sup>1</sup>, qui sera incité à :

- évaluer le plus précisément possible leur plan de production à venir, en particulier du jour pour le lendemain, de manière à limiter le coût des écarts avec la production effectivement réalisée ; cela doit passer par une meilleure qualité de la prévision de la production éolienne ou solaire ;
- participer au mécanisme d'ajustement (offres de puissance à la baisse, voire à la hausse), ce qui conduit à ajuster leur puissance en fonction des besoins du réseau.

Cela implique également, dans le cadre du mécanisme assurantiel d'interruptibilité, que les gestionnaires de réseau puissent modifier très rapidement le programme de fonctionnement prévu et, comme cela se pratique déjà en Allemagne et en Espagne, puissent déconnecter ces installations d'ENR en tant que de besoin si elles sont à l'origine de surtensions ou de congestions du réseau.

Par ailleurs, il convient de soumettre les ENR aux mêmes obligations liées à l'équilibrage du réseau que les autres moyens de production, en particulier à participer à la fourniture des services-système (réserves primaire et secondaire), en s'appuyant éventuellement sur des agrégateurs de production.

#### Mettre en place des mécanismes révélant le coût de la flexibilité pour l'imputer à ceux qui l'utilisent et rémunérer ceux qui la fournissent

L'électricité ne se stockant pas, la quantité d'électricité injectée dans le réseau doit à tout moment être égale à la quantité d'électricité soutirée. Physiquement, l'équilibre entre production et consommation, toutes deux soumises à des aléas, est assuré en temps réel par RTE. Pour ce faire, RTE doit disposer en temps réel d'une réserve d'ajustement de puissance, à la hausse comme à la baisse. Il fait alors appel aux producteurs et aux consommateurs connectés au réseau pour qu'ils modifient très rapidement leur programme de fonctionnement prévu. C'est le rôle du mécanisme d'ajustement mis en place depuis 2003. Du côté financier, les écarts entre injection et soutirage ont un coût, assumé par les responsables d'équilibre. Ainsi, le mécanisme d'ajustement est aussi un mécanisme qui incite chaque acteur à veiller à l'équilibre sur le réseau des flux d'électricité dont il est responsable.

Aujourd'hui, les volumes appelés en France par RTE dans le cadre de ce mécanisme d'ajustement (ou règlement des écarts) sont relativement modestes (moins de 1 % de la production totale) et les prix associés ne s'écartent pas significativement des prix de l'énergie. Avec l'insertion de plus en plus importante d'énergies renouvelables, dont la puissance peut varier fortement et de manière en partie non prévisible, ils devraient être appelés à croître fortement.

Il convient donc d'ores et déjà de réfléchir à des mécanismes adaptés permettant de révéler les vrais coûts de la flexibilité, afin que les externalités liées aux aléas de fonctionnement d'un moyen de production puissent être imputées aux opérateurs qui en sont à l'origine.

Malgré les discussions qui ont pu avoir lieu entre les différents États membres, aucune solution technique n'a pu être trouvée pour le moment sur un dispositif (autrement dit un code réseau) qui convienne à tous. La solution la plus simple consiste désormais à renforcer les pouvoirs de l'ENTSO-E<sup>2</sup> et de l'ACER<sup>3</sup> en leur confiant un mandat pour résoudre cette question.

<sup>1</sup> Selon la définition de la CRE, les responsables d'équilibre sont des opérateurs qui se sont contractuellement engagés auprès de RTE à financer le coût des écarts constatés *a posteriori* entre électricité injectée et électricité consommée, au sein d'un périmètre d'équilibre contractuel. Ce peuvent être un fournisseur d'électricité, un consommateur ou n'importe quel tiers (banque, courtier, etc.). Le périmètre d'équilibre contractuel est constitué par des moyens d'injection (sites physiques de production, achat en bourse ou à d'autres acteurs, importations) et des éléments de soutirage (sites physiques consommateurs, vente en bourse ou à d'autres acteurs).

<sup>2</sup> L'ENTSO-E, European Network of Transmission System Operators, représente 41 gestionnaires de réseaux de transport (*transmission system operators, TSOs*) de 34 pays d'Europe.

<sup>3</sup> L'ACER, *Agency for the Cooperation of Energy Regulators*, est une agence européenne créée par le règlement (CE) n° 713/2009 et mise en place en 2010 pour aider à la réalisation du marché intérieur de l'énergie (gaz et électricité) et pour renforcer les liens entre régulateurs des États membres.



Compte tenu de sa complexité, il pourrait être envisageable d'élaborer dans un premier temps des solutions régionales regroupant les États membres relevant d'une même zone électrique<sup>1</sup>.

### 3.5. Diminuer résolument notre consommation pétrolière et préserver notre outil de raffinage

La baisse des prix du pétrole constitue une aubaine pour l'économie européenne et devrait favoriser sa croissance économique. Si elle s'avère durable, elle offre une occasion unique de revoir la politique énergétique en augmentant les taxes sur les produits pétroliers, en particulier sur le gazole (ce qui permettrait de réduire l'inadéquation de l'appareil de raffinage européen), en les harmonisant et en les faisant reposer sur une assiette carbone. Il s'agit d'envoyer aux consommateurs des signaux les incitant à la vertu, afin de poursuivre résolument les actions de réduction de consommation pétrolière et d'efficacité énergétique, et pour faire un bon usage des centaines de milliards de dollars de rente qui passent soudainement des pays producteurs aux pays importateurs. Il convient de ne pas reproduire les erreurs commises lors du contre-choc pétrolier de 1986, car si au lendemain de la crise de 1973 d'immenses efforts ont été entrepris pour réduire les consommations et améliorer l'efficacité énergétique, ces efforts se sont relâchés durant la période de prix bas des hydrocarbures de 1986 au début des années 2000.

Les capacités européennes de raffinage sont amenées inéluctablement à se réduire, compte tenu d'une moindre consommation pétrolière et d'une plus grande concurrence des nouvelles raffineries géantes du Moyen-Orient et d'Asie. Dans ces conditions, une fois le bilan de santé du raffinage européen réalisé, il serait souhaitable que la Commission se dote d'une vision stratégique du raffinage européen à l'horizon 2030, permettant de préserver notre sécurité d'approvisionnement et de limiter l'augmentation du déficit de notre balance commerciale. La sécurité impose en effet de garder une capacité résiduelle de raffinage proportionnée à la consommation d'énergie : cela implique la mise en place de mesures ou d'outils permettant de répondre à de telles contraintes.

### 3.6. Soutenir une politique de R & D ambitieuse et coordonnée au niveau européen pour les technologies non matures

L'Europe est responsable de moins de 10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, mais elle peut servir de champ d'expérimentation de technologies permettant de la placer dans une position compétitive favorable au plan mondial. L'utilisation massive de tarifs d'achat (qui atteignent des dizaines de milliards d'euros chaque année) n'est pas adaptée aux technologies non matures. Il faut plutôt orienter le soutien public vers la R & D et vers des opérations de démonstration ciblées. Au-delà des technologies traditionnellement citées - solaire de prochaine génération, captant par exemple une plus large part du spectre solaire, énergies marines, stockage de l'électricité, capture et stockage du CO<sub>2</sub>, efficacité énergétique, smart grids -, il conviendra de soutenir également les technologies transverses (nanotechnologies notamment, en particulier le graphène) en prenant garde à ne pas désigner a priori les gagnantes, les innovations arrivant souvent dans des secteurs où on ne les attend pas, en particulier au niveau des usages de l'énergie, des nouveaux matériaux ou encore des technologies de l'information.

Les réflexions en cours dans le prolongement du SET-Plan et de sa feuille de route intégrée doivent conduire à l'adoption d'un plan d'action qui dynamise la R & D européenne dans le domaine de l'énergie, favorise les coopérations et améliore les passerelles avec l'innovation et l'industrie de façon à rendre l'économie européenne plus « verte » et plus compétitive. Ce plan d'action doit reposer sur des comparaisons systématiques avec les programmes des autres économies mondiales, en particulier des États-Unis et du Japon<sup>2</sup>, qui investissent massivement dans la R & D.

<sup>1</sup> Enderlein H. et Pisani-Ferry J. (2014), Réformes, investissement et croissance : un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe, novembre, [www.strategie.gouv.fr/publications/reformes-investissementcroissance-un-agenda-france-lallemande-leurope](http://www.strategie.gouv.fr/publications/reformes-investissementcroissance-un-agenda-france-lallemande-leurope).

<sup>2</sup> Voir le programme *Top Runner* du Japon et les programmes du DOE (Department of Energy) aux États-Unis.



Il est également souhaitable d'articuler les politiques de soutien à l'innovation à des politiques industrielles incluant la formation. La comparaison des coûts d'installation de panneaux photovoltaïques entre l'Allemagne et la France montre ainsi que des gains de productivité très conséquents peuvent être obtenus sur les installateurs, ainsi que sur la maintenance des équipements. Une politique industrielle au niveau européen peut aussi permettre de réussir le développement industriel de futures technologies vertes là où l'Europe a échoué par le passé.

### 3.7. Encourager les investissements dans le secteur de l'énergie dans le cadre du plan de relance de la Commission

L'Union européenne souffre d'un manque d'investissement : en 2012, celui-ci est en recul de 15 % en moyenne par rapport à son niveau d'avant-crise. Le plan annoncé pour contribuer au retour de la croissance en Europe devrait générer 315 milliards d'euros d'investissement. Dans le secteur de l'énergie, les investissements nécessaires pour faire fonctionner le système et pour réduire les émissions européennes de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à quatre sont extrêmement importants : plus de 200 milliards dans les réseaux d'ici à 2020, près de 2 000 milliards de dollars selon l'AIE d'ici à 2035 dans la production d'électricité et la réduction des émissions. Un quart de ces dépenses environ devra être consacré à l'efficacité énergétique. Même si certains pays sont en situation de surcapacité, une partie des installations de production d'électricité en Europe devront être renouvelées d'ici à 2030.

Ces dépenses sont cependant aujourd'hui freinées par plusieurs facteurs : l'effondrement des prix sur le marché de gros, qui dissuade tout investissement dans de nouveaux moyens de production, et plus généralement l'incertitude sur la rentabilité des projets énergétiques (isolation des logements), le manque de visibilité sur le marché du carbone qui a perdu toute crédibilité et, enfin, la perte de confiance qui conduit les banquiers à accorder dans ce secteur des taux d'emprunt plus élevés que dans le reste de l'économie.

Dans ces conditions, la Commission doit, dans un premier temps, s'attacher à redonner de la crédibilité aux marchés de quotas de carbone et de gros de l'électricité. Dans un deuxième temps, et conformément au plan de relance, elle doit favoriser le lancement de nouveaux projets, reposant sur l'investissement privé, grâce aux systèmes de garantie et d'avances remboursables mis en place avec l'aide de la BEI. Dans le domaine de l'efficacité énergétique qui constitue une priorité forte pour réduire la consommation énergétique, il serait ainsi souhaitable de mettre en place, en liaison avec la BEI, des systèmes de tiers garants, en particulier pour la rénovation thermique des bâtiments publics. Les actions d'efficacité énergétique ne doivent cependant être menées que dans la mesure où elles sont rentables sur le plan socioéconomique : celles réduisant le plus les émissions de gaz à effet de serre doivent, à rentabilité équivalente, être privilégiées.

La relance de l'investissement pourrait aussi favoriser la rénovation thermique des bâtiments les plus énergivores ainsi que le développement des réseaux non seulement de chaleur, mais aussi de froid.

## PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

### Quatre principes

↳ **Un principe de solidarité** : la première étape de la construction d'une politique énergétique européenne respectant la sécurité d'approvisionnement consiste à ce que la Commission et l'ensemble des États membres réaffirment un principe de solidarité envers chacun d'entre eux.

↳ **Un principe de responsabilité** : c'est aux États membres de déterminer la structure générale de leur approvisionnement énergétique et par conséquent de décider des évolutions de leurs moyens de production.



- ↳ **Un principe de rationalité économique** : dans une période économique difficile, il est plus que jamais nécessaire de réintroduire de la rationalité économique dans les politiques.
- ↳ **Un principe de résilience** : la politique énergétique européenne doit tenir compte des évolutions de l'environnement mondial qui vont fortement l'affecter mais sur lesquelles elle n'a parfois qu'une faible emprise, voire aucune.

## Sept recommandations

- ↳ **Préciser les objectifs de la politique énergétique de l'Union sans masquer leurs contradictions internes.** Cette stratégie énergétique pourrait être définie à l'horizon 2030 en complément des décisions de la politique énergétique et climatique que le Conseil a prises en octobre 2014. Des instruments, voire des objectifs secondaires, vont en outre être adoptés : ils doivent être soigneusement calibrés à l'aune des objectifs principaux retenus précédemment.
- ↳ **Améliorer la sécurité de notre approvisionnement gazier** en renforçant les pays de l'est de l'Union européenne dans leur négociation avec Gazprom, en obligeant la compagnie russe à se conformer aux règles européennes sur le territoire de l'Union, en diversifiant les sources d'approvisionnement en gaz de l'UE-28, en construisant enfin le corridor gazier sud-européen, tout en rebâtissant un partenariat énergétique de long terme entre l'Union européenne et la Russie, une fois le conflit russo-ukrainien apaisé.
- ↳ **Modifier le cadre de régulation du secteur de l'électricité.** La Commission se doit d'acter que la structure du marché dans sa forme actuelle est défaillante et qu'une révision profonde est nécessaire. La question de la rémunération de la puissance doit trouver une solution afin de tenir compte du nouveau contexte induit par l'intégration massive de moyens de production décarbonée hautement capitalistiques. À court terme, un mécanisme de capacité européen n'est malheureusement guère envisageable : chaque État membre doit donc pouvoir bâtir son propre mécanisme (dans le respect des règles européennes), à condition toutefois d'en étudier la compatibilité avec les mécanismes de ses voisins. Les États membres doivent néanmoins être incités à coordonner leurs investissements - par le biais du *peer review* notamment - afin d'optimiser les coûts au niveau global et d'assurer la sécurité du réseau. Les énergies renouvelables matures, comme l'envisagent les lignes directrices relatives aux aides d'État dans le domaine de l'énergie, publiées en juin 2014, doivent être intégrées au marché. Pour assurer l'équilibrage du réseau à court terme, des mécanismes adaptés doivent être mis en place afin que les coûts liés à la flexibilité (réponse à de fortes variations de production) puissent être estimés et imputés à ceux qui l'utilisent tout en rémunérant ceux qui la fournissent. Les ENR doivent ainsi participer comme les autres moyens de production à la fourniture des services-système (réserves primaire, secondaire et tertiaire), ce qui implique leur éventuelle interruptibilité comme en Allemagne et en Espagne et un recours possible à des agrégateurs.
- ↳ **Reconstruire un signal-prix crédible du carbone et plus généralement redonner de la crédibilité à la politique climatique.** La mise en place d'un régulateur qui pourrait intervenir rapidement sur le marché (s'il en a le mandat) lui redonnerait cette crédibilité. Plus généralement, il appartient à la Commission d'engager une réflexion sur l'intérêt de définir une trajectoire du prix du carbone : celle-ci pourrait se concrétiser par l'instauration d'un système hybride, en adjoignant au marché ETS actuel des prix plancher et plafond gérés par un régulateur.
- ↳ **Élaborer une stratégie du raffinage européen** tenant compte de la nécessité de garantir une certaine partie de notre approvisionnement en produits raffinés, quelles que soient les circonstances extérieures à l'Union européenne, et du surcoût possible pour les contribuables et/ou les consommateurs.



↳ **Intensifier et coordonner les efforts de R & D** en faveur des technologies non matures permettant la transition vers un système énergétique décarboné ; définir des feuilles de route communes (Union européenne et États membres), dans des domaines d'intérêt partagé, afin de mutualiser et d'optimiser l'utilisation des fonds publics de recherche.

↳ **Encourager les investissements dans le secteur de l'énergie dans le cadre du plan de relance de la Commission** en s'attachant à redonner de la crédibilité aux marchés de quotas de carbone et de gros de l'électricité, et, conformément au plan de relance, en favorisant le lancement de nouveaux projets, reposant sur l'investissement privé, grâce aux systèmes de garantie et d'avances remboursables mis en place avec l'aide de la BEI.

EN SAVOIR PLUS

# Sélection BIBLIOGRAPHIQUE

**JEAN DE KERVASDOUÉ**

**Valoriser les atouts de la France pour l'accueil des patients étrangers**, Rapport au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Affaires sociales et de la Santé, mars 2015 [[http://www.veilleinfotourisme.fr/médias/fichier/rapport-kervasdoué-juin2014-tourisme-medical\\_1436364525204-pdf](http://www.veilleinfotourisme.fr/médias/fichier/rapport-kervasdoué-juin2014-tourisme-medical_1436364525204-pdf)]

**DAVID MARGUERIT ET MATHILDE REYNAUDI**

**“Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?”**, Note d'analyse, n° 27, France Stratégie, mars 2015 [<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-27-fs-sante.pdf>]

# Organisme RESSOURCE

**MEDICAL TOURISM ASSOCIATION (MTA)**

[<http://www.medicaltourismassociation.com>]



# Six métiers de la santé qui protègeront du chômage

Le Monde.fr | 06.10.2015 à 06h40 • Mis à jour le 06.10.2015 à 10h25 | Par [Claire Ané](#)

[Réagir](#) Classer

Partager Tweeter

image: [http://s2.lemde.fr/image/2015/10/06/534x0/4783025\\_6\\_b0d4\\_une-pharmacienne-range-des-medicaments-a\\_258bc3fd8a1aed28361e0699d077b0b6.jpg](http://s2.lemde.fr/image/2015/10/06/534x0/4783025_6_b0d4_une-pharmacienne-range-des-medicaments-a_258bc3fd8a1aed28361e0699d077b0b6.jpg)



**Dossier spécial Etudes de santé.** Les professions du secteur médical, paramédical et pharmaceutique n'ont rien d'un paysage tranquille. La loi santé en cours de discussion au Parlement, qui a mobilisé contre elle les médecins libéraux lundi 5 octobre, introduit de nouveaux changements pour divers métiers déjà en évolution. Quant à l'idée reçue selon laquelle le vieillissement de la population assure le plein-emploi à l'ensemble de ces professions, elle mérite d'être corrigée : les jeunes ostéopathes et opticiens-lunettiers connaissent de grandes difficultés, et il est moins facile qu'avant de débuter comme infirmière ou pharmacien. Dans le même temps, le métier peu connu d'orthoptiste se développe, tout comme les missions des sages-femmes...

Revue de détail de six métiers qui connaîtront peu le chômage dans les années à venir, et qui ne ressemblent déjà plus tout à fait à l'idée que l'on s'en fait.

## Médecins : plein emploi et moindre liberté ?



L'accès aux études de médecine étant restreint par le numerus clausus (7 497 places en 2016), ceux qui franchiront la barrière de la première année commune aux études de santé (Paces) sont assurés d'avoir du travail, d'autant que jusqu'en 2030, le nombre de médecins devrait baisser, selon les prévisions de France Stratégie dans [Les métiers en 2022](#). Mais le modèle du médecin généraliste libéral qui exerce seul, libre de son lieu d'installation, de ses (gros) horaires et de ses prescriptions, sera probablement moins répandu : « *l'Etat ne compte pas investir là-dessus* », estime Eric Henry, président du Syndicat des médecins libéraux (SML). D'ores et déjà, les jeunes médecins libéraux se distinguent en étant « *plus souvent chirurgiens ou anesthésistes et moins souvent généralistes* », indique une [étude de l'Insee](#). Et ils exercent plus fréquemment que leurs aînés une activité salariée de complément.

Ce mouvement pourrait être amplifié avec le « *virage ambulatoire* » prévu par la future loi santé : le transfert de soins, de l'hôpital vers la médecine de ville, doit en effet s'accompagner de la création de centres de santé, qui rémunéreront leurs médecins. « *Ceux-ci feront office de managers, avec des infirmières effectuant une grande partie des actes* », analyse le président du SML. Autre tendance : « *Alors que nous sommes l'un des rares pays à disposer de nombreux spécialistes en ville, ils seront probablement à l'avenir rassemblés dans les hôpitaux* », poursuit le docteur Henry. Quand aux revenus, ils demeurent très attractifs, malgré de fortes disparités : « *Les anesthésistes et les radiologues, avec plus de 189 000 euros annuels déclarés [près de 16 000 euros par mois], ont des revenus deux fois plus élevés que les dermatologues, les pédiatries ou les psychiatres, spécialités situées au bas de l'échelle des revenus, à un niveau proche de celui des généralistes* », note l'étude de l'Insee.

**Et si l'on échoue ?** « *Le nouveau métier d'infirmière clinicienne, accessible en cinq ans d'études, me paraît le plus proche de celui de généraliste* », indique le docteur Henry.

Lire aussi : [Médecine : les stratégies des étudiants pour contourner le « numerus clausus »](#)

## Pharmacien : diversification et personnalisation

« *Les jeunes qui choisissent les études de pharmacie (3 097 places en 2016) ont beaucoup d'avenir : d'une part parce qu'un pharmacien sur deux a plus de 50 ans, d'autre part parce que cela leur ouvre la voie à de nombreux métiers : nos étudiants sont de plus en plus recrutés dans l'industrie, pour leur panel de connaissances très varié et leur rigueur* », explique Isabelle Adenot, présidente du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. *Surtout, le métier va connaître une révolution : avec le séquençage du génome, nous jouerons un rôle dans la personnalisation des traitements, en amont* ». Côté praticiens, on note un essor des pharmaciens hospitaliers (+4 % par an), même si l'officine demeure le principal débouché : 60 000 des 75 000 pharmaciens actuels y exercent, pour moitié en libéral et pour moitié comme salariés.

« *Aujourd'hui, des pharmacies disparaissent et il y a du chômage, mais quand les actuels étudiants de Paces seront diplômés, dans six ou sept ans, ces difficultés seront derrière nous : l'officine va devenir un espace de santé, centré non plus sur la délivrance de médicaments, mais sur l'accompagnement des malades* », prévoit M<sup>me</sup> Adenot. Dans le même ordre d'idée, la loi santé devrait autoriser les pharmaciens à pratiquer des vaccinations, dans le cadre d'une expérimentation. Il faut par ailleurs savoir que le métier est très ouvert : plus de 75 % des étudiants n'ont aucun pharmacien dans leur famille, alors que les « fils de » sont nombreux en médecine.



**Et si l'on échoue ?** « *On peut devenir préparateur en pharmacie, en trois années d'études. Mais beaucoup s'orientent vers des facs de sciences, pour travailler dans les labos, l'industrie cosmétique... », indique Isabelle Adenot.*

## Infirmiers : plus de postes et de responsabilités

Le métier d'infirmier, accessible en trois ans après le bac, a perdu de sa capacité à préserver du chômage : « *La recherche d'emploi peut mettre de quelques mois à un an, si l'on vise les services d'urgences ou de réanimation, ou si l'on refuse le travail de nuit, les maisons de retraite ou un statut précaire* », reconnaît Karim Mameri, secrétaire général de l'ordre national des infirmiers. Après des années d'augmentation, les quotas de formation des infirmiers ont d'ailleurs légèrement baissé en 2015 (30 844 places). Et la Cour des comptes préconise de les réduire encore afin de juguler l'envolée des dépenses de soins infirmiers, pointées dans son dernier rapport.

Lire aussi : [Sécurité sociale : des infirmiers et kinés trop nombreux et trop coûteux](#)

Mais Karim Mameri n'évoque pour sa part qu'un « *ralentissement à très court terme* ». Les perspectives d'emploi pour les infirmiers sont « *très favorables* », selon le rapport de France Stratégie [Les métiers en 2022](#), qui chiffre à 219 000 le nombre de postes à pourvoir sur la décennie 2012-2022, dont 92 000 créations nettes d'emploi. Le secrétaire général de l'ordre évoque une profession « *formidable* », qui permet déjà de se spécialiser (puériculture, infirmiers anesthésiste...), et qui voit ses compétences et responsabilités accrues par la future loi santé. L'article 30 consacre ainsi le statut d'infirmier en « *pratiques avancées* », également appelé « *infirmier clinicien* » : à l'issue d'études jusqu'au Master (contre bac + 3 habituellement), il pourra effectuer consultations, diagnostics ainsi que de nombreuses prescriptions.

Côté revenus, en province, les débutants ont un salaire de 1 580 euros net par mois, avec deux week-ends travaillés. Deux ans d'exercices sont nécessaires avant de pouvoir s'installer en libéral, où l'on est mieux payé à condition de travailler plus : le revenu moyen atteint même quelques 4 300 euros mensuels, selon la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts). Pour l'instant, moins d'un cinquième des 500 000 infirmiers exercent en libéral, mais leur nombre pourrait augmenter à la faveur du virage ambulatoire en cours.

**Et si l'on échoue ?** Les besoins en aides-soignants s'annoncent particulièrement importants, avec 233 000 postes à pourvoir entre 2012 et 2022, sur fond d'une hausse des qualifications : les titulaires du bac sont désormais majoritaires parmi les débutants. Mais la profession demeure physique, et peu attractive.

Lire aussi : [Médecin, infirmier ou ambulancier débutants, ils racontent leur métier](#)

## Orthoptiste : petit métier, grandes perspectives

Le terme « orthoptiste » ne vous évoque rien ? Il s'agit, pour résumer, du « kiné des yeux », chargé de la rééducation ou réadaptation de la vue, qu'il s'agisse de nouveau-nés atteints de



strabisme, d'adultes aux yeux fatigués par les écrans, ou de personnes âgées atteintes de Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). « *Notre métier va devenir très attractif* », assure Laurent Milstayn, président du Syndicat national autonome des orthoptistes. Formés en trois ans après le bac au sein des Centres hospitaliers universitaires, ces professionnels bénéficient depuis cette année d'un numerus clausus original : il fixe en effet un seuil minimal d'étudiants à former plutôt qu'un nombre maximal. 396 places sont ainsi ouvertes au concours en 2016, qui devraient ensuite passer à 500. Un tiers de la profession exerce comme salariés en cabinet d'ophtalmologie (rémunérés environ 1 400 euros mensuels nets), le reste en libéral, où les revenus peuvent atteindre 3 500 euros à condition de travailler 50 à 55 heures chaque semaine. « *Un amendement à la loi santé prévoit de développer notre coopération avec les ophtalmologistes : nous effectuerions les mesures de la vision de chaque patient avant qu'il rencontre le médecin* », s'enthousiasme Laurent Milstayn. *Et dans une vingtaine d'années, je pense que nous serons les interlocuteurs principaux pour le suivi des personnes ne présentant pas de pathologie* ».

Lire aussi : [Études paramédicales : faire une prépa ou pas ?](#)

**Et si l'on échoue ?** S'orienter vers un BTS d'opticien-lunettier paraît risqué. Jusqu'ici réputés pour leur bonne insertion professionnelle, les jeunes diplômés connaissent « *une véritable prolétarisation, alors que le chômage, jusque là inconnu, concerne déjà plus de 4 000 d'entre eux* », selon un [récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales](#).

## Sages-femmes : un suivi étendu

Si le numerus clausus reste stable et restreint (1 012 places en 2016), les besoins sur le terrain sont supérieurs : la profession absorbe en effet sans difficulté les sages-femmes formées à l'étranger. Dans le même temps, les maïeuticiennes montent en compétences : « *en gynécologie, nous sommes habilitées sur tout le suivi des femmes en bonne santé, y compris pour la contraception, et la loi santé devrait bientôt nous autoriser à effectuer des IVG médicamenteuses* », explique Marianne Benoît Truong-Canh, vice-présidente du Conseil national de l'ordre des sages-femmes. Le développement de l'ambulatoire, avec des hospitalisations réduites dans les services de maternité, va se traduire par une hausse du suivi à domicile. Un nouveau pas serait franchi si les maisons de naissance se développaient, avec des accouchements pratiqués par des sages-femmes libérales. Leur part, passée de 10 % à 25 % en quinze ans, devrait continuer d'augmenter, pour des revenus souvent supérieurs aux 2 000 euros de salaires mensuels constatés à l'hôpital. A savoir, les hommes restent sous-représentés dans la profession : « *la proportion est de 2 %, et n'évolue pas* », sourit la vice-présidente du Conseil de l'ordre.

**Et si l'on échoue ?** Le métier d'infirmière puéricultrice permet de travailler avec les bébés et au côté des sages-femmes dans les maternités. Il requiert une formation d'un an, sur concours, à l'issue de l'école d'infirmière.

## Masseurs-kinésithérapeutes : les études revalorisées

La grande nouveauté de cette rentrée 2015, pour les « kinés », est l'intégration au système Licence-master-doctorat (LMD), avec désormais quatre années d'études après une année de licence (en PACES principalement). Si elle n'a pas obtenu le grade de master, la formation est cependant reconnue au niveau équivalent, ce qui ouvre la possibilité aux diplômés de



poursuivre dans la recherche. Autre bonne nouvelle, la loi santé dépoussière la définition de la profession, qui datait de 1946, tandis que « *le champ des compétences s'élargit, notamment avec le développement des maladies neurologiques* », indique Daniel Pagessorhaye, président de la fédération des masseurs-kinésithérapeutes.

Côté exercice professionnel, le bilan paraît plus contrasté : dans son dernier rapport, la Cour des comptes pointe, comme pour les infirmiers, une explosion des dépenses et appelle à une baisse des quotas de formation, qui restent stables avec 2 500 kinés en 2015. « *Pourtant, malgré l'arrivée chaque année de 1 600 physiothérapeutes formés dans d'autres pays européens, les postes de salariés, qui représentent 20 % du total, ne trouvent pas forcément preneurs, et les 80 % de kinés exerçant en libéral peinent à trouver des remplaçants* », argumente Daniel Pagessorhaye. Les revenus, modérés, ont tendance à stagner : 1 300 euros net mensuels pour débuter comme salarié à l'hôpital, 3 500 euros côté libéraux, « *en travaillant plus de 50 heures par semaine* », précise Daniel Pagessorhaye. L'heure est donc à l'association, au sein de cabinets, de trois à cinq kinés, afin de mutualiser les matériels et les coûts.

**Et si l'on échoue ?** « *Beaucoup d'étudiants se tournent vers l'ostéopathie, un choix risqué quand on connaît le coût de ses écoles privées et le marché ultra-saturé, avec des revenus en perte de vitesse* », prévient le président de la fédération des masseurs-kinésithérapeutes.



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 6 octobre 2015

Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet



**Elysee**  
@Elysee

**12401**  
Tweets

**193**  
Following

**917042**  
Followers

"C'est le compte personnel d'activité qui rassemblera les droits personnels accumulés par chacun tout au long de sa vie" #70ansSECU

"C'est le compte personnel d'activité qui rassemblera les droits personnels accumulés par chacun tout au long de sa vie"  
[#70ansSECU](#)



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 6 octobre 2015

Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet



**Thomas Blosseville**  
@tblosseville

**14225**  
Tweets

**298**  
Following

**2502**  
Followers

Comment financer la transition bas carbone? L'espace débat de France Stratégie [#climat #cop21 #transitionénergétique](https://t.co/AtHsFXm696)

Comment financer la transition bas carbone? L'espace débat de France Stratégie [#climat #cop21 #transitionénergétique](https://t.co/AtHsFXm696)



# LA LOI RELATIVE AU DIALOGUE SOCIAL ET À L'EMPLOI

## publiée le 18 août 2015

La loi Rebsamen a pour objectif de rénover et simplifier le dialogue social au sein de l'entreprise, mais aussi favoriser l'emploi, améliorer la prise en compte de la santé au travail et créer le compte personnel d'activité. Toutes ces mesures sont entrées en vigueur au lendemain de la publication de la loi, soit le 19 août 2015. Voici les principales mesures qui concernent les TPE.



### Le dialogue social dans les TPE

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017 seront créées des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) afin de représenter les salariés et les employeurs des TPE. Au-delà de leur mission d'information, les CPRI auront un rôle de médiation pour faciliter la résolution de "conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à une saisine d'une juridiction". Des décrets d'application sont en attente.

### Le volet "emploi et chômage"

De nombreuses mesures ont été instaurées, notamment :

- Permettre aux entreprises de renouveler deux fois les CDD, même

sur les contrats en cours. En revanche, la durée maximale de 18 mois reste inchangée.

- Le compte personnel d'activité sera instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2017, après concertation, voire négociation avec les partenaires sociaux. Il regroupera les différents droits du salarié (formation, compte pénibilité, compte épargne-temps...), qui seront attachés à la personne et non plus à son statut professionnel, dans une logique de sécurisation des parcours.
- Le développement de l'apprentissage avec la possibilité de rompre le contrat pendant les 45 premiers jours dans l'entreprise (et non les deux premiers mois, période dans l'école comprise) afin de juger l'apprenti sur le temps réellement passé dans l'entreprise.
- L'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 250 salariés (d'une valeur d'au moins 1 000 € par contrat supplémentaire) pourra désormais s'appliquer aux entreprises qui ne sont pas couvertes par un accord de

branche sur l'apprentissage.

- Le gouvernement a également souhaité adapter, par le contrat "nouvelle chance", la durée du contrat ou de l'action de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, passant de 12 à 24 mois.

### La prise en compte de la santé au travail

Voici les principales mesures adoptées, liées à la santé des salariés :

- La suppression de la fiche individuelle de prévention des expositions concernant la pénibilité et la possibilité d'établir un référentiel de branche que l'employeur pourra utiliser pour déterminer l'exposition des salariés. Des décrets doivent préciser ces mesures.
- La dispense pour l'employeur de chercher un reclassement lorsque le salarié est inapte à tout poste en cas d'inaptitude professionnelle.
- La reconnaissance du "burn out" comme maladie professionnelle, qui sera précisée par décret.



### Circuits courts

## Pour sauver des emplois dans l'élevage

*Lors de la table ronde « Quel avenir pour les emplois liés à l'élevage ? », organisée par le Groupement d'intérêt scientifique Élevage Demain, le 29 septembre, l'ensemble des acteurs présents ont estimé qu'afin de sauver des emplois, il ne fallait pas laisser de côté les circuits courts.*

*Effectivement, comme le confirme Dominique Auverlot, chef du département développement durable à France Stratégie, le secteur de l'agriculture à l'horizon 2022 sera celui qui perdra le plus d'emploi. De plus, au vu du déficit de compétitivité de la France face aux autres pays, le secteur de l'élevage risque de faire face à une très forte restructuration. Dans ce sens, Sophie Devienne, maître de conférence à AgroParisTech, a fait remarquer que ces pertes d'emplois sont liées « au développement d'une agriculture basée sur la recherche de la productivité » depuis l'après-guerre et non sur la recherche « d'une plus grande valeur ajoutée » comme peuvent être les productions en circuits courts. Or cette agriculture à haute valeur ajoutée est pourvoyeuse d'emplois, tout en maintenant un réseau social dans les campagnes.*

*Elle observe également qu'aux États-Unis, le gouvernement s'intéresse de près à ce créneau et « donne des aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs à l'image du micro-crédit des Pays du Sud » dans le but de développer le marché des circuits courts avec des produits à haute valeur ajoutée, quasi inexistant là-bas.*



## "Croissance potentielle": la notion économique qui rend les économistes perplexes



**La France veut limiter ses efforts de réduction du déficit structurel à partir de 2016. Elle fait jouer pour cela un indicateur macro-économique sujet à caution, la croissance potentielle. Explications.**

Vous connaissez les prévisions officielles de croissance, souvent décriées pour leur optimisme. Mais avez déjà entendu parler de la "croissance potentielle"? Le grand public doit pourtant "soulever le capot" de ce "concept", suggère le commissaire général au Plan Jean Pisani-Ferry dans La Tribune. En effet, "son utilisation pour déterminer quand et à quel seuil le déficit public doit être corrigé est devenue l'objet de discussions publiques". La croissance potentielle sert en effet à calculer le déficit structurel du pays, qui doit être inférieur à 0,5% du PIB d'après le Pacte de discipline budgétaire européen de 2012.

### "Une marge d'incertitude importante"

La croissance potentielle donne une idée de la capacité de croissance d'une nation, hors effets de conjoncture. Ce chiffre doit être valable plusieurs années. Il permet de calculer un PIB potentiel, dont l'écart avec le PIB réel, dit "écart de production", est un diagnostic sur la santé de l'économie.

Problème: dans son dernier avis sur le pacte de stabilité présenté à Bruxelles par le gouvernement, le Haut conseil aux finances publiques déplore que le gouvernement ait haussé sa prévision de croissance potentielle, de 1% à 1,5%, "quelques mois seulement après l'adoption de la loi de programmation de décembre 2014". Ce qui revient à changer les règles du jeu en cours de partie. Concrètement, le différentiel avec Bruxelles qui prévoit toujours 1% de croissance potentielle permet au gouvernement de faire moins d'économies structurelles que ce qui lui est demandé, car elles sont calculées sur un PIB potentiel plus important. Par ailleurs, en maintenant pour 2016 une prévision de croissance réelle que le Haut conseil juge "prudente" compte-tenu de l'environnement économique mondial (1,5%), le gouvernement donne l'impression d'avoir métamorphosé du conjoncturel en structurel.

"Le chiffrage de croissance potentielle a une marge d'incertitude importante", explique Corinne Prost, chef du département des études économiques de l'Insee, à L'Express. Dans sa dernière

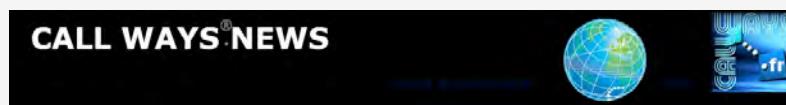
étude datant de 2013, l'Insee estime la croissance potentielle de la France entre 1,2% et 1,9%. Mais ne prévoit aucune publication régulière et officielle de ce chiffre. Et pour cause, il est délicat de distinguer dans la croissance ce qui est structurel de ce qui ne l'est pas, quand les crises durent depuis de longues années. De Bruxelles à Paris, les méthodes de calcul diffèrent, et le dialogue de sourd peut battre son plein.

#### **"Ne pas casser une croissance trop faible"**

Le "manque de précision" du concept "affaiblit sérieusement le pacte budgétaire européen", déplore **Jean Pisani-Ferry**. Pour la France, cette imprécision bénéfique permet d'attendre plus de la reprise conjoncturelle, liée à la baisse du pétrole et de l'euro, pour parvenir à l'objectif d'un déficit nominal de 2,7% du PIB en 2017. Soit sous la fameuse barre des 3% de Maastricht. "En limitant les efforts structurels malgré les demandes de la Commission, le gouvernement essaye de ne pas casser une croissance encore trop faible", analyse Eric Heyer, de l'OFCE. Le vent commençant à souffler, le gouvernement déploie un maximum de voilure pour en profiter. Pour le Haut conseil des finances publiques, plus sévère, "cette révision rend peu lisible le partage entre les composantes conjoncturelle et structurelle du solde public et plus difficile l'analyse de la politique budgétaire".



## 70 ans de la Sécurité Sociale : discours de Marisol TOURAINE



mardi 6 octobre 2015 - 10:36



Marisol TOURAINE a ouvert, mardi 6 octobre, la rencontre nationale pour les 70 ans de la Sécurité sociale, organisée à la Mutualité Française.

Vous pouvez lire son discours ci-dessous et le télécharger en cliquant ici.

\*\*\*\*\*

Intervention de Marisol Touraine

Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Ouverture des 70 ans de la Sécurité sociale

Mardi 6 octobre 2015

(seul le prononcé fait foi)

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les représentants des partenaires sociaux,

Mesdames et messieurs les présidentes, présidents, directrices et directeurs,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd’hui réunis pour un anniversaire. Pas de ceux qui imposent le recueillement ou l’introspection mais au contraire, invitent à la célébration et au rassemblement ; cet anniversaire, c’est à la fois celui d’une conquête mais aussi d’une vision, c’est celui d’une vision qui a irréversiblement changé notre pays, cet anniversaire, c’est celui de la sécurité sociale.

Il y a 70 ans en effet, le jeudi 4 octobre 1945, était promulguée l’ordonnance instaurant la sécurité sociale en France. Une simple ordonnance pour une si grande idée, aurait-on presque envie de dire.

Une simple ordonnance certes mais parce qu'en cet automne 1945, l'heure est à l'action. Il faut reconstruire, bien sûr, mais il faut surtout poser très vite les jalons d'une société nouvelle.

La France est devenue lucide sur les causes de son effondrement et la fraternité forgée dans le conflit demeure vive. La réflexion sur les valeurs et les principes de la sécurité sociale a déjà été conduite, dans la pénombre et sous le joug, par le CNR, et diffusée dans son programme intitulé « les jours heureux ». Les esprits sont prêts au changement, il faut en profiter et agir vite.

Une simple ordonnance, soit, mais qui prendra rang parmi les textes fondateurs en posant les bases d'une nouvelle génération de droits de l'homme, les droits sociaux, et en densifiant notre conception de la citoyenneté par l'ajout, à ses volets civil et politique, d'une dimension sociale.

Ce progrès, nous l'associons bien sûr à Pierre Laroque et Ambroise Croizat. Ce progrès, alors intimement lié au travail et qui marque le passage d'une pratique d'assistance à une logique de solidarité, nous en devrons la consolidation aux partenaires sociaux qui ont pensé et bâti le système et continuent aujourd'hui de l'administrer.

J'en resterai là de l'évocation historique mais il me paraissait essentiel de commencer par-là et de rappeler que si la « sécu » nous est aujourd'hui familière et que bénéficier de sa protection apparaît naturel, il s'agit sans doute d'un des plus grands progrès qui soit et qu'il aura fallu des circonstances exceptionnelles pour qu'il voie le jour. Sa préservation et sa modernisation tiennent alors autant du devoir que du besoin.

L'égalité politique ne suffit en effet pas à faire République. La citoyenneté politique nous dit égaux mais c'est la citoyenneté sociale qui nous rassemble et nous unit. La solidarité produit du partage. Au-delà de nos différences et en dépit de nos divergences, nous savons que chacun bénéficie de la protection de tous et que nous sommes tour à tour celui qui reçoit et celui qui donne. Dans les périodes de tension, de pression ou d'agression ce lien indéfectible change tout. La tragédie des années 30 a érigé la solidarité en bouclier de la République. Ceux qui se jouent de la solidarité, dans les temps troublés, fissurent notre pacte commun.

La présence aujourd'hui du Président de la République et des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat témoigne de ce que la sécurité sociale a d'essentiel pour notre vivre ensemble mais cette adhésion n'est pas seulement le produit d'une histoire, de valeurs, elle résulte tout autant de son efficacité. L'idée est belle et le modèle fonctionne !

Depuis 1945, on vit plus vieux, on vit toujours mieux et on vit de plus en plus nombreux. Comment ne pas voir dans cette évolution majeure les effets de la sécurité sociale ? Comment ne pas voir le rôle joué par un système de santé aussi bon qu'accessible ; les effets d'une politique familiale qui fait autant contre la pauvreté que pour l'émancipation des femmes ; le changement permis par un système de retraite qui garantit des années de vie digne après l'activité ?

Ces exemples, il y en a d'autres, ils ne sont pas seulement la résultante du progrès technique et scientifique sinon tous les pays développés afficheraient la même vitalité. Ils sont bel et bien le fruit de notre Etat social. Celui-ci protège des aléas de la vie, et il est fait pour ça me direz-vous. Mais il fait bien plus que cela.

Par sa robustesse, il rassure et engage chacun à se projeter. Le taux de fécondité en est le meilleur indicateur ; 2.01 enfant par femme en France. Etre mère et travailler ne sont pas antinomiques parce que les parents savent pouvoir bénéficier de prestations familiales et d'un mode de garde adapté. Dans les études, les Français affichent une forme de pessimisme collectif mais dans leur comportement individuel, ils manifestent leur confiance en l'avenir.

Par sa surface financière notre Etat social permet de financer un système de soins qui soutient toutes les comparaisons en termes de qualité et d'accessibilité. Un seul exemple : nos centres hospitaliers universitaires sont à l'origine de plus de 100 premières mondiales et chaque Français sait qu'il pourra profiter de cette médecine de pointe s'il en a besoin.

Par la répartition qu'il opère entre ses bénéficiaires, il contribue également à une redistribution du pouvoir d'achat là vers les ménages modestes. La récente étude de l'INSEE en atteste, en France, les inégalités se réduisent, la pauvreté diminue.

La sécurité sociale est efficace, c'est avéré. Mais pour le rester, elle doit être toujours interrogée, réformée, repensée. A la permanence des grands principes elle doit allier l'évolutivité de leur mise en œuvre pour s'adapter sans cesse à la donne sociale et économique.

La sécurité sociale innove pour offrir une couverture au plus grand nombre.

De sa généralisation progressive à toutes les catégories de travailleurs dans les années d'après-guerre à la création de la Couverture Maladie Universelle en 2000, c'est une longue marche vers l'universalisation. Cette marche, nous la prolongerons très prochainement dans le domaine de la santé avec la mise en œuvre de deux nouvelles étapes fondamentales : la généralisation du tiers payant et la protection universelle maladie.

Le tiers payant, d'abord, est un progrès majeur. Parce qu'il abolit l'obstacle financier. Parce qu'il met un terme à l'insupportable « sélection à l'entrée » qui conduit nombre de Français à renoncer à se soigner faute de pouvoir avancer les frais. Dans le prolongement de la CMU, le tiers payant vient parachever le caractère profondément juste et universel de notre système de santé. Il s'agit en cela d'une réforme de justice profondément structurante.

Réformer structurellement pour faire progresser notre modèle social, c'est le sens de la protection universelle maladie. Il s'agit de pallier les ruptures de parcours de plus en plus éclatés. Mais il s'agit d'infiniment plus que cela. Avec la protection universelle maladie, tous les Français deviendront des assurés à part entière par leur résidence, la notion d'ayant droit disparaîtra avec la majorité. Chaque personne sera porteuse de ses propres droits. Les changements de situation professionnelle, de lieu d'habitation n'auront alors plus de conséquences. C'est une avancée en matière de couverture, c'est un progrès en terme de citoyenneté sociale, c'est aussi la démonstration que la sécurité sociale se réforme pour s'adapter aux nouvelles réalités.

Il s'agit pour elle de rester pertinente en épousant en permanence les contours de l'époque.

Après-guerre, la sécurité sociale s'invente dans une société du plein emploi mais où seul le chef de famille travaille.

Aujourd'hui, elle s'inscrit dans un monde plus complexe, plus divers, plus morcelé.

C'est pourquoi la sécurité sociale innove en personnalisant ses prises en charge. La protection universelle maladie fait de l'ayant droit un assuré à part entière. La garantie d'impayé des pensions alimentaires intègre la réalité contemporaine des familles monoparentales.

L'introduction de la pénibilité dans le calcul de la durée de cotisation pour la retraite, prend en compte la vérité des parcours professionnels qui laissent pas à tous la même espérance de vie en bonne santé. La prime d'activité prend en considération les jeunes actifs, jusqu'ici exclus des dispositifs d'incitation au retour à l'emploi. Le compte personnel d'activité lie les droits à la personne, plus au poste occupé.

Ce mouvement de modernisation ne concerne pas seulement les prestations, l'innovation est partout. Création de la carte vitale, multiplication des canaux d'échange entre l'assuré et les caisses, instauration des espaces personnels sur internet... le numérique est de plus en plus présent et les caisses tordent chaque jour un peu plus le cou aux poncifs d'antan sur les « guichets de la sécu ».

Création d'un « blue button » à la française ou valorisation encadrée du gisement de données produit notamment par l'assurance maladie sont nos prochains grands chantiers.

La sécurité innove enfin pour durer. Vivre longtemps avec une maladie autrefois fatale, vivre plus vieux et donc passer plus de temps à la retraite, vivre plus nombreux... Ce sont des progrès considérables pour la vie des Français. Certains les réduisent à « une charge » à assumer ? Nous les considérons, pour notre part, comme une chance à valoriser. Certains s'appuient sur les déficits pour mieux les remettre en cause ? Nous défendons, pour notre part, la soutenabilité de ce modèle protecteur.

Il faut le dire et l'assumer : défendre notre modèle social, c'est faire mentir les fatalistes, les déclinistes, qui brandissent l'épouvantail du gouffre sans fond et la menace de l'assistanat. Parce qu'il n'y a pas de fatalité.

Depuis 2012, nous agissons en modernisant pour tenir compte des nouvelles réalités de la société. Et les résultats sont là. Le déficit du régime général a été réduit de 40% en 3 ans, la branche vieillesse sera, elle, à l'équilibre financier à partir de 2016. Je le dis à mes concitoyens : ayez confiance !

Création de la CSG, de l'ONDAM, des lois de financement de la sécurité sociale, des conventions d'objectifs et de gestion... beaucoup a été entrepris pour adapter les recettes à l'évolution de la sécurité sociale et améliorer son pilotage financier. Il faut le dire, cette multiplication des réformes est venue altérer la simplicité de notre système. La modernisation du financement sera assurément l'un des grands enjeux des années à venir. Trois maîtres mots devront guider cette réflexion : lisibilité, efficacité et justice.

Mesdames, messieurs,

De cet anniversaire nous prendrons prétexte pour parler de demain, pour envisager l'avenir et si c'est à la Mutualité que nous sommes réunis, lieu historique d'autres modes d'entraide mais dont le choix ne résulte que du hasard des disponibilités, c'est bien la sécurité sociale, forme la plus aboutie, presque la plus absolue, de la solidarité, que nous célébrons aujourd'hui.

Je tiens à remercier tous les participants et tous les intervenants, en premier lieu les partenaires sociaux dont l'histoire des 70 dernières années est intimement liée à celle de la sécurité sociale, les parlementaires qui ont la responsabilité de son contrôle financier, mes prédécesseurs dans ce grand ministère qui ont eu celle de faire valoir les attentes et les objectifs de l'Etat et mes collègues étrangers qui sont venus nous dire ce que notre modèle peut avoir d'universel mais aussi d'original.

Mais le « système », c'est d'abord des femmes et des hommes. Aussi je veux profiter de ce moment et de la présence des présidents et directeurs de caisses présents (il faudra veiller à une plus grande parité dans ces fonctions avant les 80 ans) pour les remercier et à travers eux tous les agents de la sécurité sociale. Ils sont 150 000 répartis dans les 4 branches de la sécurité sociale et implantés sur tout le territoire. Je sais que pour eux, la sécu est une histoire vivante, en marche, à laquelle ils sont viscéralement attachés. Cette journée est aussi la leur.

Bel anniversaire à la sécurité sociale, longue vie à l'Etat social français et belle journée à tous.



## 8ème édition des Journées de l'économie :

Date de publication : 06/10/2015

8ème édition des Journées de l'économie : les 13, 14 et 15 octobre à Lyon, trois jours d'échanges et de débats sur des sujets économiques au cœur de l'actualité

Organisées par la Fondation pour l'Université de Lyon, les Journées de l'économie (Jéco) proposent, à travers une soixantaine de conférences, des clés pour appréhender les mécanismes économiques et ainsi mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Pendant 3 jours, des experts multidisciplinaires viendront apporter leur point de vue, tant sur les principaux sujets d'actualité que sur des problématiques de fond.

Plus de 10 000 personnes, parmi lesquelles de nombreux étudiants et lycéens, sont attendues pour participer à cet événement qui s'impose, au fil des ans, comme le rendez-vous de réflexion pédagogique incontournable sur les grands sujets économiques nous concernant tous.

En résonance avec l'actualité, un éclairage sur les grandes questions liées à l'économie nationale et internationale

Déclinées autour du fil rouge « Qu'attendons-nous pour agir ? », 3 grandes conférences donneront le ton général de cette VIIIème édition: « Agir pour le climat », « Quel modèle français dans un monde globalisé ? » et « L'avenir du capitalisme ». Ainsi, les thèmes de la justice climatique, de la criminalité environnementale, ou encore des nouvelles consommations énergétiques seront abordés, dans un contexte marqué par la préparation de la COP 21 qui se déroulera en décembre à Paris.

Les Jéco offriront également l'opportunité de débattre de problématiques liées à l'actualité nationale, telles que « Réformes structurelles, le débat », « Vieillissement, croissance et solvabilité des systèmes de retraite », ou « Métropoles, l'impact sur les territoires ». L'Union Européenne sera aussi au cœur des échanges, avec des conférences comme « La dette, ou comment s'en débarrasser », « La zone euro est-elle gouvernée ? » et « Dépasser l'Europe technocratique ».

L'économie mondiale sera elle aussi au programme avec des conférences sur des sujets variés et éclectiques : « Les nouveaux défis des pays émergents », « Qui dirige l'économie mondiale ? », « Politiques monétaires, risque de déflation et effet redistributif », ou « Le cycle fou des matières premières ».

Plusieurs rencontres inviteront par ailleurs à appréhender de nouvelles visions du capitalisme, avec des thèmes tels que « Entreprise et société ? », « Le devenir du « made in monde » », « Capital humain et compétitivité » et « Economie du partage ». Enfin, les sujets de société seront traités notamment au cours des conférences « Economie du sport : la mondialisation du football », « Terrorisme et économie », « Le numérique : destruction ou création d'emplois ? », « Migrations internationales : enjeux et perspectives », « Secret des affaires et liberté de la presse », « La médecine personnalisée », ou encore « Tous fraudeurs ».

Près de 200 personnalités issues des différentes sphères de l'économie réunies pour échanger et partager leurs analyses avec le public

Aux Journées de l'économie, les frontières entre les différents univers sont abolies : universitaires, dirigeants d'entreprise, personnalités politiques, journalistes, représentants syndicaux, associatifs, partagent leurs expertises et visions respectives avec une ambition commune : décrypter, de la façon la plus accessible possible, des phénomènes qui nous concernent tous.

Parmi les intervenants au rendez-vous de cette nouvelle édition : Emmanuel Macron, ministre de l'Economie et des Finances, Agnès Benassy Quéré, présidente du Conseil d'Analyse Economique, **Jean Pisani Ferry**, directeur de **France Stratégie**, Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence Française de Développement, Jean-Louis

Borloo, Président et fondateur de l'association "Energies pour l'Afrique", Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, ainsi que des économistes de renom : Philippe Aghion, James Galbraith, Roger Guesnerie, André Orléan, Paul Seabright et Alain Trannoy.

Les Journées de l'économie, ce sont aussi pendant 3 jours près de 20 ateliers, cafés débats et autres rencontres dans le cadre du Off, ainsi que le Salon du Livre d'économie à l'occasion duquel le public peut rencontrer les auteurs.

Qu'attendons-nous ... pour agir ?

Pour cette 8ème édition, les Jéco abordent des sujets que l'on ne peut ignorer : défi climatique, ampleur des migrations, menace du terrorisme, résurgence des régionalismes, risques de déflation, fragilités des émergents, faiblesse de la gouvernance de la zone euro, problème lancinant des dettes souveraines, performances médiocres de l'économie française...

Autant de sujets qui justifient le thème général de cette année : « Qu'attendons-nous... pour agir ? ».

Les économistes sont nombreux à s'inquiéter des évolutions qui n'ont été qu'accentuées par la crise financière : faiblesse des taux d'emploi, effritement des classes moyennes, augmentation des inégalités à l'intérieur des pays, désindustrialisation des économies occidentales et aussi d'une partie des émergents, timidité dans la mise en place des politiques environnementales. Les interrogations se multiplient sur la capacité de nos économies de marché à créer de l'intégration sociale. Les situations sont contrastées selon les économies, mais aussi selon les territoires à l'intérieur des économies.

Y-a-t-il un enchaînement inéluctable entre crise financière, crise économique et crise politique avec un effritement progressif des démocraties ? Ces crises ne se déroulent pas sur le même temps mais produisent des interactions qui compliquent le décryptage de la situation économique aujourd'hui.

On s'interroge sur l'affaiblissement du salariat, sur de nouvelles manières d'entreprendre, sur la capacité d'action de l'Etat. Nos modes d'organisation économique sont-ils en train d'imploser ? Est-on incapable de construire des formes de gouvernance qui seraient à la hauteur des défis à relever ? Les innovations peuvent-elles encore produire des gains de productivité et une amélioration du bien-être comparables à celles du XXe siècle ?

Lors de cette nouvelle édition des Journées de l'économie, chercheurs, acteurs économiques et sociaux, experts des administrations, politiques, confronteront leur regard sur ces sujets ; l'on pourra croiser les perspectives de ceux qui ont un regard centré sur le territoire régional et ceux qui se situent à l'échelon national, européen ou mondial.

Il est plus que jamais essentiel que les citoyens puissent échanger, s'informer, mieux évaluer les changements dans leur environnement, comprendre les dynamiques qui sont à l'origine des situations que nous observons.

Pascal le Merrer, directeur des Journées de l'économie



## A 70 ans, la Sécurité sociale toujours "pilier de la République" pour Hollande



**Les entreprises doivent prendre leur part », a-t-il prévenu, alors que le patronat refuse une augmentation des cotisations. Éternel point noir, le déficit de l'assurance maladie s'aggravera en 2015, moins 7,5 milliards d'euros, ce qui n'a pas empêché le président de défendre les mesures facilitant l'accès aux droits des assurés, comme le tiers payant et la protection universelle maladie.**

Revenant sur le rôle primordial joué par les syndicats et le patronat dans le système de protection sociale, François Hollande a assuré qu'il ne s'en prendrait « jamais aux (corps) intermédiaires, aux corps sociaux », en réplique aux déclarations de son prédécesseur Nicolas Sarkozy parlant de « chienlit » après les violences contre des dirigeants d'Air France.

Paris (AFP) – François Hollande a rendu hommage mardi à la Sécurité sociale « l'un des piliers de la République », profitant de son 70e anniversaire pour vanter ses réformes et défendre le paritarisme, taclant au passage Sarkozy et ses propos contre les syndicats.

Lire la suite sur [tempsreal.nouvelobs.com...](http://tempsreal.nouvelobs.com...)

**Dans un entretien aux Echos le 30 septembre, Nicolas Sarkozy s'est dit favorable à une « véritable refondation du modèle social et économique », proposant notamment de sortir des 35 heures ou de repousser l'âge légal de départ à la retraite. « Une attaque sans précédent contre notre modèle social », a aussitôt réagi le PS, accusant le président des Républicains de « remettre en cause la France sociale telle qu'elle existe depuis la fin de la seconde guerre mondiale ».**

Pour François Hollande, le compte personnel d'activité, qui consiste à préserver les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, périodes de chômage comprises, présente l'avantage de faire l'unanimité dans son camp. « L'ambition, c'est de créer des liens entre des dispositifs qui sont trop compartimentés et c'est de donner plus de liberté dans l'usage et la gestion de ces droits ». « C'est la grande mesure sociale que les socialistes réclament, explique Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du PS.

Un moyen pour François Hollande de mettre en avant le compte personnel d'activité (CPA), présenté par l'Elysée comme la grande réforme sociale du quinquennat. « Il y a eu le RMI avec Michel Rocard, la CMU avec Lionel Jospin, il y aura le CPA avec François Hollande », explique un conseiller présidentiel. « C'est la réforme sociale majeure du quinquennat », appuie Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement et « hollandais » du premier cercle.

Lire la suite sur [www.lemonde.fr...](http://www.lemonde.fr...)

**François Hollande annonce une future carte Vitale « pour la vie »**Cette mesure de

simplification est liée à la « protection universelle maladie » prévue par le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2016.

François Hollande a annoncé, mardi 6 octobre, la mise en œuvre prochaine d'une carte Vitale « pour la vie », une mesure de simplification liée à la « protection universelle maladie » prévue par le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2016.

La première responsabilité du gouvernement vis-à-vis de la Sécurité sociale est la bonne gestion, a insisté François Hollande, en soulignant que l'objectif de dépenses d'assurance maladie serait tenu cette année pour la troisième année consécutive et que les comptes de retraites seraient équilibrés l'an prochain pour la première fois depuis douze ans.

Lire la suite sur [www.francetvinfo.fr...](http://www.francetvinfo.fr...)

**Pour l'occasion, des personnalités politiques, ainsi que des acteurs de la protection sociale, des historiens et des partenaires sociaux étaient réunis pour « réfléchir sur le sens et l'avenir de la Sécurité sociale en France et à l'étranger », selon les organisateurs. Ouverte par la ministre de la Santé Marisol Touraine, cette rencontre a été clôturée par François Hollande, qui a glissé quelques mots en faveur du tiers payant que le Sénat a supprimé de la loi Santé plus tôt dans la journée.**

« C'est la condition pour que ce système puisse être viable et accepté ». Au cours de son allocution, François Hollande a rendu hommage au dialogue social, au paritarisme et aux partenaires sociaux, se fendant d'un petit pic à l'encontre de Nicolas Sarkozy en prenant parti pour « les corps intermédiaires ».

« Cela ne pourra être fait que si des solutions techniques sont simples et permettent aux médecins d'avoir la garantie qu'ils seront payés de leurs actes dans un délai aussi court que possible », a-t-il ajouté.

Lire la suite sur [www.atlantico.fr...](http://www.atlantico.fr...)

**François Hollande a défendu mardi son bilan et son action, sa méthode aussi (le dialogue social), à l'occasion d'un long discours prononcé pour le 70e anniversaire de la Sécurité sociale. «1945 n'est pas un âge d'or, c'était une promesse», a-t-il commencé devant un large parterre composé de ...**

Dans un discours prononcé pour les 70 ans de la Sécurité sociale, le président s'est posé en garant du modèle social français.

Un éloge de la Sécurité sociale.

Lire la suite sur [www.lefigaro.fr...](http://www.lefigaro.fr...)



## Air France : l'impassibilité des dirigeants face une salariée en colère

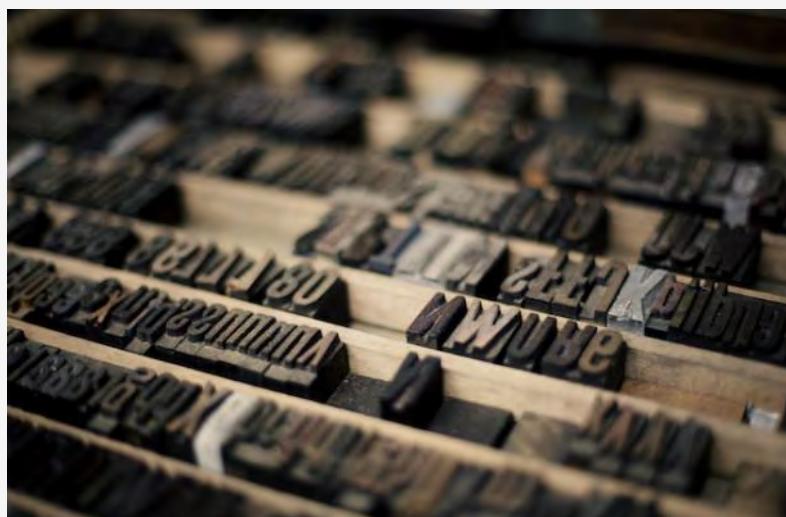
Ce sont des images prises hier, lors du comité central d'entreprise d'Air France, dans la salle des négociations. Elles sont peut-être aussi violentes que celles de patrons dépenaillés par des salariés en colère, mais cette violence n'est ni visuelle, ni verbale: elle se trouve plutôt dans le silence des responsables (parmi lesquels ne semblent pas figurer les deux qui seront ensuite chahutés) qui ignorent impassablement une salariée leur rappelant les efforts qu'elle et ses collègues ont fait depuis 4 ans. « Nous ne sommes pas habilités », lui répondent-ils quand elle leur demande de parler. Vous avez dit dialogue social?

Air France. Matignon annonce que le Premier ministre, Manuel Valls, va se rendre au siège d'Air France à Roissy à 11 heures. Bilan. Le hasard fait bien les choses. François Hollande va profiter des 70 ans de la Sécurité sociale, ce mardi, pour dresser son bilan dans ce domaine, vanter la maîtrise des comptes et détailler le futur «compte personnel d'activité», comme le décrypte notre journaliste Laure Bretton. Safe Harbor. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a déclaré mardi «invalidé» le cadre de juridique qui couvre le transfert de données personnelles de l'Union européenne vers les Etats-Unis, dans une affaire où le géant Facebook est impliqué. La cour basée à Luxembourg a ainsi donné raison à l'Autrichien Max Schrems, qui contestait une décision de la Commission européenne, datant de 2000. Cette dernière estimait que les Etats-Unis assuraient un «niveau de protection adéquat» aux données à caractère personnel transférées. D'après notre journaliste Jean Quatremer, qui parle de «grosse claqué pour la Commission et les Etats qui font semblant de croire que les USA protègent les données personnelles», cette décision La décision «remet en cause tous les accords entre l'UE et les USA sur les données personnelles (Swift, PNR, etc.)». On en reparle très rapidement.



## B.A.ba Solidarité: un partenariat entre entreprises pour lutter contre l'illettrisme

Commentaires Imprimer Le think-thank **France Stratégie** a proposé, début septembre 2015, un plan pour réduire l'illettrisme de 7% à 3,5% de la population. Le plus compliqué? Former les 740.000 adultes illettrés que cela représente en 10 ans. Zoom sur l'association B.A.ba Solidarité, qui a mis à la portée des grandes entreprises un dispositif inédit.



Aïcha n'a plus besoin de son mari pour aller chez le médecin. Kardiatou remplit elle-même le formulaire lorsqu'elle prend l'avion pour rentrer en Côte d'Ivoire. Lassen peut remplir ses propres chèques. Aïcha, Kardiatou et Lassen sont agents de propriété. Ils travaillent pour Samsic et Challancin, prestataires de La Poste et TF1. Ils doivent leur progrès à leurs propres efforts... Et au dispositif de B.A.ba Solidarité.

L'association B.A.ba Solidarité, née en 2013, compte neuf entreprises fondatrices dont L'Oréal, Publicis, Orange, TF1, La Poste, la SNCF et Manpower. Ces grands groupes poussent leurs prestataires de propriété à proposer la formation "Maîtrise des compétences clés de la propriété" à leurs salariés, souvent d'origine étrangère ou ayant certaines lacunes scolaires. Elle propose la diffusion de savoirs oraux, écrits, de calcul et d'espace temps, ainsi que des savoirs appliqués à la propriété.

En échange, les grandes entreprises mettent à disposition des salles de formation, et, surtout, proposent à leurs propres salariés de tutorer leurs bénéficiaires, une heure par semaine. La formation compte environ 250 heures, réparties à raison de deux fois deux heures par semaine en plus d'une heure de tutorat, à l'issue desquelles les salariés en stage passent un certificat de qualification professionnelle.

### Succès au sein des grandes entreprises

"Parfois, malgré l'inscription à la craie 'Ne pas effacer' sur les tableaux de l'entreprise, un DRH de L'Oréal retrouvait, le lendemain, une surface vierge. Il a donc eu l'idée du dispositif, en 2007", indique Dominique Frémaux. Assistante de direction de l'entreprise de cosmétiques, la salariée a étendu le dispositif à plusieurs sites de L'Oréal, puis, à la retraite, s'en est faite l'ambassadrice

pour d'autres entreprises.

Autre exemple à TF1, où dix personnes se sont portées candidates à la formation en 2013, 17 en 2014. La mobilisation des salariés connaît un succès fulgurant: "Nous avons dû retirer notre annonce de l'intranet au bout de deux jours. Nous avions fait le plein de tuteurs: 30 en 2013, et 41 en 2014", précise Vanessa Docquier, chef de projet diversité relation école chez TF1.

À La Poste, le dispositif a été mis en place au siège, près de Montparnasse. "Nous voulions mener une politique d'achat responsable, et d'éducation pour tous", explique Loan Chau, en charge de l'engagement solidaire à La Poste. Quatre employés de ménage, sur les vingt-trois que compte le site, se sont portés volontaires, rejoints par trois salariés d'autres sites. Au total, 27 personnes se sont portées bénévoles pour apporter leur aide. Parmi eux, Didier Pujol, qui dirige la logistique des bureaux de poste, déjà militant d'ATD Quart Monde: "En octobre 2013, nous avons formé un trinôme de tuteurs de Pierre. Originaire de la RDC [République démocratique du Congo, NDLR], cet homme de 58 ans maîtrisait la langue, la lecture et l'écriture, mais il avait des problèmes de grammaire". Accord du COD, usage des auxiliaires au participe passé, conversion des titres en déclitaires... "Mais j'ai aussi beaucoup appris: les types de produits qu'il fallait utiliser en fonction du sol, leurs règles de stockage, etc.", explique Didier.

Ce contact modifie l'ambiance même des open space: "On voit des gens se faire la bise", raconte Loan Chau. "Avant, ils courbaient l'échine, et arrivaient à pas feutrés dans les salles de travail. Après, ils se tiennent droit et sont beaucoup plus confiants", ajoute Dominique Frémaux.

### **Une close spéciale dans les contrats d'appel d'offre**

Leurs employeurs y voient aussi un avantage certain: "Cela évite des quiproquos. Parfois, un salarié shampouine une salle de réunion plutôt qu'une autre, parce qu'il ne sait pas lire les numéros ou les mots. On réduit aussi les risques car ils comprennent mieux les différents pictogrammes des produits", raconte Lisa, chef du site de La Poste Montparnasse pour Challancin. "À la sortie de la formation, ils peuvent comprendre les consignes, faire des comptes rendus, se repérer sur un plan. Cela améliore beaucoup la fluidité du management", explique Stéphanie Daussy, de la direction développement durable et responsabilité sociale des entreprises du groupe Samsic.

La taille et l'importance des entreprises adhérentes à B.A.ba Solidarité leur permettent d'exercer une pression sur leurs prestataires de service. "Nous en avons même fait une close de notre contrat d'appel d'offre", relate Vanessa Docquier, de TF1. Elle poursuit: "C'est un dispositif 'light'". Pour l'entreprise cliente, le seul coût est logistique. Certains tuteurs effectuent leur tutorat sur leur temps de travail, d'autres sont bénévoles. Pour le financement de la formation, les entreprises prestataires s'arrangent avec leur organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), qui collecte les contributions des entreprises à la formation professionnelle continue.

### **Pour les volontaires et bénévoles, la même fierté**

"D'autres entreprises doivent rejoindre B.A.ba Solidarité, parce qu'à ce rythme, nous aurons bientôt formé tout le monde! L'année prochaine, les salariés pourront passer des DELF ou des DILF, des niveaux plus élevés que ceux proposés jusque là. Un plus pour acquérir la nationalité française", indique Vanessa Docquier. Pour ce qui est de l'évolution en interne de leur entreprise, les choses se révèlent plus compliquées. "Je crois qu'il ne faut pas faire de la surenchère. On part parfois d'un niveau très, très bas", coupe court Stéphanie Daussy, de la direction de Samsic.

Autre bienfait de B.A.ba Solidarité, la fierté qu'en retirent les agents. "Lors de la remise des diplômes, au printemps dernier, certains avaient ramené leur fils, et même leurs petits fils!", raconte Vanessa Docquier. "Nonce Paolini, [président de TF1, NDLR], s'est même engagé à devenir lui-même tuteur l'année prochaine", s'exclame Didier Pujol, lui aussi présent à la remise des diplômes.

Cette initiative répond à un autre enjeu, qui agite en ce moment la branche de la propriété: la possibilité de faire travailler les salariés en journée. Loan Chau conclut: "À terme, être plus à l'aise avec le français faciliterait le travail en journée. Cela permettrait aux agents d'avoir un vrai contrat de 35 heures, plutôt que trois heures par ci, par là." Sûrement l'un des vecteurs les plus

efficaces pour lutter contre l'illettrisme.

Avec la



, partenaire de la rubrique Illettrisme.  
Crédit photos: David Salafia/Flickr.



## Bourse de Paris : France-Hollande annonce une future carte Vitale "pour la vie"

François Hollande a annoncé mardi la mise en œuvre prochaine d'une carte Vitale "pour la vie", une mesure de simplification liée à la "protection universelle maladie" prévue par le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2016.

"Le progrès, ce sera la continuité de la couverture et la simplification très profonde des démarches auprès des caisses", a déclaré le président français lors d'une manifestation organisée pour le 70e anniversaire de la Sécurité sociale.

"L'objectif, c'est d'avoir une carte Vitale pour toute sa vie dès lors qu'on réside en France (...) et d'avoir cette affiliation reconnue quels que soient les changements de métier", a-t-il ajouté.

François Hollande a par ailleurs mis en avant le futur "compte personnel d'activité" qui fusionnera selon lui le compte personnel de formation, le compte épargne temps et l'éventuel compte pénibilité.

"L'ambition, c'est de créer des liens entre des dispositifs qui sont trop compartimentés et c'est de donner plus de liberté dans l'usage et la gestion de ces droits", a-t-il dit.

La création de ce compte sera discutée lors de la conférence sociale du 19 octobre et formalisée dans une loi début 2016.

Un "compte de retraite unique" permettra en outre d'ici 2017 à chaque Français de connaître ses droits à tout moment, avec une procédure de liquidation unique quel que soit le parcours professionnel.

La première responsabilité du gouvernement vis-à-vis de la Sécurité sociale est la bonne gestion, a insisté François Hollande, en soulignant que l'objectif de dépenses d'assurance maladie serait tenu cette année pour la troisième année consécutive et que les comptes de retraites seraient équilibrés l'an prochain pour la première fois depuis douze ans.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera présenté mercredi au conseil des ministres, prévoit de ramener le déficit du régime général de 9,0 milliards d'euros cette année à 6,0 milliards l'an prochain.

En ajoutant le déficit du Fonds de solidarité vieillesse, le déficit serait réduit à 9,7 milliards fin 2016, après 12,8 milliards fin 2015. (Jean-Baptiste Vey, édité par Yves Clarisse)



## Comment François Hollande veut sauver la Sécu

Économie Actualité économique Par Laurent Martinet, publié le 06/10/2015 à 15:18, mis à jour à 15:24



**François Hollande fête ce mardi le 70ème anniversaire de la Sécurité sociale. En réaffirmant son attachement à un système en crise mais réformable, il espère se poser en rassembleur avant l'échéance électorale de 2017.**

Ce sera un des champs de bataille de l'élection présidentielle de 2017. La Sécurité sociale, née le 4 octobre 1945 sous les auspices du Conseil national de la résistance avec l'objectif de "garantir à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes".

Ce mardi, François Hollande doit célébrer les 70 ans de la vieille dame à la Mutualité, haut-lieu des rassemblements de gauche, en proclamant son attachement à ce système de solidarité contributive. Tandis que son adversaire potentiel, Nicolas Sarkozy, appelle dans Les Echos à rompre avec "l'assistanat" supposé de notre modèle social.

### Un "trou de la Sécu" nettement réduit

L'offensive s'inscrit dans un deuxième temps du quinquennat, celui de la redistribution, annoncé dès 2012, alors que depuis 2013 le gouvernement a procédé à un rééquilibrage de la fiscalité en faveur des entreprises. "On rebâtit un bout de séquence sociale", explique au Monde un proche du président. Le gouvernement peut se prévaloir de quelques résultats. Grâce au report de la retraite à 62 ans, la branche vieillesse doit redevenir légèrement bénéficiaire en 2016. De 21 milliards en 2012, le trou de la Sécu doit passer "sous les 10 milliards" l'année prochaine, selon la ministre de la Santé Marisol Touraine. Les dépenses de la branche maladie progressent moins vite, et la modulation des allocations familiales a fait économiser 400 millions d'euros à la branche famille en 2015.

Pourtant, la Sécurité sociale, financée par les contributions des salariés, semble de moins en moins adaptée pour des bénéficiaires dont les parcours professionnels ne sont plus continus, dans le contexte d'un chômage à 10%. Selon Jean-Paul Charlez, président de l'association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH) cité par la CFDT, "c'est le travail qui fonde le financement et l'accès à presque tous les droits (santé, chômage, retraite, formation, etc.). Or la

vie professionnelle est de moins en moins un long fleuve tranquille: la précarité s'accroît, le temps de passage dans les entreprises se réduit". Il faut donc concilier ces parcours en pointillé avec un système de prestations sociales universel, et forcément coûteux.

#### **Le compte personnel d'activité, nouvelle clé de voûte**

C'est avec le compte personnel d'activité (CPA) que François Hollande espère avoir trouvé la formule magique pour une Sécu du XXIème siècle. Le CPA, que le président a présenté le 19 avril dernier comme "la grande réforme sociale du quinquennat", destiné à devenir "le capital de ceux qui travaillent", permet à l'assuré de cumuler ses droits au long de son parcours professionnel, qu'il soit successivement salarié, chômeur ou travailleur indépendant. Reste cependant à trouver des solutions pour financer ces nouveaux droits, si les cotisations salariales sont amenées à décroître.

Pour l'inspecteur des Finances Nicolas Colin, interrogé par Les Echos, les travailleurs indépendants représenteront à terme 10% de l'emploi total. Ce spécialiste de l'impact des technologies numériques sur les entreprises traditionnelles assure qu'il n'y a pas d'autre moyen pour offrir à tous une protection de base, comme le promet la Sécu, que de "prélever des cotisations sur chaque transaction des plates-formes collaboratives". Uber, le concurrent des taxis, serait ainsi amené à déclarer les revenus de ses chauffeurs et à prélèver leur revenu d'une contribution à la Sécu. Les revenus générés par une location via Airbnb pourraient alimenter ses caisses.

Pour que le CPA prenne de la substance, il faut donc marier la vieille dame à ces nouveaux acteurs du travail, qui n'ont jusqu'alors montré que mépris pour elle. Dans son discours, François Hollande aura-t-il un mot pour eux?



## Dialogue social : Combrexelle défend un rapport « politique »

**Le rapport sur « la négociation collective, le travail et l'emploi » de Jean-Denis Combrexelle, remis au premier ministre, Manuel Valls, le 9 septembre, n'est « ni de droite, ni de gauche, mais politique ». C'est l'auteur de ce document qui l'a affirmé, lors d'une rencontre organisée à Paris, lundi 5 octobre, par l'Association des journalistes d'information sociale (AJIS). Prononcée par le président de la section sociale du Conseil d'Etat, qui fut directeur général du travail sous la droite puis sous la gauche, de 2006 à 2014, cette phrase avait quelque chose de savoureux.**

Lire aussi : [Le rapport qui veut révolutionner le droit du travail](#)

« Bien sûr, le code du travail doit changer », a-t-il expliqué. Mais « quelle que soit l'ubérisation » de l'économie, « il reste une communauté de travail qui doit être organisée par du dialogue social ». C'est « de ce point de vue », dit-il, que ce rapport est « politique », car il ne cède pas aux idées qui circulent dans « des cercles » de pensée sur la fin du salariat, du « tous indépendants », Sur ce plan, patronat et syndicats, droite et gauche, seront sûrement d'accord avec lui.

### Limiter le nombre de lois

En revanche, M. Combrexelle n'est pas forcément convaincant dans la capacité de la France à mener à bien la réforme dont il trace les grandes lignes dans son rapport. Il s'agit de donner une plus grande place à la négociation d'entreprise sur certains sujets (conditions de travail, emploi, salaires...), tout en réduisant celle de la place de la négociation de branche et en limitant la loi à quelques règles d'ordre public social. Le but affiché étant à la fois de rendre le droit social plus adapté à la réalité des entreprises et plus lisible pour ses utilisateurs.

Cela passe entre autres par une limitation du nombre de lois votées, qui aujourd'hui s'empilent et dans lesquels les utilisateurs ont du mal à naviguer. « On est dans un système de flux de règles de droit social que plus personne ne parvient à assimiler, appuie-t-il. Il y a eu une année où ont été faites trois lois sur l'épargne salariale ! Personne n'y comprend plus rien. Ce n'est pas normal que nous n'ayons en France que 50 spécialistes de l'épargne salariale. Il faut calmer le jeu. »

### Créer de la confiance

A l'inverse, renvoyer l'élaboration de certaines règles à la négociation d'entreprise, « cela parle plus aux gens que la négociation de branche, interprofessionnelle, ou bien la loi ». Mais aussitôt, M. Combrexelle met en évidence des freins sérieux à cette évolution. « La machine à négocier est bloquée, dit-il. S'il n'y a pas la confiance [entre les partenaires sociaux], vous ne pouvez pas négocier » des normes innovantes. « Vous pouvez avoir un code du travail de 1 000 pages » au lieu des 3 000 actuelles, « s'il n'y a pas la confiance... » Mais comment créer de la confiance ?

Certes, les « acteurs sont face à un problème de passage de génération, côté syndicats comme côté DRH » (directeurs des ressources humaines). « Quand je parle de négociation, de dialogue social à mes enfants qui ont 20/30 ans, cela ne leur parle pas. On est dans le monde d'Internet et il faut que la négociation attire les jeunes. Il faut donc [leur offrir] de la formation » sur ces sujets, peut-être dès l'université.

Et, à nouveau, les freins réapparaissent. « La société française a une appétence pour la norme

verticale et étatique. Si on renvoie [des sujets] à la négociation, c'est perçu comme du désordre. On n'est pas dans un pays qui aime, qui recherche, la négociation. »

Le gouvernement ne donne pas forcément l'exemple. Une loi a été annoncée d'ici à l'été 2016 sur cette réforme, avant même que les partenaires sociaux aient été consultés sur le sujet. « Ils vont l'être », assure M. Combexelle.

Lire aussi : La révolution culturelle du rapport Combexelle



## Entreprises, syndicats, Etat : soyons subsidiaires ensemble !

Les syndicats représenteraient 8% des salariés de France.



### Les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens ne peuvent que se réjouir des intentions et du contenu du rapport Combrexelle « la négociation collective, le travail et l'emploi ».

Aujourd’hui, comme le rappelle ce rapport « la très grande majorité des acteurs sociaux sont convaincus de la nécessité de la réforme ». Le modèle social que nous quittons pouvait fonctionner parce que, comme le dit André Bergeron, il y avait « du grain à moudre ». Aujourd’hui, le grain se faisant plus rare, il est nécessaire d’adapter le droit du travail et le dialogue social à un contexte moins faste.

**Pour s’adapter et se développer, les entreprises ont besoin de plus souplesse. Tout l’opposé du droit du travail français champion du monde toute catégorie de la lourdeur et de la complexité.**

Le dialogue social pourrait relancer une dynamique, mais il est aujourd’hui en panne. Il est trop souvent subi par les entreprises comme des « obligations à faire ». Il l’est aussi par les syndicats affaiblis par le manque de représentativité et par la difficulté à recruter et à former des cadres de qualité. Le risque « de divergence entre les accords collectifs » et la diversité des attentes des salariés croît, notamment quand les jeunes générations sont concernées.

L’une des grandes qualités du rapport est de pousser, sans le nommer, dans le sens du principe de subsidiarité.

**La subsidiarité, pilier de la Pensée Sociale Chrétienne, guide au quotidien les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens.**

En disant qu’il faut « donner la responsabilité au plus petit niveau compétent pour résoudre le problème », le principe de subsidiarité, qui vient de subsidium : aide, « protège les personnes des abus des instances sociales supérieures et incite ces dernières à aider les individus et les corps intermédiaires à développer leur fonction ». Il invite les instances supérieures à leur venir en aide autant mais pas plus que nécessaire.

Pour la Pensée Sociale Chrétienne, c'est une condition de la dignité de toutes personnes invitées à exercer leur responsabilité au service du bien commun. C'est aussi une source d'efficacité. En responsabilisant les acteurs, en leur donnant les moyens d'agir, elle mobilise davantage les énergies et donne aux organisations une plus grande flexibilité.

Ainsi, comment ne pas être d'accord avec la très subsidiaire proposition 26 du rapport prévoyant la mise en place rapide « d'une nouvelle architecture du code de travail faisant le partage entre les dispositions impératives, le renvoi à la négociation collective et les dispositions supplétives en l'absence d'accord » ?

#### **Mais, la mise en place de la subsidiarité est exigeante**

L'évolution du cadre légal du dialogue social ne changera rien si, ceux qui en ont la charge, n'adaptent pas leurs propres attitudes. Le rapport fait appel à « la capacité de sursaut de l'ensemble des partenaires... ». C'est bien de cela dont il s'agit. Au niveau national, au niveau des branches mais aussi dans chacune de nos entreprises. Là est le vrai et peut-être l'unique défi à relever car, à la différence d'autres pays européens, la culture politique de la France n'est pas subsidiaire. En associant le terrain aux décisions et en le responsabilisant vraiment, le rapport ouvre la voie à une vraie transformation de nos fonctionnements et de nos habitudes.

En premier, la subsidiarité nécessite des relations de confiance. Le rapport nous invite à nous inspirer des entreprises et des branches qui ont su « sans méconnaître les positions des uns et des autres instaurer un climat de confiance permettant de construire et d'innover ». Cette confiance, souligne Jean-Denis Combrelle, nécessite de la loyauté dans le déroulement des négociations et dans la mise en œuvre des accords.

Ensuite, il s'agit de sortir de ces rapports dialectiques qui ont trop construit les rapports sociaux sur la conviction qu'ils ne pouvaient être qu'en opposition. L'enjeu d'un nouveau dialogue social est de construire un destin commun et donc de partager des enjeux et des modes de fonctionnement commun.

Cela demande notamment une réforme en profondeur du comportement des organisations professionnelles et de l'Etat. Il s'agit pour eux d'être en subsidiarité c'est-à-dire en posture d'aide des niveaux inférieurs de leur organisation. C'est-à-dire tout faire pour que les négociations aient bien lieu au niveau des entreprises. Cela implique de résister à la tentation de faire masse et de jouer des jeux médiatiques et institutionnels.

Il s'agit, comme l'indique le rapport, de former les personnes en charge des négociations mais aussi de les inciter à construire ces négociations. Mais cela va plus loin ! Il sera impossible de bouger si les autres organisations ne fonctionnent pas elles-mêmes en subsidiarité. En particulier si l'Etat n'entre pas dans un fonctionnement subsidiaire, dans un rôle d'aide et pas seulement de contrôle. Jean-Denis Combrelle suggère de donner une valeur constitutionnelle à ces réformes et nous en sommes d'accord. Nous venons de publier un « cahier des EDC » sur le principe de subsidiarité et sa mise en œuvre dans l'entreprise ; nous sommes convaincus que la seule inscription législative ne changera rien, si elle ne s'accompagne pas d'une évolution des cultures et des comportements. Sans plus attendre, inscrivons le principe de subsidiarité dans notre Constitution afin de créer les conditions d'un dialogue social efficace pour toutes les parties prenantes de l'entreprise. D'autres pays européens l'ont fait, pourquoi pas la France ?!



## **France Stratégie est chargé d'organiser l'examen à mi-parcours des PIA qui prévoient 47 Milliards d'eurosuros !**

- Notre métier
- Les avantages
- 
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
- 
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

**France Stratégie** est chargé d'organiser l'examen à mi-parcours des PIA qui prévoient 47 Milliards d'eurosuros !

**France Stratégie** - 07/10/2015 09:30:00



**France Stratégie a constitué un comité dont la présidence a été confiée à Philippe Maystadt, le président de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été doté de 35 milliards d'euros lors de son

lancement en 2010 (PIA 1), puis de 12 milliards d'euros supplémentaires avec le PIA 2 mis en place en 2013. Il se traduit par des appels à projets nationaux autour de thématiques d'avenir destinés à sélectionner des équipes d'excellence (biotechnologies, recherche fondamentale, réseaux électriques intelligents, etc.). Les projets sont évalués par un jury international ou des experts indépendants réunissant des compétences de haut niveau chargé de sélectionner les projets innovants, à fort potentiel de croissance.

Dès la mise en place d'une action de ce programme, le principe de son évaluation indépendante est posé. Or l'évaluation a posteriori ne pourra dans la plupart des cas être réalisée que dans cinq à six ans. Dans l'immédiat, et dans la perspective d'un PIA 3, dont le lancement a été confirmé par le président de la République le 17 septembre dernier, un premier examen des PIA 1 et 2 est toutefois apparu nécessaire. L'objectif est d'en tirer des enseignements pour les modes d'intervention et domaines d'application futurs.

Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, a demandé à **France Stratégie** de constituer et d'animer un comité d'experts chargé d'effectuer un examen indépendant des effets à mi-parcours du PIA. Le comité a pour mission de :

déterminer en quoi l'évolution du contexte économique est susceptible d'affecter l'efficacité des actions engagées ;

contribuer au pilotage du bilan évaluatif et analyser ses résultats ;

élaborer début 2016 un document synthétique portant examen du PIA ;

faire des propositions, à la lumière de cette expérience, pour une gouvernance de l'évaluation ex post conforme aux meilleures pratiques internationales.

Le travail du comité s'appuiera notamment sur les "bilans évaluatifs" produits par les directeurs de chaque programme du Commissariat général à l'investissement (CGI), ainsi que, en dehors de la sphère du CGI, sur les premières évaluations indépendantes réalisées et sur les rapports de suivi.

### Composition du comité

**France Stratégie** s'est attaché à ce que plusieurs compétences soient présentes dans ce comité d'experts : enseignement supérieur et recherche, entreprise et innovation, évaluation des politiques publiques, avec une dimension internationale.

### Président du comité

**Philippe Maystadt** préside l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre international de formation européenne (Cife). Ex-président de la Banque européenne d'investissement (2000-2011), il a en Belgique été, dans les années 1980 et 1990, alternativement sénateur et ministre en charge de divers portefeuilles (affaires économiques, finances, budget, politique scientifique, etc.).

### Membres du comité

**Pierre Brunhes**, administrateur civil hors classe, est depuis 2014 chef de mission au Contrôle général économique et financier (CGEFI) du ministère des Finances et des Comptes publics, en charge des questions de recherche appliquée, d'innovation, de normalisation et de qualité industrielle. Précédemment, il a été chef de service à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (ex-DGCIS, devenue DGE) du ministère de l'Économie.

**Elie Cohen** est directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF). Il a été membre du Conseil d'analyse économique (CAE) auprès du Premier ministre (1997-2012). Auteur de nombreuses publications d'économie industrielle et de politiques publiques, il a réalisé des expertises pour l'ONU et la Commission européenne, et a contribué aux travaux de diverses instances en France, dont la Commission Rocard-Juppé sur le « grand emprunt ».

**Eric Hazan** est directeur associé senior au sein du pôle Télécommunications, Médias et Technologie du bureau français de McKinsey, où il dirige l'activité Médias. Son cœur d'expertise

est la transformation numérique et son impact sur la consommation et sur les organisations. Il a été senior partner chez Arthur D. Little et a auparavant travaillé chez Kraft Jacobs Suchard et Danone.

**Florian Mayneris** est depuis 2010 maître de conférences en économie à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Spécialiste des déterminants de la performance des entreprises et des régions en termes de compétitivité, il a participé à l'évaluation de plusieurs politiques industrielles et régionales pour le compte de ministères français et belges.

**Jean-Paul Nicolaï** est chargé de mission auprès du Commissaire général à **France Stratégie**, après en avoir dirigé le département Économie-Finances. Auparavant, il a réalisé des études économiques chez EDF, à la Caisse des dépôts et consignations, puis a occupé des postes de direction dans le secteur de la finance successivement chez Indosuez, Legal & General, Ecureuil Gestion et dans une PME (OTC Conseil).

**Corinne Prost** dirige depuis 2011 le Département des études économiques à l'INSEE. Elle y a précédemment été chef de la division emploi (2007-2011). Elle a aussi travaillé à la Direction de la prévision et de l'analyse économique, au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Elle a également participé de 2004 à 2007 à des activités de recherche à l'université Cornell (États-Unis). Elle est membre du Conseil d'analyse économique (CAE) depuis 2015.

**Paolo Sestito** est chef de la Direction de l'analyse économique structurelle de la Banque d'Italie. Il a présidé l'Institut italien pour l'évaluation de la formation et de l'éducation INVALSI (2012-2013) et, au sein de l'OCDE, le conseil du programme PISA (2008-2013) et le Comité de l'emploi et des affaires sociales (2006-2008). Précédemment, il a été conseiller au ministère italien du Travail et à la Direction générale affaires économiques et financières de la Commission européenne.

Photo : Crédit PIA  
Programmes d'investissement d'avenir (PIA)Présentation  
PIA en chiffres

#### **France Stratégie**

18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07



**Jean-Michel Rouillé**  
Responsable du service Edition/Communication

**France Stratégie** – Services du Premier Ministre

01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

[jean-michel.rouille@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.rouille@strategie.gouv.fr)

SITE INTERNET

**Jean Pisani-Ferry**

Commissaire général



## François Hollande veut créer une carte Vitale "pour la vie"



**A l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale, François Hollande a exprimé sa volonté de créer une carte Vitale à vie, qui puisse garantir une "protection maladie universelle".**

François Hollande a annoncé ce mardi la mise en oeuvre prochaine d'une carte Vitale "pour la vie", une mesure de simplification liée à la "protection universelle maladie" prévue par le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2016. Cette carte permettrait simplifier le processus de déclaration pour les assurés, lors d'un changement de statut.

"Le progrès, ce sera la continuité de la couverture et la simplification très profonde des démarches auprès des caisses", a expliqué le président français lors d'une manifestation organisée pour le 70e anniversaire de la Sécurité sociale. "L'objectif, c'est d'avoir une carte Vitale pour toute sa vie dès lors qu'on réside en France (...) et d'avoir cette affiliation reconnue quels que soient les changements de métier", a-t-il ajouté.

François Hollande a par ailleurs mis en avant le futur "compte personnel d'activité" qui fusionnera selon lui le compte personnel de formation, le compte épargne temps et l'éventuel compte pénibilité. "L'ambition, c'est de créer des liens entre des dispositifs qui sont trop compartimentés et c'est de donner plus de liberté dans l'usage et la gestion de ces droits", a-t-il dit. La création de ce compte sera discutée lors de la conférence sociale du 19 octobre et formalisée dans une loi début 2016. Un "compte de retraite unique" permettra en outre d'ici 2017 à chaque Français de connaître ses droits à tout moment, avec une procédure de liquidation unique quel que soit le parcours professionnel.

### Une bonne gestion de la Sécurité sociale

La première responsabilité du gouvernement vis-à-vis de la Sécurité sociale est la bonne gestion, a insisté François Hollande, en soulignant que l'objectif de dépenses d'assurance maladie serait tenu cette année pour la troisième année consécutive et que les comptes de retraites seraient équilibrés l'an prochain pour la première fois depuis douze ans.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera présenté mercredi au conseil des ministres, prévoit de ramener le déficit du régime général de 9,0 milliards d'euros cette année à 6,0 milliards l'an prochain. En ajoutant le déficit du Fonds de solidarité vieillesse, le déficit serait réduit à 9,7 milliards fin 2016, après 12,8 milliards fin 2015.

Lire aussi :

- > Hollande s'érite en défenseur de la Sécurité sociale
- > Quatre pistes d'économies pour l'assurance-maladie

**Source Reuters**



# Hollande annonce une future carte Vitale "pour la vie"

Par Francetv info avec Reuters

Mis à jour le 06/10/2015 | 20:30 , publié le 06/10/2015 | 20:00

Plus besoin d'en changer. François Hollande a annoncé, mardi 6 octobre, la mise en œuvre prochaine d'une carte Vitale "pour la vie", une mesure de simplification liée à la "protection universelle maladie" prévue par le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2016. "Le progrès, ce sera la continuité de la couverture et la simplification très profonde des démarches auprès des caisses", a déclaré le président, lors d'une manifestation organisée pour le 70e anniversaire de la Sécurité sociale.

Avec cette mesure, résume Le Figaro.fr, l'exécutif veut "éviter que les assurés ne tombent dans des 'trous administratifs' lorsqu'ils changent de statut, de salarié à travailleur indépendant, par exemple, et rencontrent des difficultés à se faire rembourser des soins."

## Un "compte de retraite unique" en 2017

Le chef de l'Etat a par ailleurs mis en avant le futur "compte personnel d'activité" qui fusionnera selon lui le compte personnel de formation, le compte épargne temps et l'éventuel compte pénibilité. "L'ambition, c'est de créer des liens entre des dispositifs qui sont trop compartimentés et c'est de donner plus de liberté dans l'usage et la gestion de ces droits", a-t-il dit. En outre, un "compte de retraite unique" permettra à chaque Français, d'ici 2017, de connaître ses droits à tout moment, avec une procédure de liquidation unique quel que soit le parcours professionnel.

La première responsabilité du gouvernement vis-à-vis de la Sécurité sociale est la bonne gestion, a insisté François Hollande, en soulignant que l'objectif de dépenses d'assurance maladie serait tenu cette année pour la troisième année consécutive et que les comptes de retraites seraient équilibrés l'an prochain pour la première fois depuis douze ans.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera présenté mercredi au Conseil des ministres, prévoit de ramener le déficit du régime général à 9 milliards d'euros cette année et à 6 milliards l'an prochain. En ajoutant le déficit du fonds de solidarité vieillesse, le déficit serait réduit à 9,7 milliards fin 2016, après 12,8 milliards fin 2015.



## Hollande entend défendre un modèle social « du 21e siècle »



Dans un entretien aux Echos le 30 septembre, Nicolas Sarkozy s'est dit favorable à une « véritable refondation du modèle social et économique », proposant notamment de sortir des 35 heures ou de repousser l'âge légal de départ à la retraite. « Une attaque sans précédent contre notre modèle social », a aussitôt réagi le PS, accusant le président des Républicains de « remettre en cause la France sociale telle qu'elle existe depuis la fin de la seconde guerre mondiale ».

Pour François Hollande, le compte personnel d'activité, qui consiste à préserver les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, périodes de chômage comprises, présente l'avantage de faire l'unanimité dans son camp. « L'ambition, c'est de créer des liens entre des dispositifs qui sont trop compartimentés et c'est de donner plus de liberté dans l'usage et la gestion de ces droits ». « C'est la grande mesure sociale que les socialistes réclament, explique Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du PS.

Un moyen pour François Hollande de mettre en avant le compte personnel d'activité (CPA), présenté par l'Elysée comme la grande réforme sociale du quinquennat. « Il y a eu le RMI avec Michel Rocard, la CMU avec Lionel Jospin, il y aura le CPA avec François Hollande », explique un conseiller présidentiel. « C'est la réforme sociale majeure du quinquennat », appuie Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement et « hollandais » du premier cercle.

Lire la suite sur [www.lemonde.fr...](http://www.lemonde.fr...)

**Le principe : chaque travailleur cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. • Pour beaucoup, la Sécurité sociale rime avec maladie. Mais la Sécurité sociale gère aussi les prestations destinées aux familles, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, les retraites et la solidarité en faveur des personnes âgées. • Constamment déficitaire, réformée à plusieurs reprises, la Sécurité sociale aujourd'hui le socle du modèle social français. 18h28 : : « Moi je ne m'en prends pas aux partenaires sociaux, aux corps intermédiaires. 18h27 : François Hollande continue de s'exprimer, à l'occasion du 70e anniversaire de la Sécurité sociale.**

Soucieux de vanter ce pilier de la société française, François Hollande devrait notamment rappeler la nécessité d'un lifting de cette institution, dans son discours que vous pouvez suivre sur francetv info. • Il y a 70 ans, une ordonnance du général de Gaulle posait les fondements de la Sécurité sociale : garantir les travailleurs et leurs familles contre les aléas de la vie, au moment où la France sort meurtrie de la guerre. • A l'origine de ce système de solidarité inspiré du Conseil national de la Résistance (CNR), deux hommes : Pierre Laroque, haut fonctionnaire ; et Ambroise Croizat, ministre du Travail.

La Sécurité sociale, créée le 4 octobre 1945, fête ses 70 ans, mardi 6 octobre, à la maison de la Mutualité, à Paris, en réunissant les acteurs de la protection sociale, des historiens, les partenaires sociaux et des personnalités politiques.

Lire la suite sur [www.francetvinfo.fr...](http://www.francetvinfo.fr...)

**François Hollande a défendu mardi son bilan et son action, sa méthode aussi (le dialogue social), à l'occasion d'un long discours prononcé pour le 70e anniversaire de la Sécurité sociale. «1945 n'est pas un âge d'or, c'était une promesse», a-t-il commencé devant un large parterre composé de ...**

Dans un discours prononcé pour les 70 ans de la Sécurité sociale, le président s'est posé en garant du modèle social français.

Un éloge de la Sécurité sociale.

Lire la suite sur [www.lefigaro.fr...](http://www.lefigaro.fr...)

**Paris (AFP) – Vieille dame généreuse mais toujours à découvert, la Sécurité sociale, « l'un des plus grands progrès qui soient » selon la ministre de la Santé Marisol Touraine, fête mardi ses 70 ans, en se projetant vers l'avenir.**

Pour redonner tout son sens au principe d'universalité sur lequel repose la Sécu, la ministre a rappelé la mise en oeuvre, dès 2016, d'une protection universelle maladie, consacrant la « résidence stable et régulière » comme unique critère d'ouverture des droits.

« Si la Sécurité sociale nous est aujourd'hui éminemment familiale, si bénéficier de sa protection paraît naturel, il s'agit de l'un des plus grands progrès qui soient », a déclaré la ministre en ouverture des rencontres organisées à la Mutualité à Paris pour cet anniversaire.

Lire la suite sur [tempsreel.nouvelobs.com...](http://tempsreel.nouvelobs.com...)

**Le CPA, que le président a présenté le 19 avril dernier comme « la grande réforme sociale du quinquennat », destiné à devenir « le capital de ceux qui travaillent », permet à l'assuré de cumuler ses droits au long de son parcours professionnel, qu'il soit successivement salarié, chômeur ou travailleur indépendant.**

La Sécurité sociale, née le 4 octobre 1945 sous les auspices du Conseil national de la résistance avec l'objectif de « garantir à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ».

Pourtant, la Sécurité sociale, financée par les contributions des salariés, semble de moins en moins adaptée pour des bénéficiaires dont les parcours professionnels ne sont plus continus, dans le contexte d'un chômage à 10%.

Lire la suite sur [expansion.lexpress.fr...](http://expansion.lexpress.fr...)

**Le 8 septembre 1967, le président de la République Georges Pompidou évoque ainsi un « trou financier important, de trois milliards de francs » (ce qui représentait à l'époque, selon l'Insee, l'équivalent de 3,74 milliards d'euros en 2015 compte tenu des différences de prix par rapport à aujourd'hui).**

Selon les premiers décomptes qui lui sont transmis, le 27 juin, la Cour estime que le déficit a atteint 9,8 milliards de francs en 1978 (4 milliards d'euros), et devrait être ramené à 2,4 milliards à la fin de l'année 1979 (1,6 milliard environ).

Le « trou » s'affiche encore plus magistralement aux yeux du public à partir de 1979, date de création de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Lire la suite sur [www.europe1.fr...](http://www.europe1.fr...)

**Malgré le déficit du régime général (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail), l'anniversaire de l'instauration de la protection sociale en France est l'occasion de souligner les acquis des soixante-dix dernières années. « La protection sociale est un outil puissant pour réduire les inégalités », rappelle Jean-Claude Barbier. « L'idée de pouvoir garantir à**

tous un accès à des soins médicaux ou à un revenu lorsqu'on part à la retraite, reste une référence pour les pays émergents comme l'Inde ou la Chine », ajoute Bruno Palier.

Cette inquiétude s'exprime également par le nombre important de réformes engagées par la classe politique et par la persistance du déficit qui touche la sécurité sociale. « Depuis le milieu des années 90, les réformes se sont multipliées et ont été présentées comme de nouvelles solutions permettant de résoudre la question de son financement, or le déficit persiste » souligne Bruno Palier, docteur en sciences politiques et directeur de recherche du CNRS à Sciences Po (CEE).

Un sentiment qui s'explique par la multiplication, depuis les années 80, des discours fatalistes selon Jean-Claude Barbier, sociologue, directeur de recherche (CNRS) au Centre d'économie de la Sorbonne et auteur avec Bruno Théret du Système français de protection sociale (Ed. La Découverte). « Certaines forces politiques et économiques profitent de la crise pour mener une campagne affirmant que la protection sociale est trop chère, qu'on ne peut plus se payer.

Lire la suite sur [www.20minutes.fr...](http://www.20minutes.fr...)



## Hollande s'érige en défenseur de la Sécurité sociale



### Le chef de l'Etat a demandé aux partenaires sociaux de réformer les retraites complémentaires.

« L'impôt, la cotisation, n'est pas une spoliation », la Sécurité sociale est là pour « financer et couvrir les risques essentiels de la vie ». Ce mardi soir à la Mutualité à Paris, François Hollande n'a pas fait d'annonces pour commémorer les 70 ans de la Sécurité sociale. Il a surtout pris la défense de l'institution, comme si elle était assiégée. « La Sécurité sociale n'est pas un acquis irréversible, ce qui a été fait en 70 ans peut se défaire », a-t-il déclaré, un brin menaçant.

Sous-entendu : si la droite revient au pouvoir, elle risque de tout casser. Alors que l'opposition critique la lenteur de la réduction des déficits, il a rétorqué que le « mal » vient du fait qu'un gouvernement de droite a autorisé la Sécurité sociale à emprunter, une « fuite en avant ».

Lire aussi

> A 70 ans, la Sécurité sociale ne fera pas l'économie de nouvelles réformes

> DIAPORAMA Petite histoire de la Sécurité sociale

> Modèle social : Hollande joue le contraste avec Sarkozy

Alors que Nicolas Sarkozy propose de passer par-dessus les syndicats pour décider du temps de travail dans chaque entreprise, en organisant des référendums, François Hollande a rendu un long « hommage » aux partenaires sociaux, présents dans la salle : « Il nous faut un interlocuteur, car l'Etat ne peut pas décider de tout », a-t-il glissé. A eux de mener à bien la négociation sur les retraites complémentaires, pour sauver le modèle paritaire, a-t-il souligné. Elle nécessite des « mesures courageuses » qui « ne peuvent reposer sur les seuls salariés, les entreprises doivent prendre leur part ». Une façon de dire au Medef qu'il serait bien d'accepter une petite hausse des cotisations. « Je demande donc aux partenaires sociaux de chercher toutes les solutions ». Elles sont déjà sur la table, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, sur le financement de la Sécurité sociale, le président veut « aller plus loin avec les partenaires sociaux » en discutant de trois points : l'autonomie de financement de la Sécurité sociale par rapport à l'Etat, le rôle respectif de l'impôt et des cotisations, la prise en compte des nouvelles formes d'emplois liés à l'économie collaborative. A cet égard, la création du compte personnel d'activité en 2016 sera « une réforme essentielle ».

@SolwiiSuivre



## Intervention de Marisol Touraine - Ouverture des 70 ans de la Sécurité sociale

6 octobre 2015

Partager

:



Mardi 6 octobre 2015  
Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les parlementaires,  
Mesdames et messieurs les représentants des partenaires sociaux,  
Mesdames et messieurs les présidentes, présidents, directrices et directeurs,  
Mesdames et messieurs,

Nous sommes aujourd’hui réunis pour un anniversaire. Pas de ceux qui imposent le recueillement ou l’introspection mais au contraire, invitent à la célébration et au rassemblement ; cet anniversaire, c’est à la fois celui d’une conquête mais aussi d’une vision, c’est celui d’une vision qui a irréversiblement changé notre pays, cet anniversaire, c’est celui de la sécurité sociale.

Il y a 70 ans en effet, le jeudi 4 octobre 1945, était promulguée l’ordonnance instaurant la sécurité sociale en France. Une simple ordonnance pour une si grande idée, aurait-on presque envie de dire.

Une simple ordonnance certes mais parce qu’en cet automne 1945, l’heure est à l’action. Il faut reconstruire, bien sûr, mais il faut surtout poser très vite les jalons d’une société nouvelle.

La France est devenue lucide sur les causes de son effondrement et la fraternité forgée dans le conflit demeure vive. La réflexion sur les valeurs et les principes de la sécurité sociale a déjà été conduite, dans la pénombre et sous le joug, par le CNR, et diffusée dans son programme intitulé « les jours heureux ». Les esprits sont prêts au changement, il faut en profiter et agir vite.

Une simple ordonnance, soit, mais qui prendra rang parmi les textes fondateurs en posant les bases d’une nouvelle génération de droits de l’homme, les droits sociaux, et en densifiant notre conception de la citoyenneté par l’ajout, à ses volets civil et politique, d’une dimension sociale.

Ce progrès, nous l’associons bien sûr à Pierre Laroque et Ambroise Croizat. Ce progrès, alors intimement lié au travail et qui marque le passage d’une pratique d’assistance à une logique de solidarité, nous en devrons la consolidation aux partenaires sociaux qui ont pensé et bâti le système et continuent aujourd’hui de l’administrer.

J’en resterai là de l’évocation historique mais il me paraissait essentiel de commencer par-là et de rappeler que si la « sécu » nous est aujourd’hui familière et que bénéficier de sa protection apparaît naturel, il s’agit sans doute d’un des plus grands progrès qui soit et qu’il aura fallu des circonstances exceptionnelles pour qu’il voie le jour. Sa préservation et sa modernisation tiennent alors autant du devoir que du besoin.

L’égalité politique ne suffit en effet pas à faire République. La citoyenneté politique nous dit égaux mais c’est la citoyenneté sociale qui nous rassemble et nous unit. La solidarité produit du partage. Au-delà de nos différences et en dépit de nos divergences, nous savons que chacun bénéficie de la protection de tous et que nous sommes tour à tour celui qui reçoit et celui qui donne. Dans les périodes de tension, de pression ou d’agression ce lien indéfectible change tout. La tragédie des années 30 a érigé la solidarité en bouclier de la République. Ceux qui se jouent de la solidarité, dans les temps troublés, fissurent notre pacte commun.

La présence aujourd’hui du Président de la République et des présidents de l’Assemblée nationale et du Sénat témoigne de ce que la sécurité sociale a d’essentiel pour notre vivre ensemble mais cette adhésion n’est pas seulement le produit d’une histoire, de valeurs, elle résulte tout autant de son efficacité. L’idée est belle et le modèle fonctionne !

Depuis 1945, on vit plus vieux, on vit toujours mieux et on vit de plus en plus nombreux. Comment ne pas voir dans cette évolution majeure les effets de la sécurité sociale ? Comment ne pas voir le rôle joué par un système de santé aussi bon qu’accessible ; les effets d’une politique familiale qui fait autant contre la pauvreté que pour l’émancipation des femmes ; le changement permis par un système de retraite qui garantit des années de vie digne après l’activité ?

Ces exemples, il y en a d’autres, ils ne sont pas seulement la résultante du progrès technique et scientifique sinon tous les pays développés afficheraient la même vitalité. Ils sont bel et bien le fruit de notre Etat social. Celui-ci protège des aléas de la vie, et il est fait pour ça me direz-vous. Mais il fait bien plus que cela.

Par sa robustesse, il rassure et engage chacun à se projeter. Le taux de fécondité en est le meilleur indicateur ; 2.01 enfant par femme en France. Etre mère et travailler ne sont pas antinomiques parce que les parents savent pouvoir bénéficier de prestations familiales et d’un mode de garde adapté. Dans les études, les Français affichent une forme de pessimisme collectif mais dans leur comportement individuel, ils manifestent leur confiance en l’avenir.

Par sa surface financière notre Etat social permet de financer un système de soins qui soutient toutes les comparaisons en termes de qualité et d’accessibilité. Un seul exemple : nos centres hospitaliers universitaires sont à l’origine de plus de 100 premières mondiales et chaque Français sait qu’il pourra profiter de cette médecine de pointe s’il en a besoin.

Par la répartition qu’il opère entre ses bénéficiaires, il contribue également à une redistribution du pouvoir d’achat là vers les ménages modestes. La récente étude de l’INSEE en atteste, en France, les inégalités se réduisent, la pauvreté diminue.

La sécurité sociale est efficace, c’est avéré. Mais pour le rester, elle doit être toujours interrogée, réformée, repensée. A la permanence des grands principes elle doit allier l’évolutivité de leur mise en œuvre pour s’adapter sans cesse à la donne sociale et économique.

La sécurité sociale innove pour offrir une couverture au plus grand nombre.

De sa généralisation progressive à toutes les catégories de travailleurs dans les années d’après-guerre à la création de la Couverture Maladie Universelle en 2000, c’est une longue marche vers l’universalisation. Cette marche, nous la prolongerons très prochainement dans le domaine de la santé avec la mise en œuvre de deux nouvelles étapes fondamentales : la généralisation du tiers payant et la protection universelle maladie.

Le tiers payant, d’abord, est un progrès majeur. Parce qu’il abolit l’obstacle financier. Parce qu’il met un terme à l’insupportable « sélection à l’entrée » qui conduit nombre de Français à renoncer à se soigner faute de pouvoir avancer les frais. Dans le prolongement de la CMU, le tiers payant vient parachever le caractère profondément juste et universel de notre système de santé. Il s’agit en cela d’une réforme de justice profondément structurante.

Réformer structurellement pour faire progresser notre modèle social, c’est le sens de la protection universelle maladie. Il s’agit de pallier les ruptures de parcours de plus en plus éclatés. Mais il s’agit d’infiniment plus que cela. Avec la protection universelle maladie, tous les Français deviendront des assurés à part entière par leur résidence, la notion d’ayant droit disparaîtra avec la majorité. Chaque personne sera porteuse de ses propres droits. Les changements de situation professionnelle, de lieu d’habitation n’auront alors plus de conséquences. C’est une avancée en matière de couverture, c’est un progrès en terme de citoyenneté sociale, c’est aussi la démonstration que la sécurité sociale se réforme pour s’adapter aux nouvelles réalités.

Il s’agit pour elle de rester pertinente en épousant en permanence les contours de l’époque.

Après-guerre, la sécurité sociale s’invente dans une société du plein emploi mais où seul le chef de famille travaille.

Aujourd’hui, elle s’inscrit dans un monde plus complexe, plus divers, plus morcelé.

C’est pourquoi la sécurité sociale innove en personnalisant ses prises en charge. La protection universelle maladie fait de l’ayant droit un assuré à part entière. La garantie d’impayé des pensions alimentaires intègre la réalité contemporaine des familles monoparentales.

L’introduction de la pénibilité dans le calcul de la durée de cotisation pour la retraite, prend en compte la vérité des parcours professionnels qui laissent pas à tous la même espérance de vie en bonne santé. La prime d’activité prend en considération les jeunes actifs, jusqu’ici exclus des dispositifs d’incitation au retour à l’emploi. Le compte personnel d’activité lie les droits à la personne, plus au poste occupé.

Ce mouvement de modernisation ne concerne pas seulement les prestations, l’innovation est partout. Création de la carte vitale, multiplication des canaux d’échange entre l’assuré et les caisses, instauration des espaces personnels sur internet... le numérique est de plus en plus présent et les caisses tordent chaque jour un peu plus le cou aux poncifs d’antan sur les « guichets de la sécu ».

Création d’un « blue button » à la française ou valorisation encadrée du gisement de données produit notamment par l’assurance maladie sont nos prochains grands chantiers.

La sécurité innove enfin pour durer. Vivre longtemps avec une maladie autrefois fatale, vivre plus vieux et donc passer plus de temps à la retraite, vivre plus nombreux... Ce sont des progrès considérables pour la vie des Français. Certains les réduisent à « une charge » à assumer ? Nous les considérons, pour notre part, comme une chance à valoriser. Certains s’appuient sur les déficits pour mieux les remettre en cause ? Nous défendons, pour notre part, la soutenabilité de ce modèle protecteur.

Il faut le dire et l’assumer : défendre notre modèle social, c’est faire mentir les fatalistes, les déclinistes, qui brandissent l’épouvantail du gouffre sans fond et la menace de l’assistanat. Parce qu’il n’y a pas de fatalité.

Depuis 2012, nous agissons en modernisant pour tenir compte des nouvelles réalités de la société. Et les résultats sont là. Le déficit du régime général a été réduit de 40% en 3 ans, la branche vieillesse sera, elle, à l’équilibre financier à partir de 2016. Je le dis à mes concitoyens : ayez confiance !

Création de la CSG, de l’ONDAM, des lois de financement de la sécurité sociale, des conventions d’objectifs et de gestion... beaucoup a été entrepris pour adapter les recettes à l’évolution de la sécurité sociale et améliorer son pilotage financier. Il faut le dire, cette multiplication des réformes est venue altérer la simplicité de notre système. La modernisation du financement sera assurément l’un des grands enjeux des années à venir. Trois maîtres mots devront guider cette réflexion : lisibilité, efficacité et justice.

Mesdames, messieurs,

De cet anniversaire nous prendrons prétexte pour parler de demain, pour envisager l’avenir et si c’est à la Mutualité que nous sommes réunis, lieu historique d’autres modes d’entraide mais dont le choix ne résulte que du hasard des disponibilités, c’est bien la sécurité sociale, forme la plus aboutie, presque la plus absolue, de la solidarité, que nous célébrons aujourd’hui.

Je tiens à remercier tous les participants et tous les intervenants, en premier lieu les partenaires sociaux dont l’histoire des 70 dernières années est intimement liée à celle de la sécurité sociale, les parlementaires qui ont la responsabilité de son contrôle financier, mes prédecesseurs dans ce grand ministère qui ont eu celle de faire valoir les attentes et les objectifs de l’Etat et mes collègues étrangers qui sont venus nous dire ce que notre modèle peut avoir d’universel mais aussi d’original.

Mais le « système », c’est d’abord des femmes et des hommes. Aussi je veux profiter de ce moment et de la présence des présidents et directeurs de caisses présents (il faudra veiller à une plus grande parité dans ces fonctions avant les 80 ans) pour les remercier et à travers eux tous les agents de la sécurité sociale. Ils sont 150 000 répartis dans les 4 branches de la sécurité sociale et

implantés sur tout le territoire. Je sais que pour eux, la sécu est une histoire vivante, en marche, à laquelle ils sont viscéralement attachés. Cette journée est aussi la leur.

Bel anniversaire à la sécurité sociale, longue vie à l'Etat social français et belle journée à tous.



Télécharger le discours de Marisol Touraine (pdf - 387.4 ko)



## L'avenir de la Sécu, c'est l'emploi



Pour un président de la République qui n'aime rien tant que les commémorations, pouvoir célébrer les 70 ans de la Sécurité sociale était une aubaine à ne pas rater. François Hollande était donc à son affaire en vantant les vertus du modèle social français hérité de l'après-guerre : humanité, protection, sécurité, justice, le discours contenait tous les référents incontournables.

Ah, qu'il est bon d'être de gauche dans ces moments-là. On réquisitionne l'histoire, on fait des envolées. Cela permet de dissimuler la réalité derrière des concepts, de promettre de nouvelles réformes – le plus souvent des dépenses supplémentaires – en laissant dans le flou les impasses de financement. Commémorer, c'est parler du passé, pas du bilan. Or il est effrayant : le modèle français, tant vanté, est exsangue, perclus de dettes, contesté de l'intérieur par ceux-là même qui l'animent et le font vivre.

Face à cette réalité sèche, aucune réaction d'envergure. Au contraire, le gouvernement enclenche la généralisation du tiers-payant et promet un fumeux Compte personnel d'activité (CPA), sorte de droit de tirage permanent sur le social, présenté comme le grand œuvre du quinquennat. Des dépenses, toujours plus.

Au moment de donner naissance à la Sécurité sociale, ses fondateurs avaient voulu un système d'assurance basé sur l'emploi : tout travail devait ouvrir des droits à protection sociale. Cette équation de base a été faussée par les explosions simultanées du chômage (moins de recettes) et du coût de la santé (plus de dépenses). Désormais, la progression des coûts de la santé, même maîtrisée, semble inéluctable. C'est donc sur l'emploi que repose l'avenir de la Sécu, cette vieille dame fatiguée. Tout faire pour l'emploi : voilà ce qu'aurait dû être la pierre apportée par François Hollande à notre édifice social.



## La CFTC propose un « nouveau contrat social »

A l'occasion de son prochain congrès confédéral, du 17 au 20 novembre à Vichy, la CFTC va proposer dans une motion d'orientation, déjà adoptée par son conseil confédéral, la définition d'un "nouveau contrat social". Décrivant lors d'une conférence de presse, mardi 6 octobre, les changements générés par "la révolution robotique ou robolution", Philippe Louis, le président de la CFTC, a mis en relief le développement, "en marge du salariat", d'un "auto-salariat" où, grâce à l'introduction du numérique, des personnes peuvent "tour à tour proposer un service gratuit ou payant, ou en bénéficier". Des évolutions qui "ne vont pas sans poser de problèmes en termes de formation, de rémunération, de couverture sociale" .

"On a essayé de se projeter dans la société de demain", a souligné Philippe Louis, en affirmant que pour la centrale chrétienne, qui défend depuis des années "un statut du travailleur avec des droits attachés à la personne", "tout travail doit donner droit à une protection sociale". Dans sa motion, qui prend aussi en compte les chambardements provoqués par le changement climatique, la CFTC "propose à l'ensemble des corps intermédiaires et aux pouvoirs publics de construire un nouveau contrat social, pour que les bouleversements en cours et à venir ne s'imposent pas, comme ce fut trop souvent le cas par le passé, dans "le sang et les larmes". La CFTC demande la convocation d'un "Grenelle de la robotique et du numérique pour créer, dans le dialogue, un nouveau contrat social entre les employeurs et les salariés, entre la société civile et les citoyens, afin de canaliser démocratiquement la transition des technosciences".

La centrale chrétienne voit dans le compte personnel d'activité (CPA), relancé par François Hollande, qui sera au centre de la conférence sociale du 19 octobre et pourrait donner lieu (...)



## Qu'attendons-nous pour agir? : les thèmes des Jéco 2015 dévoilés



Ce mardi midi, lors d'un point presse, le programme des 8e journées de l'économie de Lyon a été détaillé.

Du 13 au 15 octobre, plus de 200 intervenants vont enchaîner les conférences. Parmi eux, du beau monde sera présent, notamment l'actuel ministre de l'Economie, Emmanuel Macron ainsi que l'ancien Jean-Louis Borloo. Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, **Jean Pisani Ferry**, ou encore Agnès Benassy Quéré, la présidente du Conseil d'Analyse Economique seront également de la partie.

Le thème de ce rendez-vous est en lien avec la COP 21 qui se déroulera en décembre à Paris : "*Qu'attendons-nous pour agir?*". Au total, une soixantaine de conférences sont programmées. Sur des thèmes divers et variés. Par exemple, "*le numérique : destruction ou création d'emplois ?*", "*terrorisme et économie*", ou "*la criminalité environnementale*".

*"Toutes les interventions sont dans une idée d'apporter les clés pour comprendre les mécanismes économiques"*, selon Pascal Le Merrer, le directeur des Journées de l'économie. Pascal Le Merrer qui assure que *"les sujets ont été choisis l'année dernière mais sont aujourd'hui totalement d'actualité"*.

Les événements ainsi que les débats auront lieu dans plusieurs grands bâtiments de Lyon comme le théâtre des Célestins ou la CCI. Pour David Kimelfeld, le vice-président en charge de l'économie à la Métropole, *"c'est une véritable volonté de s'installer dans des lieux qui n'accueillent pas forcément des débats. Cela permettra aux citoyens de se former mais aussi de participer"*.

De plus, au minimum 21 conférences seront diffusées en direct sur internet. *"Une manière de toucher les salariés"* selon Pascal Le Merrer. Et dans l'avenir, vers mars 2016, un mooc sera ouvert sur *"comment pensent les économistes"*.

Une seule chose est regrettée par les organisateurs : la date. Car l'événement se déroule en même

temps que le Festival Lumière.

Sur les trois jours, plus de 10 000 personnes sont attendues.



## Tous les Français auront bientôt une carte vitale "à vie"

En ce moment

1. A la Une
2. Politique économique

06/10/15 à 20:28

Mis à jour le 06/10/15 à 20:28

Lecture : 2 min

- Partager
- Partager
- Partager
- 
- Envoyer
- 0 Partage
- Réagir
- 0 Réaction

A lire aussi

- 



Complémentaires santé : du nouveau pour les salariés et les retraités

Les services recommandés par Capital.fr



Comparateur Assurances santé

...Voir tous nos services

Le choc de simplification va aussi toucher l'assurance santé. François Hollande a annoncé mardi la mise en oeuvre prochaine d'une carte Vitale "pour la vie", permettant de rester couvert à tout moment, même en cas de changement de métier ou de statut. Une mesure qui sera inscrite dans le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2016.

Pour le moment, le dispositif reste encore flou. "Le progrès, ce sera la continuité de la couverture et la simplification très profonde des démarches auprès des caisses. (...) L'objectif, c'est d'avoir une carte Vitale pour toute sa vie dès lors qu'on réside en France (...) et d'avoir cette affiliation reconnue quels que soient les changements de métier", a déclaré le président français lors d'une manifestation organisée pour le 70ème anniversaire de la Sécurité sociale.

Autre annonce, la création d'un "compte de retraite unique" qui permettra d'ici 2017 à chaque Français de connaître ses droits à tout moment, avec une procédure de liquidation unique quel que soit le parcours professionnel.

François Hollande a aussi mis en avant le futur "compte personnel d'activité" qui fusionnera selon lui le compte personnel de formation, le compte épargne temps et l'éventuel compte pénibilité. "L'ambition, c'est de créer des liens entre des dispositifs qui sont trop compartimentés et c'est de

donner plus de liberté dans l'usage et la gestion de ces droits", a-t-il dit. La création de ce compte sera discutée lors de la conférence sociale du 19 octobre et formalisée dans une loi début 2016.

François Hollande a par ailleurs souligné que l'objectif de dépenses d'assurance maladie serait tenu cette année pour la troisième année consécutive et que les comptes de retraites seraient équilibrés l'an prochain pour la première fois depuis douze ans.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera présenté mercredi au conseil des ministres, prévoit de ramener le déficit du régime général de 9,0 milliards d'euros cette année à 6,0 milliards l'an prochain. En ajoutant le déficit du Fonds de solidarité vieillesse, le déficit serait réduit à 9,7 milliards fin 2016, après 12,8 milliards fin 2015.

© Capital.fr (avec Reuters)

- Partager
- Partager
- Partager
- 
- Envoyer
- 0 Partage
- Réagir
- 0 Réaction

[Commenter l'article](#)



Recevez nos newsletters :  
La matinale éco Je m'abonne

Le FMI toujours plus inquiet pour la croissance mondiale  
article précédent

L'actualité en vidéo

Services sélectionnés par Capital.fr

Tous nos services

#### Défiscalisation en immobilier : optimisez votre investissement grâce à notre simulateur

Plus d'un million d'annonces immobilières (vente, location, prestige...)

Un comparateur d'assurances vie pour trouver le contrat adapté à vos besoins  
Réagissez ! Tous les Français auront bientôt une carte vitale "à vie"

Le choc de simplification va aussi toucher l'assurance santé. François Hollande a annoncé mardi...  
Toutes les actus A la Une

Les + récents : A la Une

07:40

Plus de 2.100 milliards de dollars dans les paradis fiscaux

- 

01:45

Grèce: émus, des migrants arrivent par canot sur l'île de Lesbos

- 01:45

Grèce: émus, des migrants arrivent par canot sur l'île de Lesbos

...Voir la rubrique : A la Une

Les + lus : A la Une

35 heures, Code du travail... Sarkozy et Juppé veulent tout faire exploser

Scandale Volkswagen : Ségolène Royal réussira-t-elle à se faire rembourser son milliard d'euros de bonus écologique ?



Vincent Bolloré, retour sur l'ascension du nouveau maître de Canal+

### Les services

### finances perso

#### Comparez les assurances vie

Votre contrat ou celui que vous voulez souscrire fait-il partie des meilleurs ?

Est-il adapté à vos besoins ?

- Les meilleurs contrats sans frais OK
- Les meilleurs fonds en euroOK
- Les meilleurs contrats InternetOK
- 

Tous les services Capital.fr

### immobilier

#### Plus d'un million d'annonces

Achat location Vente neuf Investissement

Type de bien Maison/Villa Appartement Terrain Parking Local commercial Immeuble Bureau

Boutique Loft/Atelier/Surface Bâtiment Château Hôtel particulier Nombre de pièces 1 2 3 4 5

Créer une alerte Tous les services Capital.fr

### carrière / management

#### Testez vos aptitudes professionnelles

Tous les services Capital.fr

#### Le Guide des régimes de retraite des ... Salariés cadres

Tout sur votre régime de base OK Tout sur vos régimes complémentaires OK Tout sur vos régimes supplémentaires OK Tous les services Capital.fr

### vos droits

#### Vous avez une question

?

Les avocats du réseau Wengo,  
partenaire de Capital,  
vous informent et vous apportent  
des réponses à toutes  
vos questions juridiques.  
Tous les services Capital.fr

**tous les services**



## Un mois d'actualité, Le dossier pratique , N° 179/2015, 7 octobre 2015

Rentrée chargée pour ceux qui font ou suivent l'actualité sociale, avec la présentation du rapport Combrexelle qui servira de base à la réforme du droit du travail, suivie de la remise du rapport Mettling sur l'impact du numérique sur la vie au travail, et du rapport Lanouzière sur le travail répétitif et la pénibilité. L'activité parlementaire a aussi repris, avec notamment l'examen du projet de loi Santé au Sénat. Comme chaque année à la même période, les grandes lignes de l'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 ont été présentées par le gouvernement. Enfin, au grand dam du patronat, Michel Sapin a annoncé le report au 1er avril des baisses de charges prévues dans le cadre du pacte de responsabilité.

Budget et fiscalité Ratification de l'ordonnance simplifiant les obligations déclaratives des entreprises en matière fiscale le ministre des Finances a présenté, le 16 septembre, en Conseil des ministres, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-681 du 18 juin 2015 portant simplification des obligations déclaratives des entreprises en matière fiscale. Rappelons que cette ordonnance supprime la déclaration spéciale de CICE et d'autres déclarations de crédits d'impôt, au profit d'une déclaration simplifiée et dématérialisée intégrée à la déclaration de résultats. L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015 Régime fiscal des indemnités des stagiaires dans le Bofip-Impôtsdu 28 août 2015, l'administration fiscale précise que les indemnités versées dans le cadre de conventions signées à compter à compter du 1er septembre 2015 sont exonérées d'impôt sur le revenu à hauteur du smic. L'actualité n° 16904 du 2 septembre 2015 Montée en charge du CICE Bercy annonce qu'à fin août 2015, les entreprises ont déjà empoché 14,4 milliards d'€ de créances de CICE sur les salaires payés en 2014, dont 8,1 milliards ont été effectivement versés. Le Comité de suivi du CICE confirme, le 22 septembre, que les entreprises se sont saisies pleinement du dispositif, et révèle que les employeurs l'utilisent en premier lieu pour l'investissement, devant l'emploi et les salaires. L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015 L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015 Chômage Le rapporteur public de Conseil d'État demande l'annulation de la convention d'assurance chômage le rapporteur public du Conseil d'État a demandé le 14 septembre l'annulation de la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014. Il estime que trois dispositions de la convention sont illégales, notamment le « dispositif relatif au différé d'indemnisation », qui instaurerait une différence de traitement entre les salariés. L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015 Employeurs d'intermittents du spectacle couverts par l'assurance chômage l'avenant n° 3 du 17 mars 2015 modifiant, pour la production cinématographique, la liste fixant le champ d'application de l'annexe VIII de la convention d'assurance chômage relative aux intermittents du spectacle, a été agréé par arrêté du 6 août 2015. L'actualité n° 16903 du 1er septembre 2015 Myriam El Khomri mobilisée sur les 300 000 emplois non pourvus la ministre du Travail, Myriam El Khomri, qui commentait le 25 septembre sur iTÉLÉ les chiffres du chômage d'août, a déclaré vouloir se mobiliser pour former les chômeurs aux métiers non pourvus. L'actualité n° 16923 du 29 septembre 2015 Lancement du nouveau dispositif de contrôle des chômeurs Pôle emploi a lancé, le 28 septembre, son nouveau dispositif de contrôle dans trois régions expérimentatrices (Franche-Comté, Poitou-Charentes et Paca), avant de le généraliser à tout le territoire d'ici à la mi-novembre. L'actualité n° 16923 du 29 septembre 2015 Bilan de la personnalisation de l'accompagnement par Pôle emploi le directeur général de Pôle emploi a estimé, le 21 septembre, qu'après un peu moins d'une année de mise en

œuvre, les objectifs pour 2015 seront en majorité atteints, même si des marges de progrès persistent.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015Liens entre chômage et altération mentale le chômage favorise l'apparition d'épisodes dépressifs, mais un état de santé mentale fragile peut également accroître le risque de chômage, constate la Dares dans une étude publiée le 18 septembre.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015Contrat de travailUn rapport sur la transformation numérique et la vie au travail sécuriser le forfait-jours, permettre de déroger au repos de 11 heures pour les travailleurs du numérique, instituer un droit et un devoir à la déconnexion, mieux encadrer le télétravail : telles sont les principales mesures suggérées par Bruno Mettling, DRH d'Orange, dans un rapport remis le 15 septembre à la ministre du Travail. Celle-ci a annoncé que le sujet serait à l'ordre du jour de la conférence sociale du 19 octobre.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015La vente à distance organise le recours au télétravail un accord consacré au télétravail dans la vente à distance a été signé, le 6 juillet 2015. Il prévoit la possibilité pour les salariés d'effectuer la totalité de leur temps de travail hors de l'entreprise.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015ContrôleDes pistes pour lutter contre l'exploitation des travailleurs détachés informer les donneurs d'ordre et les prestataires sur leurs obligations, mieux contrôler les conditions de vie et de travail des travailleurs détachés, renforcer le rôle et les moyens des syndicats dans la protection de ces travailleurs : telles sont trois mesures qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre les abus du détachement, estime le Cesr dans un projet d'avis adopté le 22 septembre. Le jour même, la ministre du Travail annonce la mise en œuvre de plusieurs de ces mesures, notamment la mise en place « le plus rapidement possible » d'un site d'information des entreprises détachantes et des donneurs d'ordre sur leurs obligations en matière de déclaration et de rémunération.L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015Conventions et accordsLes propositions du rapport Combarelle pour doper la négociation collective dans un rapport présenté le 9 septembre, l'ancien directeur général du travail formule 44 propositions pour développer la négociation collective. Il propose notamment d'inverser la hiérarchie des normes dans quatre domaines (conditions de travail, temps de travail, emploi et salaires), en faisant primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, sous réserve des ordres publics législatifs et conventionnels de branche. Par ailleurs, même s'ils sont moins favorables, les accords de maintien de l'emploi, de mobilité ou de GPEC conclus au niveau de l'entreprise prévaudraient sur le contrat de travail. À plus long terme, Jean-Denis Combarelle propose une réécriture du Code du travail, en distinguant les dispositions impératives, celles ouvertes à la négociation et celles supplétives en l'absence d'accord.L'actualité n° 16911 du 11 septembre 2015L'institut Montaigne et Terra Nova appellent à faire de l'accord collectif la norme de référence donner plus de place à la négociation collective pour fixer les règles générales des relations de travail, afin de redynamiser l'économie et améliorer la compétitivité des entreprises, tout en assurant la protection des travailleurs. Telle est la solution avancée par l'Institut Montaigne dans un rapport publié le 1er septembre. Le lendemain, le think tankTerra Nova publie un rapport appelant à ce que dans chaque entreprise et chaque branche, il soit possible d'adapter par accord collectif les normes du Code du travail (IRP, seuils sociaux, durée du travail, etc.).L'actualité n° 16906 du 4 septembre 2015Le Conseil d'État annule l'arrêté d'extension de l'accord sur le financement du dialogue social des professions libérales le 10 juillet 2015, le Conseil d'État a annulé l'arrêté d'extension de l'accord du 28 septembre 2012 relatif au développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des professions libérales. Les hauts magistrats ont estimé qu'en imposant à l'ensemble des employeurs compris dans son champ d'application le versement d'une cotisation conventionnelle spécifique dont une partie du produit était réservée à l'Unap, l'accord créait une rupture d'égalité entre les organisations représentatives d'employeurs.L'actualité n° 16907 du 7 septembre 2015Négociation dans l'hospitalisation privée un accord du 27 mai 2015 définit les conditions dans lesquelles les membres du CE, de la DUP, ou à défaut, les DP, peuvent conclure des accords collectifs dans les établissements de diagnostic et de soins et les établissements d'hébergement pour personnes âgées de moins de 200 salariés dépourvus de DS. Ce texte est publié auBO-CC2015-34.L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015DépendanceLe projet de loi autonomie adopté à l'Assemblée en 2e lecture les députés ont adopté, le 16 septembre, en 2e lecture, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Ils ont rétabli deux dispositions supprimées par le Sénat : la mention de la perte d'autonomie au nombre

des critères de discrimination interdits définis par la loi du 27 mai 2008 et le remplacement du Haut conseil de l'âge et du Haut conseil de la famille par une instance unique. Le Sénat devrait à son tour examiner le texte, en 2e lecture, les 28 et 29 octobre.L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015Droit du travailHollande fixe le cap des réformes sociales le 7 septembre, le président de la République a précisé que le rapport « Combrexelle » (v. « Conventions et accords », ci-contre)servira de base à la prochaine réforme du droit du travail, qui donnera lieu à un projet de loi dans les prochains mois. Il a aussi indiqué que le compte personnel d'activité serait au cœur de la prochaine conférence sociale prévue les 19 et 20 octobre prochains. Il a confirmé que « le pacte de responsabilité se poursuivra en 2016 » et qu'il sera procédé à son évaluation fin 2015, début 2016, afin de « faire des choix ». François Hollande a également annoncé pour la fin de l'année un projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Enfin, il a demandé au ministre de l'Économie de préparer un projet de loi « sur les opportunités économiques provoquées par les innovations, notamment numériques ».L'actualité n° 16909 du 9 septembre 2015Valls précise le calendrier de la réforme du Code du travail la réforme du droit du travail et le compte personnel d'activité feront l'objet d'un projet de loi commun présenté en Conseil des ministres en fin d'année, en vue d'une adoption par le Parlement avant l'été 2016, a annoncé le Premier ministre, le 9 septembre. Reprenant les préconisations du rapport Combrexelle, il a confirmé son intention d'élargir la place de l'accord collectif par rapport au Code du travail et d'ouvrir de nouveaux champs de négociation sur quatre thèmes : les conditions de travail, le temps de travail, l'emploi et les salaires. Le 10 septembre, la nouvelle ministre du Travail, Myriam El Khomri, a indiqué qu'elle mènera auparavant une concertation avec les partenaires sociaux en deux temps : la première sur le rapport Combrexelle, la seconde sur le projet de loi.L'actualité n° 16911 du 11 septembre 2015Économie et conjonctureLe Cesr préconise une évaluation complète des politiques publiques observant une croissance atone et « l'impuissance des politiques publiques à lutter efficacement contre le chômage », le Conseil économique, social et environnemental recommande une évaluation complète de ces politiques, dans son rapport annuel sur l'état de la France, adopté le 23 septembre.L'actualité n° 16923 du 29 septembre 2015Égalité et diversitéPreuve d'une discrimination syndicale selon un arrêt du 1er juillet, la Cour de cassation précise que la discrimination syndicale ne peut être retenue à l'encontre d'un employeur que s'il est établi que celui-ci connaissait l'engagement syndical du salarié (en l'occurrence, simple adhérent d'un syndicat).L'actualité n° 16903 du 1er septembre 2015Le principe d'Égalité de traitement n'est pas applicable au niveau du groupe dans un arrêt du 16 septembre, la Cour de cassation confirme que le principe d'égalité de traitement n'est pas applicable entre salariés d'entreprises différentes, même appartenant au même groupe. Un salarié ne saurait donc comparer sa situation avec celle de salariés d'une autre entreprise du groupe pour bénéficier d'un avantage concédé à ces derniers.L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015La garde des Sceaux lance un site internet pour aider les victimes de discriminationChristiane Taubira a annoncé, le 9 septembre, le lancement d'un site internet destiné aux victimes et aux témoins de discriminations : stop-discrimination.gouv.fr.L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015Égalité dans la fabrication de produits pharmaceutiques un accord actualisant les engagements de la branche en matière d'égalité professionnelle a été conclu, le 2 avril 2015.L'actualité n° 16904 du 2 septembre 2015La féminisation des conseils d'administration se poursuit en 2015, les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 comptent en moyenne 35 % de femmes, contre 30 % en 2014, et ceux des entreprises du SBF 120 (indice regroupant les 120 plus grands groupes cotés en France), hors CAC 40, en comptent 32 % (contre 29 % en 2014), selon une étude du cabinet Russell Reynolds Associates publiée le 4 septembre.L'actualité n° 16909 du 9 septembre 2015EmploiModalités de la demande d'aide « TPE jeunes apprentis » un arrêté du 7 août fixe les modalités de la demande d'aide financière en faveur des très petites entreprises embauchant des jeunes apprentis, lorsque l'employeur ne peut réaliser cette demande de manière dématérialisée sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr.L'actualité n° 16903 du 1er septembre 2015Deux projets de décrets fixent les modalités de la prime d'activité deux projets de décrets fixent l'architecture de la future prime d'activité, instituée par la loi Rebsamen, qui doit voir le jour le 1er janvier 2016.L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015L'emploi salarié repart à la hausse au deuxième trimestre 2015, l'emploi dans l'ensemble des secteurs concurrentiels a augmenté de 0,2 %, selon les chiffres de l'Insee et de la Dares, publiés le 10

septembre.L'actualité n° 16912 du 14 septembre 2015Les recrutements en CUI et en emplois d'avenir ont diminué de près de 10 % en 2014 plus de 338 000 contrats aidés ont été conclus en 2014 dans le secteur non marchand et près de 75 000 dans le secteur marchand, révèle une étude de la Dares publiée le 3 septembre. Si le nombre global de contrats aidés signés a diminué, le total des bénéficiaires a cependant continué à augmenter.L'actualité n° 16908 du 8 septembre 2015La condition d'ancienneté pour bénéficier du CFA des transports routiers de voyageurs est précisée le congé de fin d'activité dans les transports routiers interurbains de voyageurs a fait l'objet d'un avenant du 10 juin 2015. Le texte précise les années de conduite requises pour pouvoir en bénéficier.L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015Les activités du déchet renouvellent leurs règles de reprise des salariés en cas de perte de marché public les partenaires sociaux ont conclu, le 15 juin 2015, un avenant qui encadre les relations entre entreprises sortantes et entrantes et apporte des garanties aux salariés en matière de parcours professionnel.L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015EuropeLe Parlement européen approuve la ratification du protocole 2014 relatif à la convention OIT sur le travail forcé les députés européens ont approuvé, le 8 septembre, la décision du Conseil de l'UE autorisant les États membres à ratifier le protocole 2014 relatif à la convention de l'OIT sur le travail forcé. Ce protocole renforce le cadre juridique international en créant de nouvelles obligations pour prévenir le travail forcé.L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015La CJUE autorise un État membre d'accueil à exclure du bénéfice des prestations sociales des citoyens de l'Union en recherche d'emploi en réponse à une question préjudiciale, la CJUE précise, dans un arrêt du 15 septembre 2015, qu'une réglementation nationale peut refuser d'octroyer des prestations sociales à des ressortissants inactifs d'un autre État membre, qui exercent leur liberté de circulation dans le seul but de bénéficier des aides de l'État d'accueil, alors même qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour prétendre à un droit de séjour.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015En Italie, le Jobs Act commence à porter ses fruits l'Italie a créé 100 000 nouveaux emplois au cours des sept derniers mois, grâce à l'entrée en vigueur du Jobs Act, une réforme controversée du marché du travail, a annoncé le 6 septembre le ministre italien du Travail.L'actualité n° 16909 du 9 septembre 2015En Grande-Bretagne, le Parlement limite le droit de grève les députés ont approuvé, le 14 septembre, en deuxième lecture, le projet de loi visant à limiter le droit de grève. Le texte durcit les conditions préalables aux arrêts de travail.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015Fonction publiqueListe des indemnités pouvant se cumuler avec le RIFSEEP un arrêté du 27 août fixe la liste des primes et indemnités pouvant se cumuler, par exception, avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction publique de l'État.L'actualité n° 16905 du 3 septembre 2015Accompagnement indemnitaire de la réforme de l'organisation territoriale de l'État un décret et un arrêté du 4 septembre mettent en place le dispositif d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'État.L'actualité n° 16908 du 8 septembre 2015Une circulaire précise la réforme de la gestion des pensions des agents de l'État les principes de fonctionnement du système de gestion des pensions et le rôle du service des retraites de l'État, tel que réformé par une série de décrets et d'arrêtés du 26 août 2009, sont précisés par une circulaire du ministère des Finances et des Comptes publics et du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique du 20 août 2015.L'actualité n° 16921 du 25 septembre 2015Procédure de validation des services de non-titulaire dans le régime de la CNRACL un arrêté du 21 août fixe les délais de transmission des dossiers entre les employeurs et la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) selon la date de la demande de validation des services des non-titulaires.L'actualité n° 16906 du 4 septembre 2015Exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » pour les collectivités territoriales selon un décret publié au JOdu 18 septembre, le principe « silence vaut acceptation » dans la Fonction publique territoriale, qui entrera en vigueur le 12 novembre 2015, ne s'appliquera pas aux demandes présentées par les ayants droit et ayants cause d'agents publics territoriaux et pour les demandes relatives aux procédures d'accès à un emploi public territorial. Le silence de l'administration vaudra donc rejet dans ces deux hypothèses.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015Le projet de décret sur le télétravail adopté par le CCFP le projet de décret encadrant le télétravail dans la Fonction publique a été adopté en Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) le 24 septembre.L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015Accompagnement RH de la réforme

territoriale de l'État Marylise Lebranchu a adressé aux ministres et aux préfets de Région préfigurateurs deux instructions du 9 septembre, dans lesquelles elle détaille les modalités d'accompagnement RH de la réforme territoriale de l'État. Des études d'impact RH devront être réalisées d'ici au 31 octobre 2015 pour chaque nouveau service, nouvelle direction régionale ou établissement public créé. Sur la base de ces études d'impact, un plan ministériel d'accompagnement RH devra être élaboré, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, pour le 31 décembre 2015. Il déclinera la feuille de route accompagnement RH élaborée par la ministre, qui précise les modalités du dialogue social, l'accompagnement individuel et collectif des agents et les garanties de traitement identique des agents.

L'actualité n° 16913 du 15 septembre 2015 Négociation sur l'avenir de la Fonction publique dans un courrier du 11 septembre, deux semaines avant la date butoir fixée aux syndicats pour faire part de leur intention de signer ou non le projet d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, la ministre de la Fonction publique leur avait fait part d'une ultime amélioration de la nouvelle grille de la catégorie C. La FSU, La CFE-CGC, la FA-FP, l'Unsa, la CFTC et la CFDT ont annoncé qu'elles signeront l'accord. En revanche, la CGT, FO et Solidaires ne le signeront pas.

L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015 La concertation sur la qualité du dialogue social s'achève les syndicats de fonctionnaires ont été convoqués le 14 septembre dans le cadre de la concertation sur la qualité du dialogue social. Au programme de cette réunion : les projets d'amendements au projet de loi « Déontologie » concernant notamment les obligations comptables des organisations syndicales, le rôle du médiateur du dialogue social, le droit de grève... Il s'agissait, en principe, de la dernière réunion de cette phase de concertation (une ultime réunion pourrait se tenir le 4 novembre si nécessaire). Une phase de négociation devrait maintenant s'ouvrir, d'ici la fin de l'année.

L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015 Les solutions prônées par la Cour des comptes pour maîtriser la masse salariale de l'État réviser certains éléments de rémunération comme la Gipa ou le supplément familial de traitement, réexaminer les régimes dérogatoires à la durée légale de travail, modifier les pratiques d'avancement individuel, etc. Telles sont quelques-unes des recommandations de la Cour de comptes, dévoilées le 9 septembre, pour respecter le budget triennal 2015-2017 et permettre la revalorisation des grilles indiciaires portée par la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu.

L'actualité n° 16911 du 11 septembre 2015 Travail au noir dans les ministères les inspections générales des Finances, des Services judiciaires et des Affaires sociales évaluent à près de 50 000 le nombre de « collaborateurs occasionnels du service public », non déclarés, dont « 40 500 pour le seul ministère de la Justice ». Ces interprètes, experts ou médiateurs sont considérés comme des prestataires rémunérés à l'heure.

L'actualité n° 16905 du 3 septembre 2015 Formation Le quota maximum de stagiaires accueillis en entreprise serait fixé à 15 % le nombre de stagiaires ne devrait plus pouvoir dépasser 15 % de l'effectif dans les organismes d'accueil d'au moins 20 salariés, ni être supérieur à trois dans ceux de moins de 20 personnes.

C'est ce que prévoit un projet de décret examiné par le Cnafop à la mi-septembre.

L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015 Dépôt des contrats de professionnalisation sous forme dématérialisée à compter du 1er septembre 2016, les entreprises devront déposer de manière dématérialisée leur contrat de professionnalisation auprès des Opcas, par le biais du « portail de l'alternance ». C'est ce que prévoit un décret du 28 août 2015.

L'actualité n° 16903 du 1er septembre 2015 La DGEFP recommande des mesures de simplification des relations Opcas-formateurs dans un courrier du 31 juillet, Emmanuelle Wargon, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), recommande aux Opcas plusieurs mesures destinées à simplifier leurs relations avec les organismes de formation, dans l'attente de l'entrée en vigueur des critères de qualité des actions de formation.

L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015 La DGEFP annonce un questions-réponses sur la mise en œuvre du décret sur la qualité des formations le 8 septembre, Emmanuelle Wargon a indiqué que des précisions seraient apportées « très prochainement » sur le décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation et notamment les critères.

L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015 Le Copanef publie la liste des formations éligibles au CPF le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation a rendu public sur le portail du FPSPP la liste à jour au 31 août 2015 de l'ensemble des formations éligibles au compte personnel de formation.

L'actualité n° 16906 du 4 septembre 2015 Organisations syndicales admises à siéger au Cnafop le 23 septembre, le tribunal

administratif de Paris a annulé l'arrêté du 3 octobre 2014 désignant les deux « organisations syndicales de salariés intéressées » admises, en application de l'article R. 6123-1-8 du Code du travail, à siéger au sein du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (à savoir l'Unsa et la FSU). L'Union syndicale Solidaires contestait le choix du gouvernement de ne pas la désigner, alors qu'elle serait plus représentative que la FSU. Le ministère du Travail est invité à prendre un nouvel arrêté correctif au profit de l'Unsa et de Solidaires.

L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015 Montée en puissance du CPF selon les chiffres de la DGEFP, au 1er septembre, 1,73 million de comptes personnel de formation étaient ouverts sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), 86 025 dossiers de formation créés et 36 936 validés.

L'actualité n° 16906 du 4 septembre 2015 Les gérants non salariés de la grande distribution bénéficiaires du CPF les modalités d'application aux gérants mandataires non salariés de la grande distribution du compte personnel formation sont définies par un avenant du 18 mai 2015. Ce texte rappelle que ces gérants bénéficient en outre d'une formation complémentaire théorique et pratique lors de leur prise de gestion et d'une assistance commerciale et professionnelle durant toute la durée d'exécution de leur contrat de gérance.

L'actualité n° 16908 du 8 septembre 2015 Financement de la formation dans le commerce de matériel agricole et de BTP la branche « SDLM » s'engage, par un avenant du 2 juillet 2015, sur le maintien d'une contribution complémentaire pour financer une politique active de formation.

L'actualité n° 16903 du 1er septembre 2015 La Mutualité s'engage sur un niveau minimal d'investissement financier un nouvel accord sur la formation, dont la négociation s'est achevée le 3 juillet, prévoit, pour la première fois dans ce secteur, un financement conventionnel de la formation, ainsi que l'obligation pour les entreprises de respecter un niveau minimal d'investissement au-delà des obligations légales.

L'actualité n° 16904 du 2 septembre 2015 Financement de la formation des salariés des huissiers de justice les partenaires sociaux ont conclu, le 25 juin, un avenant n° 50 à leur CCN qui porte sur les financements de la formation dus à l'Opcal Actaliens.

L'actualité n° 16904 du 2 septembre 2015 CPF dans la fabrication de produits pharmaceutiques un accord, conclu le 2 avril, liste les formations éligibles au CPF et prévoit un abondement des employeurs au profit des salariés lorsque le nombre d'heures inscrites au CPF est insuffisant.

L'actualité n° 16904 du 2 septembre 2015 Contribution formation dans l'hôtellerie de plein air le BO-CC2015-26 publie un accord du 26 mai 2015, relatif au financement de la formation professionnelle, qui crée, en plus de la contribution légale, une contribution conventionnelle, due à l'Agefos-PME.

L'actualité n° 16905 du 3 septembre 2015 Formation des tuteurs dans les entreprises de travaux publics un avenant conclu le 17 juin 2015 vise à relancer la formation des tuteurs.

L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015 Fonctionnement de l'Opcal de l'hôtellerie et des loisirs un accord multi-branches relatif au Fafih a été conclu, le 12 mai 2015, par les partenaires sociaux. Ce texte modifie les dispositions régissant cet Opcal afin de prendre en compte la loi du 5 mars 2014.

L'actualité n° 16913 du 15 septembre 2015 CQP dans les industries de fabrication mécanique du verre un accord sur les certificats de qualification professionnelle a été conclu, le 26 août, dans la branche des industries de fabrication mécanique du verre. Il fait des CQP une priorité de la branche.

L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015 Le tourisme social et familial fixe une contribution formation les partenaires sociaux de la branche ont signé, le 3 juin, un avenant qui fixe les nouveaux taux de la contribution conventionnelle destinée à financer la formation professionnelle.

L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015 L'Afdas booste le CPF l'Afdas (Opcal des secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs) annonce, le 7 septembre, que pour tout projet de formation dont la durée excède le nombre d'heures inscrites sur les compteurs CPF des salariés, elle procédera à un abondement en heure pour couvrir la totalité du parcours.

L'actualité n° 16908 du 8 septembre 2015 Handicapés La reconnaissance de la lourdeur du handicap va être simplifiée un projet de décret et un projet d'arrêté, transmis aux partenaires sociaux le 15 septembre, visent à simplifier, à compter du 1er juillet 2016, la reconnaissance de la lourdeur du handicap. La liste des justificatifs serait allégée et le renouvellement serait automatique en cas de situation inchangée. En outre, les modalités de calcul de l'aide à l'emploi seraient modifiées.

L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015 Une QPC sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les groupements d'employeurs le 11 septembre 2015, le Conseil d'Etat a transmis au Conseil constitutionnel une question prioritaire portant sur une potentielle rupture d'égalité entre les groupements d'employeurs et les

entreprises de travail temporaire, s'agissant des modalités d'application de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Contrairement aux premiers, les ETT ne sont en effet assujetties qu'à raison de leurs salariés permanents.L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015Pôle emploi s'engage sur l'emploi des personnes handicapéesPôle emploi réaffirme sa volonté d'exemplarité en matière d'emploi des personnes handicapées, dans un accord triennal conclu par les partenaires sociaux le 20 juillet. L'organisme rappelle son adhésion au concept de l'« accessibilité universelle » à mettre en œuvre aussi bien pour l'aménagement des locaux qu'en matière d'accès aux nouvelles technologies.L'actualité n° 16912 du 14 septembre 2015Airbus Defense and Space renforce sa politique en faveur des personnes handicapées la direction a signé, le 10 juillet, avec quatre syndicats, un nouvel accord triennal en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap. L'entreprise s'engage à recruter, d'ici le 31 décembre 2017, 21 personnes handicapées en CDI ou en CDD, neuf en formation en alternance et 12 en stage.L'actualité n° 16913 du 15 septembre 2015Le secteur sanitaire et social non lucratif veut renforcer l'emploi des personnes handicapées les partenaires sociaux ont renouvelé, le 7 septembre 2015, leur accord sur l'emploi des personnes handicapées. La branche se fixe l'objectif de 400 embauches en CDI en 2016, 425 en 2017, 450 en 2018, 475 en 2019 et 500 en 2020. Le texte prévoit aussi 700 recrutements en CDD sur chacune de ces cinq années.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015IRPPrise en charge par l'employeur des frais d'expertise du CHSCT le 16 septembre, la Cour de cassation a transmis au Conseil constitutionnel une QPC sur l'article L. 4614-13 du Code du travail. Selon la jurisprudence, ce texte impose à l'employeur de prendre en charge le coût de l'expertise décidée par le CHSCT, y compris lorsque la délibération décidant du recours à l'expert a été annulée par le juge après que l'expert désigné a accompli sa mission. Or, la Cour de cassation considère que cette solution est « susceptible de priver d'effet utile le recours de l'employeur ». Les Sages ont trois mois pour déterminer si l'article L. 4614-13 est conforme aux droits et libertés garantis par la Constitution.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015Un syndicat ne peut contester les modalités de la procédure menée devant le CE européen selon une ordonnance du TGI de Nanterre du 17 juillet 2015, un syndicat ne peut se substituer au comité d'entreprise européen pour contester en justice la pertinence et les modalités de la procédure d'information mise en œuvre par l'employeur devant cette instance.L'actualité n° 16912 du 14 septembre 2015Le régime général confirme les modalités de la concertation sociale menée au sein de l'INC le mode de partage de l'information avec les syndicats dans le régime général de sécurité sociale est défini par un accord du 5 mai 2015, qui traite également du dialogue social interrégional dans la branche.L'actualité n° 16906 du 4 septembre 2015Licenciement économiquePSE : une homologation annulée en raison de la composition irrégulière du CHSCT dans un arrêt du 26 août, la cour administrative d'appel de Marseille précise que l'irrégularité de la composition du CHSCT, tenant à l'expiration du mandat de ses membres, retire toute portée à l'avis émis par cette instance et fait obstacle à l'homologation du document unilatéral fixant le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi.L'actualité n° 16912 du 14 septembre 2015MaladieExamen du projet de loi Santé au Sénat les sénateurs ont rejeté, le 18 septembre, le tiers payant généralisé, une mesure phare du projet de loi Santé vivement critiquée par certains syndicats de médecins. La ministre de la Santé Marisol Touraine a aussitôt annoncé qu'elle réintroduirait en nouvelle lecture cette mesure.L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015L'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale poursuit la généralisation de la complémentaire santé l'avant-projet de LFSS pour 2016 transmis le 28 septembre aux partenaires sociaux vise à ajuster certaines règles relatives à la complémentaire santé. Aux termes du texte, les salariés dont la durée du contrat de travail ou la quotité de travail est inférieure à certains seuils pourraient se dispenser, à leur initiative, de la couverture d'entreprise. Mais pour assurer le processus de généralisation, ils auraient droit, s'ils en font la demande à une aide financière dédiée de la part de leur employeur.L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015Précisions sur les pièces à fournir à la demande d'extension d'un accord comportant une clause de recommandation conformément au décret du 8 janvier 2015, les partenaires sociaux qui demandent l'extension d'une convention ou d'un accord collectif comportant une clause de recommandation doivent fournir les pièces afférentes à la procédure de mise en concurrence. Un arrêté du 19 août 2015 fixe la liste de ces pièces.L'actualité n° 16908 du 8 septembre 2015Dominique Libault propose de rétablir partiellement les clauses de désignations dans son rapport « sur la solidarité et la

protection sociale complémentaire collective », présenté le 23 septembre, le Directeur de l'école nationale supérieure de sécurité sociale propose de rétablir partiellement les clauses de désignation, de renforcer les clauses de recommandation, et de mettre en place des conventions collectives de sécurité sociale.L'actualité n° 16922 du 28 septembre 2015La prévoyance a été un thème de négociation important en 2014 dans son quatrième rapport d'activité, publié au cours de l'été, la Commission des accords de retraite et de prévoyance (Comarep) indique avoir examiné en 2014 153 accords et avenants en matière de prévoyance et de retraite complémentaire. Elle en profite pour émettre des recommandations à destination des partenaires sociaux négociant de tels accords.L'actualité n° 16922 du 28 septembre 2015La part des dépenses à la charge des complémentaires santé a diminué la prise en charge des dépenses de santé par les organismes complémentaires a reculé en 2014, révèle une étude de la Drees du 16 septembre. Elle avait augmenté de 0,8 point en sept ans.L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015Couverture frais de santé dans l'hospitalisation privée à but non lucratif est agréé par arrêté publié au JOdu 18 août l'avenant du 27 janvier 2015 créant une couverture complémentaire santé. Ce texte est complété par un additif du 22 juin 2015, créant un niveau de couverture supplémentaire entre les options 2 et 3.L'actualité n° 16905 du 3 septembre 2015Prévoyance dans les entreprises du paysage deux avenants du 25 juin 2015 modifient les dispositions conventionnelles de la branche consacrées à la prévoyance des techniciens, agents de maîtrise et cadres. Un avis publié au JOdu 20 août en lance la procédure d'extension.L'actualité n° 16921 du 25 septembre 2015Les établissements pour personnes handicapées amendent leur complémentaire santé le régime de complémentaire santé est modifié par un avenant du 29 avril 2015, pour prendre en compte les décrets relatifs au nouveau cahier des charges du contrat responsable et au degré élevé de solidarité des garanties.L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015Couverture santé des salariés de la branche des IEGMutieg, la mutuelle des industries électriques et gazières rejoint l'Union de groupe mutualiste (UGM) composée, depuis juillet 2014, des mutuelles Matmut Santé Prévoyance et Ociane.L'actualité n° 16912 du 14 septembre 2015La manutention ferroviaire met en place une couverture frais de santé les partenaires sociaux ont signé, le 29 juin, un accord mettant en place un régime professionnel de frais de santé. Ils recommandent aux entreprises de choisir Carcept-Prévoyance comme assureur.L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015L'industrie du médicament actualise son régime prévoyance et frais de santé un accord unanime du 9 juillet fait évoluer la couverture prévoyance du secteur. Dans la continuité des règles antérieures, il recommande les mêmes organismes assureurs pour une nouvelle période de cinq ans, mais il permet aux entreprises de n'adhérer qu'à une seule des deux couvertures : prévoyance ou frais de santé.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015Couverture santé des journalistes professionnels rémunérés à la pige un accord sur la couverture frais de santé des journalistes pigistes a été signé le 24 septembre par quatre syndicats de journalistes (CFDT, CFTC, CGT et SNJ).L'actualité n° 16922 du 28 septembre 2015Le commerce de matériel agricole et de BTP définit son régime frais de santé la branche du commerce de matériel agricole et de BTP, dite « SDLM », a signé, le 2 juillet, un accord sur les remboursements complémentaires de frais de santé.L'actualité n° 16923 du 29 septembre 2015Couverture frais de santé et cotisation prévoyance dans les services de l'automobile les partenaires sociaux ont conclu, le 7 juillet dernier, un avenant actualisant les garanties du régime frais de santé et un accord sur le financement du régime de prévoyance.L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015Minima sociauxLe RSA socle revalorisé de 2 % la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, et la secrétaire d'État chargée de la Lutte contre l'exclusion, Ségolène Neuville ont annoncé, le 28 août, la revalorisation exceptionnelle du RSA-socle de 2 % au 1er septembre 2015.L'actualité n° 16903 du 1er septembre 2015La Cour des comptes plaide pour une fusion des minima sociaux et des aides personnelles au logement le coût des aides personnelles au logement ne cesse d'augmenter (18,2 milliards d'€ en 2015). Aussi pour « préserver leur financement », la Cour des comptes plaide, dans un rapport diffusé le 16 septembre, pour la fusion des aides personnelles au logement avec le RSA et la PPE (ou future prime d'activité).L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015Prime transitoire de solidarité depuis le 1er juin 2015, un demandeur d'emploi âgé de 60 ans et plus, percevant l'ASS ou le RSA, peut bénéficier d'une aide mensuelle de 300 € jusqu'à la liquidation de sa retraite. La Cnav indique, le 25 septembre, qu'un formulaire d'attestation de carrière dédié est à disposition des personnes concernées, au sein des caisses du régime général.L'actualité n°

16924 du 30 septembre 2015Non-salariésPension de retraite minimale pour les exploitants agricoles les modalités du complément différentiel de points de retraite complémentaire obligatoire (RCO), prévu pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole dont le montant de la retraite de non-salarié agricole est inférieur à 75 % du smic net, sont précisées par un décret du 31 août 2015.L'actualité n° 16908 du 8 septembre 2015Le rapport Bulteau-Verdier écarte l'idée d'une intégration totale du RSI dans le régime général dans leur rapport sur le RSI, présenté le 21 septembre, les députés Sylviane Bulteau et Fabrice Verdier préconisent de préserver le régime social des indépendants tout en améliorant son fonctionnement. Un certain nombre de ces recommandations devraient figurer dans le PLFSS pour 2016, a annoncé le Premier ministre.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015Les pistes du Cese pour améliorer le fonctionnement du RSI dans un rapport sur le RSI, présenté le 22 septembre, le Conseil économique, social et environnemental préconise de réfléchir à une couverture sociale identique, quel que soit le statut du travailleur.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015PatronatL'UPA modernise ses statuts réunis le 17 septembre, les membres du Conseil national de l'UPA ont adopté une série de modifications relatives aux statuts de l'organisation et à son règlement intérieur. Selon l'UPA, « si les principes fondateurs sont inchangés, les nouveaux statuts confortent un mode de gouvernance efficace et transparent garantissant la juste représentation des branches qui composent l'UPA ».L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015CroissancePlus et PME Finance s'unissent les deux organisations ont décidé d'unir leurs forces. « PME Finance devient le think tank de CroissancePlus, spécialisé sur les questions de financement des entreprises. Ensemble, les deux associations appellent les entrepreneurs à se mobiliser et à définir les idées pragmatiques qui nourriront le débat présidentiel ».L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015Politique socialeMyriam El Khomri remplace François Rebsamen au ministère du Travail jusqu'à présent secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, Myriam El Khomri a été nommée, le 2 septembre, ministre du Travail pour succéder à François Rebsamen, démissionnaire. Le décret de sa nomination a été publié au JO du 3 septembre.L'actualité n° 16906 du 4 septembre 2015Report au 1er avril 2016 des baisses de charges du pacte de responsabilité le ministre des Finances a annoncé, le 16 septembre, que les baisses de cotisations prévues sur les salaires entre 1,6 et 3,5 smic dans le cadre du pacte de responsabilité ne prendraient effet qu'au 1er avril 2015, soit trois mois après la date prévue. Objectif : financer les incitations à l'investissement décidées en avril et des mesures d'aide à l'emploi dans les TPE/PME. Le patronat proteste contre cette décision.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015Prud'hommesFormation des conseillers prud'hommes un décret du 16 septembre 2015 proroge l'agrément des organismes assurant la formation des conseillers prud'hommes jusqu'à l'expiration du mandat prud'homal en cours, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017.L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015La CGPME réclame le retour du barème forfaitaire d'indemnités de licenciement la CGPME estime, le 17 septembre, que « quel que soit l'intérêt du désormais fameux rapport Combrexelle, il ne règle pas le problème de ces chefs d'entreprise de TPE/PME confrontés à l'incertitude des condamnations prud'homales en cas de licenciement jugé non conforme aux textes en vigueur ». Elle réclame donc « le retour d'un projet de barème forfaitaire d'indemnités de licenciement tenant compte de la réalité des TPE/PME ».L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015RémunérationUn crédit d'impôt n'augmente pas le montant de la réserve spéciale de participation dans un avis du 14 septembre, la Cour de cassation s'est ralliée à la position du Conseil d'État, en précisant qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des crédits d'impôt dont l'entreprise peut bénéficier, pour calculer le bénéfice net servant à déterminer le montant de la réserve spéciale de participation.L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015Revalorisation des rémunérations dans les sociétés d'assurances quatre accords du 18 mai revalorisent de 0,7 % les rémunérations minimales annuelles pour l'ensemble des conventions collectives des salariés des sociétés d'assurances pour 2015.L'actualité n° 16907 du 7 septembre 2015Salaires dans la branche BJOC les partenaires sociaux de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie ont conclu, le 1er juillet 2015, un accord revalorisant la grille de 1,1 %. Les deux salaires les moins élevés passent ainsi à 1 468 € et 1 487 €.L'actualité n° 16911 du 11 septembre 2015Salaires dans la coiffure la FGTA-FO annonce qu'elle signera l'accord du 8 juillet sur les salaires minimaux, qui portera le premier niveau à 27 € au-dessus du smic et qui entérinera une augmentation comprise entre 0,81

% et 0,94 % selon les niveaux.L'actualité n° 16911 du 11 septembre 2015Salaires des cadres de la fabrication des ciments un avenant du 27 mai 2015, actualise les salaires minimaux des cadres.L'actualité n° 16913 du 15 septembre 2015Salaires dans la logistique de communication écrite directe un accord a été conclu, le 11 juin 2015, par le syndicat patronal et les fédérations CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO, qui revalorise les minima de 0,6 % au 1er juillet 2015. La nouvelle grille débute au smic au premier coefficient.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015Salaires dans la boulangerie-pâtisserie industrielle un avenant 19, conclu le 18 juin, revalorise les salaires mensuels de la CCN du 13 juillet 1993 en deux étapes, au 1er juillet et au 1er octobre 2015.L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015Revalorisation des salaires à la Sécurité sociale la fédération FNPOS-CGT annonce, le 17 septembre, qu'à la suite d'une reprise des discussions salariales avec l'Ucanss, un protocole sur les salaires dans le régime général de sécurité sociale a été signé par trois syndicats.L'actualité n° 16917 du 21 septembre 2015Salaires dans la branche des instruments à écrire un avenant 42 sur les salaires a été conclu, le 1er juin 2015.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015Salaires dans l'industrie de la chaussure deux accords salariaux ont été conclus le 19 février 2015. Le premier fixe une grille au 1er janvier 2015 pour les employés et ouvriers au coefficient inférieur à 200. Le second fixe des RAM (rémunérations annuelles minimales) à partir du coefficient 200. Déposés le 4 août, ces accords seront publiés au BO-CC2015-36.L'actualité n° 16923 du 29 septembre 2015Salaires dans les services de l'automobile le 7 juillet 2015, un avenant sur les salaires 2016 a été conclu.L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015Léger ralentissement de la hausse des salaires au deuxième trimestre 2015 selon les résultats définitifs de l'enquête Acemo de la Dares, publiés le 18 septembre, la hausse du salaire mensuel de base a été de 0,3 % au deuxième trimestre 2015. Le pouvoir d'achat des salariés a ainsi légèrement progressé, l'indice des prix sur la période ayant baissé de 0,1 %.L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015Titres-restaurant dans le régime général de Sécurité sociale un accord du 30 juin 2015 revalorisant la participation patronale aux titres-restaurant est agréé, par arrêté du 8 septembre 2015.L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015RetraiteVers la ratification de l'ordonnance sécurisant les retraites chapeauMarisol Touraine a présenté en Conseil des ministres du 23 septembre un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 relative à la sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite mentionnés à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale.L'actualité n° 16921 du 25 septembre 2015Mensualisation du versement des cotisations Agirc-Arcco au 1er janvier 2016 une circulaire Agirc-Arcco du 18 septembre détaille les modalités de la mensualisation du versement de cotisations Agirc et Arcco applicable à compter du 1er janvier 2016 dans les entreprises de plus de neuf salariés. Elle précise la périodicité, l'exigibilité et la date limite de paiement des cotisations.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015Rachat de périodes de volontariat pour la solidarité internationale la Cnav revient, dans une circulaire du 4 septembre, sur les possibilités de rachat des cotisations vieillesse par les personnes ayant effectué une période volontariat pour la solidarité internationale avant 1987.L'actualité n° 16911 du 11 septembre 2015Les conditions de garantie de paiement des pensions sont précisées par la Cnav depuis le 1er septembre 2015, le versement d'une retraite le mois suivant sa date d'effet est garanti à l'assuré, à condition que la demande de liquidation de la retraite soit effectuée au moins quatre mois civils avant la date de départ prévue et que le dossier soit complet. La Cnav, dans une circulaire du 7 septembre 2015, vient préciser ces conditions.L'actualité n° 16910 du 10 septembre 2015La conformité de la contribution additionnelle sur les retraites chapeau soumise au Conseil constitutionnel le 11 septembre, le Conseil d'État a transmis aux Sages une question prioritaire de constitutionnalité portant sur l'article L. 137-11, II bis du Code de la sécurité sociale. Ce texte institue une contribution patronale additionnelle sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, contribution dont le taux a été porté à 45 % par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2015. Le Conseil constitutionnel devra se prononcer sur le point de savoir si ces dispositions, « par l'effet de seuil qu'elles créent », portent ou non atteinte au principe d'égalité devant les charges publiques.L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015La Cour des comptes prône une convergence progressive des dispositifs de réversion moderniser et harmoniser les pensions de réversion, telle est l'une des propositions d'économies formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, rendu public le 15 septembre, pour réduire le déficit de la sécurité

sociale.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015Négociation sur les retraites complémentaires alors que les négociations doivent reprendre le 16 octobre, l'Ugict-CGT expose, le 15 septembre, les conséquences du dernier projet du Medef, remis le 22 juin, chiffrant les pertes sur les pensions des cadres en fonction de différentes hypothèses. Le président du Medef affirme le 15 septembre qu'il va étudier « rapidement » ces chiffrages, mais prévient que « si rien n'est fait, les cadres auront un abattement de 12 % sur leurs pensions d'ici à 2018, de façon viagère, jusqu'à la fin de leur vie ». Le 22 septembre, Jean-Claude Mailly estime que « l'absence d'accord constituerait une déflagration qui irait bien au-delà du dossier retraites ». Le 23 septembre, Laurent Berger propose de mettre en place une contribution de solidarité intergénérationnelle de 4 % assumée, pendant deux ans, par les salariés partant à la retraite. Cette contribution, « limitée en montant », serait demandée « quel que soit l'âge du départ ». Il préconise aussi une taxation des entreprises qui licencient des seniors. Le Medef accueille avec beaucoup de réserve ces propositions.L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015L'actualité n° 16921 du 25 septembre 2015RSELes syndicats réclament une transition juste pour les salariés vers une économie verte des responsables syndicaux d'une cinquantaine de pays, réunis à Paris pour un « sommet syndical mondial sur le climat » organisé par la Confédération syndicale internationale (CSI) ont demandé le 15 septembre que la conférence sur le climat (COP21) s'engage en faveur d'une « transition juste » vers une économie plus verte, « qui ne laisse aucun salarié sur le bord du chemin ».L'actualité n° 16916 du 18 septembre 2015Rupture du contratNouvelles précisions de la Cour de cassation sur la rupture conventionnelle dans un arrêt du 16 septembre, la Cour de cassation précise que l'existence d'un vice du consentement est laissée à l'appréciation souveraine des juges du fond. Dans un second arrêt du même jour, elle se prononce sur les effets d'une tentative avortée de conclusion d'une rupture conventionnelle, postérieurement à une démission.L'actualité n° 16921 du 25 septembre 2015Plus de 35 000 demandes de ruptures conventionnelles déposées en juillet 2015 selon les statistiques du ministère du Travail, publiées le 14 septembre, en juillet 2015, 33 211 ruptures conventionnelles ont été homologuées, sur 35 984 demandes enregistrées par l'administration.L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015Santé au travail Un test salivaire de dépistage de drogue ne peut pas être pratiqué par l'employeur dans un arrêt du 21 août, la cour administrative d'appel de Marseille précise que portent une atteinte disproportionnée aux droits et libertés des salariés les dispositions d'un règlement intérieur autorisant un supérieur hiérarchique à procéder à des tests salivaires dont les résultats positifs peuvent aboutir à des sanctions disciplinaires.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015Vers une nouvelle définition du travail répétitif pour le compte pénibilité le directeur général de l'Anact, Hervé Lanouzière, a présenté, le 28 septembre, son rapport sur le travail répétitif. Il propose une nouvelle définition de ce facteur de pénibilité afin de faciliter son appréciation par les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du compte pénibilité. La ministre du Travail annonce le jour même la publication d'ici la fin octobre des décrets modificatifs.L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015Organismes habilités à dispenser la formation à la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare la liste des organismes habilités à dispenser la formation à la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare est modifiée par un arrêté du 21 juillet 2015.L'actualité n° 16919 du 23 septembre 2015Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante un arrêté publié au JOdu 23 septembre modifie l'arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant pour y inscrire la nouvelle norme Afnor applicable.L'actualité n° 16920 du 24 septembre 2015SecteursLes Sages confirment l'interdiction d'UberPop le Conseil constitutionnel a confirmé, le 22 septembre, l'interdiction du service UberPop, en rejetant les griefs soulevés par Uber, le géant américain de véhicules de transport avec chauffeurs (VTC), dans une question prioritaire de constitutionnalité. Il a notamment déclaré conforme à la Constitution l'article 3124-13 du Code des transports, qui condamne le fait d'organiser un système de mise en relation de clients avec des personnes qui se livrent au transport de passagers à titre onéreux sans être une entreprise de transport, et a estimé que cette disposition n'avait ni pour objet, ni pour effet d'interdire le covoiturage, comme l'affirmait la firme californienne.L'actualité n° 16921 du 25 septembre 2015Sécurité socialeLe gouvernement dévoile les grandes lignes du PLFSS pour 2016 rationalisation des exonérations de cotisations, poursuite du pacte de responsabilité, mise en place d'une protection universelle

maladie, amélioration de la protection sociale des travailleurs indépendants. Telles sont les principales annonces faites par le ministre des Affaires sociales et le secrétaire d'État chargé du budget, le 24 septembre, dans le cadre de la présentation des grandes lignes du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016. Concernant les exonérations de cotisations, l'avant-projet de loi prévoit la poursuite de la baisse de la cotisation d'allocations familiales, la hausse de l'abattement d'assiette de C3S, le recentrage des exonérations applicables en outre-mer et la rationalisation des dispositifs d'exonération zonée. Autre nouveauté : la revalorisation de l'ensemble des prestations sociales interviendrait à date fixe au 1er avril de chaque année (sauf pour les pensions de retraite, au 1er octobre) selon de nouvelles modalités. Le projet de loi sera présenté le 7 octobre en Conseil des ministres.

L'actualité n° 16922 du 28 septembre 2015L'actualité n° 16924 du 30 septembre 2015L'organisation du régime spécial de la sécurité sociale dans les mines est réformée un décret du 3 septembre révise l'organisation du régime spécial de sécurité sociale dans les mines à compter du 4 septembre 2015, conformément à la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017, qui vise à préserver les droits sociaux des anciens mineurs jusqu'au dernier affilié du régime. À cet effet, il réforme la gouvernance du régime des mines, en mettant en place un comité de suivi de la COG et en créant des conseils territoriaux à compter du 1er janvier 2016.

L'actualité n° 16912 du 14 septembre 2015La réforme des ZRR est engagée le président de la République a annoncé, le 14 septembre, lors du Comité interministériel aux ruralités, la prolongation du dispositif d'exonération de cotisations sociales patronales attachée aux ZRR (zones de revitalisation rurale) mais pour les seules OIG (organismes d'intérêt général). Les autres structures (PME de moins de 50 salariés) bénéficieront en conséquence du dispositif de droit commun (réduction Fillon). Ces mesures sociales « pertinentes » seront inscrites dans les lois de finances de fin d'année.

L'actualité n° 16914 du 16 septembre 2015Bruxelles alerte la France sur le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle dans un avis motivé, adressé à la France le 24 septembre, Bruxelles lui demande de « veiller à ce que les titulaires de pension ayant travaillé et cotisé au système de Sécurité sociale en Alsace-Moselle puissent s'affilier auprès du régime local d'assurance maladie, même s'ils résident dans un autre État membre ».L'actualité n° 16923 du 29 septembre 2015Un rapport préconise de plafonner les niches sociales de certaines professions un rapport réalisé par l'Inspection générale des finances publiques (IGF) et l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), dévoilé le 3 septembre, préconise de plafonner certaines « niches sociales », afin de dégager des économies pour le budget de l'Etat. Les auteurs du rapport passent au crible 92 dispositifs d'exonération spécifiques, applicables par exemple aux journalistes, aux chansonniers ou aux gardiens de monuments historiques.

L'actualité n° 16907 du 7 septembre 2015Hors mesures nouvelles, le déficit du régime général repartirait à la hausse en 2016 dans son rapport du 24 septembre 2015, la Commission des comptes de la Sécurité sociale estime que le déficit de la Sécu va diminuer légèrement en 2015, pour ensuite augmenter en 2016.

L'actualité n° 16922 du 28 septembre 2015La Cour des comptes appelle à relever le taux de certaines cotisations dans son rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale du 15 septembre, la Cour des comptes plaide pour des mesures structurelles d'économies visant particulièrement la branche maladie. Elle recommande aussi de relever le taux de la cotisation d'assurance vieillesse déplafonnée due par les indépendants affiliés au RSI et le taux de la cotisation d'assurance maladie.

L'actualité n° 16915 du 17 septembre 2015Statuts particuliersLes collaborateurs de parlementaires demandent une convention collective le Syndicat national des collaborateurs parlementaires FO (SNCP-FO) a demandé, le 18 septembre, aux députés de « l'exemplarité » dans l'application des normes sociales, à l'occasion de la réforme générale du droit du travail annoncée avant l'été 2016. Il appelle les députés à élaborer « une convention collective négociée avec les collaborateurs parlementaires ».

L'actualité n° 16918 du 22 septembre 2015Vers un allongement de la liste des artistes du



## Vidéo.

Air France: l'impassibilité des dirigeants face une salariée en colère  
Ce sont des images prises hier, lors du comité central d'entreprise d'Air France, dans la salle des négociations. Elles sont peut-être aussi violentes que celles de patrons dépenaillés par des salariés en colère, mais cette violence n'est ni visuelle, ni verbale: elle se trouve plutôt dans le silence des responsables (parmi lesquels ne semblent pas figurer les deux qui seront ensuite chahutés qui ignorent impassablement une salariée leur rappelant les efforts qu'elle et ses collègues ont fait depuis 4 ans. « Nous ne sommes pas habilités », lui répondent-ils quand elle leur demande de parler. Vous avez dit dialogue social?

Air France. Matignon annonce que le Premier ministre, Manuel Valls, va se rendre au siège d'Air France à Roissy à 11 heures. Bilan. Le hasard fait bien les choses. François Hollande va profiter des 70 ans de la Sécurité sociale, ce mardi, pour dresser son bilan dans ce domaine, vanter la maîtrise des comptes et détailler le futur «compte personnel d'activité», comme le décrypte notre journaliste Laure Bretton. Safe Harbor. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a déclaré mardi «invalidé» le cadre de juridique qui couvre le transfert de données personnelles de l'Union européenne vers les Etats-Unis, dans une affaire où le géant Facebook est impliqué. La cour basée à Luxembourg a ainsi donné raison à l'Autrichien Max Schrems, qui contestait une décision de la Commission européenne, datant de 2000. Cette dernière estimait que les Etats-Unis assuraient un «niveau de protection adéquat» aux données à caractère personnel transférées. D'après notre journaliste Jean Quatremer, qui parle de «grosse claqué pour la Commission et les Etats qui font semblant de croire que les USA protègent les données personnelles», cette décision La décision «remet en cause tous les accords entre l'UE et les USA sur les données personnelles (Swift, PNR, etc.)». On en reparle très rapidement.

## François Hollande mise sur le modèle social



L'occasion est trop belle pour être négligée. François Hollande va se fendre d'un grand discours, ce soir, à la Mutualité, à l'occasion du 70ème anniversaire de la Sécurité sociale. Discours à travers lequel il va expliquer tout le bien qu'il pense du modèle social à la française...

sécurité sociale France Info © Radio France

Il sait que les français, dans leur grande majorité, y sont attachés, même s'ils craignent qu'il soit menacé. Raison pour laquelle c'est en protecteur de ce modèle social que va s'afficher François Hollande, aujourd'hui...

Un modèle social, certes, qu'il faut adapter pour le pérenniser. Mais c'est justement ce qu'il est en train de faire, dira le président...

Regardez, on va mettre en place "le Compte Personnel d'Activité". Cette sorte de "besace sociale" qu'un salarié pourra trimballer tout au long de sa carrière. Et qui regroupera l'ensemble des droits qu'il acquiert au fur et à mesure : Droits à la formation, droits liés à un début de carrière précoce, droits liés à la pénibilité, Compte Epargne Temps... C'est tout ça le Compte Personnel d'Activité...

La mesure avait été annoncée début avril, au lendemain de la défaite aux élections départementales. Et François Hollande l'avait présentée comme "la grande réforme sociale" de son quinquennat. Elle fera l'objet d'un projet de loi l'année prochaine, en 2016, pour une application en 2017. Oui, c'était un peu compliqué de le faire avant. On avait déjà le Pacte de Responsabilité, le CICE, bon...

En attendant, le chef de l'Etat va aussi rappeler ce qui est déjà dans les tuyaux pour l'année prochaine : La Protection Universelle Maladie. Sorte de CMU améliorée pour faciliter l'accès au système de soins, et mise en avant, il y a quelques jours, par la ministre de la santé, Marisol Touraine, à l'occasion de la présentation du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2016...

François Hollande, donc, n'est pas seulement "le président des bisous" (surnom dont il s'était lui-même affublé lors d'une visite dans une école au lendemain de son élection), c'est aussi le président de la défense du modèle de protection social français...

On est là clairement dans un discours de pré-campagne présidentielle...

Hollande entend par là se démarquer de ses rivaux potentiels et réinstaurer un clivage gauche - droite sur la question...

Nicolas Sarkozy, dans une interview aux Echos la semaine dernière, annonçait vouloir "refonder le modèle social français" en supprimant les 35 heures, en abrogeant les seuils sociaux. Alain Juppé et François Fillon, dans leurs programme, eux, vont encore plus loin en proposant de repousser l'âge de départ légal à la retraite à 65 ans...

Il s'agit donc pour le président de les présenter, tous, comme de potentiels destructeurs du modèle social tandis que lui en serait le protecteur...

Et ça va également lui permettre de réorienter son discours à gauche. Et de s'adresser à ses détracteurs dans son propre camp, ceux qui l'accusent de mener une politique pro-entreprises et un tantinet trop libérale. Le social, ça c'est de gauche. Et il est un président de gauche, qu'on se le

dise...

D'ici quelques semaines, il y aura aussi l'écologie avec la COP 21, la Grande Conférence Internationale à Paris, qui tombera, tiens donc, en même temps que les élections régionales. Un accord lui permettra alors d'apparaître comme le président qui a fait avancer la cause écologiste. Et de doubler Cécile Duflot et ses amis sur cette question de l'environnement...

On voit là que petit à petit, à petit pas, par petites touches, François Hollande est en train de préparer le terrain en vue d'une candidature à sa réélection en 2017. Et si, à droite comme à gauche, on pointe encore les profondeurs abyssales dans lesquelles se perde sa popularité dans l'opinion, on est aussi conscient que rien n'est joué, qu'il faut encore "compter" avec ce président...



## SOCIAL ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

François Hollande célèbre cet après-midi la création du régime de protection sociale français, né en 1945 à la Libération. Aujourd'hui, les acquis sociaux sont fragilisés par les déficits.

Un anniversaire. Et des défis pour l'avenir. François Hollande célèbre aujourd'hui la naissance de la Sécurité sociale - créée en 1945, à la Libération.



*Bientôt une « protection maladie universelle. » Julio PELAEZ*

Dans son discours de clôture de la rencontre nationale du 70ème anniversaire de la Sécurité sociale, le président de la République rappellera les acquis historiques de la sécu et les efforts pour redresser les comptes.

Depuis 2002, le régime général de la Sécurité sociale (ses branches maladie, retraite, accident du travail) est constamment déficitaire. En 2015, après de nouvelles mesures d'économie, le « trou » est passé à 9 milliards d'euros (contre 9,7 milliards en 2014), dont 7,5 milliards pour la seule branche maladie. L'équilibre n'est pas en vue avant 2020 selon le gouvernement. Dans ce contexte, la célébration des 70 ans du régime ne s'accompagnera d'annonces chocs avec la création de

nouveaux droits onéreux pour les comptes publics.

L'heure est davantage à la simplification avec la mise en place de la « déclaration sociale nominative » pour les entreprises et de la « protection maladie universelle » pour les patients.

La première permettra, à compter de 2016, de faciliter pour les entreprises les déclarations de leurs salariés auprès des différents organismes. La seconde devrait éviter les bugs auxquels sont confrontés les inscrits à l'Assurance-maladie quand ils déménagent ou changent de régime (par exemple en passant du système étudiant à au régime général). En 2016 - ou au plus tard en 2017 -, une simple déclaration de changement d'adresse sur le site www.ameli.fr évitera toutes les démarches d'inscription auprès d'une nouvelle caisse.

Le nouvel horizon des droits sociaux se dessinera lui, à l'occasion de la prochaine conférence sociale. La négociation va s'ouvrir avec les partenaires sociaux sur le contenu du « Compte personnel d'activité », sorte de « cartable de droits » que le travailleur aura tout au long de sa carrière professionnelle alors qu'aujourd'hui, les droits sont liés à l'entreprise.

Élodie Bécu ■



## "La qualité du dialogue social dépend aussi de l'entreprise et des moyens qu'elle y met"

06/10/2015



Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'Etat, est revenu hier sur son rapport sur la négociation collective devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

L'occasion de pointer les principaux écueils sur lesquels achoppe le développement de la négociation collective en France et les moyens - fragiles - d'y remédier.

Jean-Denis Combrexelle, l'ancien directeur général du travail et l'actuel président de la section sociale du Conseil d'Etat, est venu défendre son rapport sur la négociation collective (*lire notre article*) devant les journalistes de l'Association des journalistes de l'information sociale hier. L'occasion d'expliquer plus avant comment il entend rendre le dialogue social plus efficace.

### Endiguer le flux législatif

En filigrane de son rapport, Jean-Denis Combrexelle formule une critique de fond sur le rôle du législateur,



trop bavard selon lui. "Plus personne n'arrive à assimiler [le flux législatif], ni les TPE, ni la DRH du grand groupe, ni l'avocat, ni le service juridique d'une grande confédération syndicale. Il faut calmer le jeu et réguler le flux entre la loi, les décrets et la jurisprudence". Car, à force prévient-il, les entreprises en arrivent à opter pour une prise de risque financière, plutôt que juridique face à cet afflux de normes, en provisionnant des sommes pour couvrir le risque juridique.

### Rendre le code du travail lisible

Pour juguler cet excès de normes, Jean-Denis Combrexelle suggère non pas de "simplifier" le code du travail comme on l'entend ça et là, mais de le rendre "lisible". "Techniquement le droit du travail est très compliqué, car il existe une relation de subordination, qu'il traite des relations individuelles et des relations collectives de travail, des IRP, de l'ordre public, et ce indépendamment de l'aspect idéologique et des enjeux politiques forts comme le chômage. A force, déplore-t-il, cela pose un problème "d'effectivité du code du travail. Est-ce que les 3 000 pages du code du travail sont réellement appliquées ?"

### Une vision trop technique de la négociation

Pour autant, le recours accru à la négociation collective qu'il propose dans son rapport n'est pas non plus la panacée, et il en a bien conscience. Il constate une appréhension de la négociation collective "très technique, très juridique" au détriment de ce qui fait l'essence même de la négociation. "La question [pour les branches] doit être de savoir quelle est la perspective économique et sociale". Et cela "n'est ni un problème de droit, ni de jurisprudence, c'est un problème de fond".

### Lever les éventuelles réticences des branches professionnelles

Au-delà de cette technicité de la négociation, d'autres obstacles doivent être levés pour développer la négociation au niveau de l'entreprise, et notamment une forme de résistance des branches professionnelles à la "délégation" de compétences, comme l'a prouvé la faible application de la loi du 4 mai 2004 (*lire notre article*) et que Jean-Denis Combrexelle ne dément pas : "La loi n'a pas été comprise ; elle est très technique même pour les branches", assure-t-il, mais il refuse d'y voir une stratégie de verrouillage de leur part. Pour lever ce risque, Jean-Denis Combrexelle estime que c'est à l'Etat de jouer son rôle et d'être "attentifs" aux branches professionnelles qui verrouilleraient totalement leurs accords. En somme, éventuellement, s'opposer à une extension de l'accord.

### Changer les postures des acteurs

L'autre obstacle de fond, et sans doute le plus dur à lever, est la posture des acteurs eux-mêmes. Et là, la loi n'y pourra rien. "Comment relancer la machine à négocier qui est bloquée ? Dans les branches et les entreprises, l'heure n'est pas à la négociation". Par exemple sur la durée du travail, faut-il vraiment prévoir de nouvelles dispositions alors que "les entreprises n'ont pas voulu renégocier sur le temps de travail", comme le reconnaît l'ancien DGT qui admet que, si l'on rouvre ce sujet cela "suppose qu'on utilise déjà les marges de la loi de 2008".

Tous les acteurs de l'entreprise sont responsables, DRH comme syndicalistes. Certaines entreprises ont "une vision péjorative de la négociation", admet-il, lui qui déplore "une absence de culture de la négociation en France". "Nous ne sommes pas un pays qui recherche et aime la négociation". Mais c'est aussi la question du renouvellement des syndicalistes qui est posée. Comment assurer "l'attractivité du syndicalisme pour les jeunes générations ? Il faut former les délégués syndicaux. Et cela n'est pas seulement de la responsabilité de l'Etat. La qualité du dialogue social dépend aussi de l'entreprise et des moyens qu'elle y met", prévient-il.

### Admettre un droit non uniforme

Enfin, Jean-Denis Combrexelle a tenu à écarter très clairement l'argument qu'on oppose souvent au



développement accru de la négociation d'entreprise, celui d'un risque d'une fragmentation du droit. "Notre société a une appétence pour la norme uniforme et étatique. Si on en sort, c'est perçu comme du désordre".

Une chose est sûre en revanche, insiste-t-il, on ne pourra pas se passer de la norme sociale au sens large du terme quelles que soient les évolutions entraînées par "l'ubérisation" ou la "digitalisation" du travail. "Il reste une communauté de travail qui doit être organisée par du dialogue social".

Florence Mehrez



# Informations parlementaires

## ASSEMBLÉE NATIONALE Session ordinaire de 2015-2016

### ORDRE DU JOUR

NOR : INPX1502997X

Lundi 5 octobre 2015

A 16 heures. – 1<sup>e</sup> séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi créant de nouveaux droits pour les personnes malades en fin de vie (n° 2887 et n° 3091).

Rapport de MM. Alain Claeys et Jean Leonetti, au nom de la commission des affaires sociales.

A 21 h 30. – 2<sup>e</sup> séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

NOR : INPX1503000X

#### Convocation

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée pour le **mardi 6 octobre 2015**, à 10 heures, dans les salons de la présidence.

### COMMISSIONS ET ORGANES DE CONTRÔLE

NOR : INPX1503001X

#### 1. Composition

##### Modifications à la composition des commissions

###### Démissions

*Affaires sociales* : Mme Luce Pane.  
*Finances* : M. Alain Claeys.

###### Nominations

Le groupe Socialiste, républicain et citoyen a désigné :  
*Affaires sociales* : M. Alain Claeys.  
*Finances* : Mme Luce Pane.

#### Commission chargée de l'application de l'article 26 de la Constitution

###### Titulaires

M. Alexis Bachelay.  
M. Guy Baillart.  
M. Daniel Boissarie.  
Mme Brigitte Bourguignon.  
Mme Colette Capdevielle.  
Mme Marie-Anne Chapdelaine.  
M. Gérard Sebaoun.

Mme Paola Zanetti.  
M. Etienne Blanc.  
M. Marcel Bonnot.  
M. Lucien Degauchy.  
Mme Claude Greff.  
M. Pierre Morel-A-L'Huissier.  
M. Yannick Favenec.  
M. François de Rugy.

#### Suppléants

M. Nicolas Bays.  
Mme Marie-Françoise Bechtel.  
M. David Comet.  
M. Sébastien Denaja.  
Mme Françoise Descamps-Crosnier.  
Mme Chaynesse Khirouni.  
M. Jean-Yves Le Bouillonnet.  
M. Denys Robiliard.  
M. Jean-Claude Bouchet.  
M. Dino Cinieri.  
M. Guillaume Larrivé.  
M. Edouard Philippe.  
M. Lionel Tardy.  
M. Michel Zumkeller.  
Mme Barbara Pompili.

#### Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes

M. Bernard Accoyer.  
M. Alexis Bachelay.  
Mme Marie-Christine Dalloz.  
M. Jean-Louis Gagnaire.  
M. Franck Gilard.  
M. Jean-Claude Mathis.  
Mme Nathalie Nieson.  
Mme Marie-Line Reynaud.  
M. Arnaud Richard.  
M. Denys Robiliard.  
M. Alain Rodet.  
M. Michel Voisin.  
Mme Paola Zanetti.  
N.  
N.  
Un poste reste vacant pour le groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste.  
Un poste reste vacant pour le groupe Socialiste, républicain et citoyen.

#### 2. Réunions

Lundi 5 octobre 2015

##### Commission des affaires sociales :

A 15 h 45 (salle 6351, Affaires sociales) :  
- nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (n° 2887) (amendements, art. 88).



**Mardi 6 octobre 2015**

**Commission des affaires économiques :**

- A 17 heures (salle 6241, Affaires économiques) :
  - Projet de loi de finances pour 2016 :
    - projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) : première partie (avis) ;
    - communication de M. Daniel Goldberg sur la mobilisation du foncier privé en faveur du logement.

**Commission des affaires étrangères :**

- A 17 heures (salle 4223, 2<sup>e</sup> étage, 33, rue Saint-Dominique) :
  - réunion sur la situation en Syrie avec des représentants d'organisations non gouvernementales (à confirmer).
- **Commission des affaires européennes :**
  - A 16 h 45 (salle de la commission, 3<sup>e</sup> étage, 33, rue Saint-Dominique) :
    - les enjeux de la production biologique dans l'Union européenne (rapport d'information) ;
    - les propositions de règlement tendant à la refonte du code des visas (COM (2014) 164 final – E 9282) et à la création du visa d'itinérance au sein de l'Union européenne (COM (2014) 163 final – E 9281) (conclusions) ;
    - l'Union européenne et la lutte contre l'optimisation fiscale (communication) ;
    - examen de textes européens.

**Commission de la défense :**

- A 17 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :
  - audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, sur le projet de loi de finances pour 2016.

**Commission du développement durable :**

- A 16 h 30 (salle 6237, Développement durable) :
  - projet de loi de finances pour 2016 : première partie (n° 3096) (avis).

**Commission des lois :**

- A 14 h 45 (salle 6242, Lois) :
  - gratuité et modalités de la réutilisation des informations du secteur public (n° 3037) (amendements, art. 88).

**Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes :**

- A 17 heures (8<sup>e</sup> bureau) :
  - élection du bureau.

**Commission d'enquête visant à évaluer les conséquences sur l'investissement public et les services publics de proximité de la baisse des dotations de l'Etat aux communes et aux EPCI :**

- A 13 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :
  - de 13 h 30 à 15 heures :
    - audition de M. Luc Alain Vervisch, membre du conseil d'administration de l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

A 16 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- de 16 h 30 à 18 heures :
  - audition de M. Louis Nègre, sénateur, président du Groupement des autorités responsables de transports (GART).

A 18 heures (salle 6238, Affaires culturelles) :

- de 18 heures à 19 h 30 :
  - audition de M. Jean-Pierre Farandou, président de l'Union des Transports publics et ferroviaires (UTP), et M. Claude Faucher, délégué général de l'UTP.

**Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes :**

- A 17 heures (salle 6566, Lois) :
  - audition sur les cyberviolences faites aux femmes et aux jeunes filles ;
  - nomination d'un-e rapporteur-e d'information.

**Mission d'évaluation de la lutte contre l'usage de substances illicites (CEC) :**

- A 16 h 30 (salle du CEC) :
  - audition de M. Jean-Pierre Couteron, président de la Fédération Addiction, accompagné de Mme Nathalie Latour, déléguée générale.

A 17 h 30 (salle du CEC) :

- audition de M. Clément Vivès, chef de la mission de lutte anti-drogue, ministère de l'intérieur.

**Mercredi 7 octobre 2015**

**Commission des affaires culturelles :**

- A 9 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :
  - audition de M. Bernard Lapasset, président de l'association « Ambition olympique et paralympique Paris 2024 ».

A 16 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- audition de M. Michel Cosnard, dont la nomination en qualité de président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est envisagée par le Président de la République ;
  - vote à huis clos sur cette nomination en application de l'article 13 de la Constitution.

**Commission des affaires économiques :**

- A 9 h 30 (salle 6241, Affaires économiques) :
  - présentation du rapport d'application de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

A 16 h 15 (salle Lamartine) :

- audition, conjointe avec la commission des affaires européennes, de M. Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, en charge de l'Union de l'énergie.

**Commission des affaires étrangères :**

- A 9 h 45 (salle 4223, 33, rue Saint-Dominique) :
  - audition de M. Jean-Christophe Belliard, directeur d'Afrique et de l'Océan Indien au ministère des affaires étrangères et du développement international pour un point de situation sur le Burkina Faso et un point sur les liens entre la situation de certains pays africains et les flux migratoires ;
  - examen, ouvert à la presse, du projet de loi autorisant la ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (n° 3040).

A 16 h 15 (salle Lamartine) :

- audition, ouverte à la presse et commune avec la commission des affaires européennes, de M. Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, en charge de l'énergie.

**Commission des affaires européennes :**

- A 16 h 15 (salle Lamartine) :
  - audition de M. Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne en charge de l'énergie et du climat, conjointe avec la commission des affaires économiques, la commission des affaires étrangères, la commission du développement durable et la commission des affaires européennes du Sénat.

**Commission des affaires sociales :**

- A 16 h 15 (salle 6351, Affaires sociales) :
  - audition de Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de M. Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget, auprès du ministre des finances et des comptes publics, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 (sous réserve de son dépôt).

**Commission de la défense :**

- A 9 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :
  - audition de M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement, sur le projet de loi de finances pour 2016.

A 16 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition du général André Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air, sur le projet de loi de finances pour 2016.

**Commission du développement durable :**

- A 9 h 15 (salle 6237, Développement durable) :
  - audition de M. Philippe Van de Maele, candidat à la présidence de l'établissement public d'aménagement de Paris Saclay.

A 16 h 15 (salle Lamartine) :

- audition, commune avec les commissions des affaires économiques, des affaires étrangères et des affaires européennes, de M. Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, en charge de l'Union de l'énergie.

**Commission des finances :**

- A 9 h 30 (salle 6350, Finances) :
  - examen de la première partie du projet loi de finances pour 2016 (rapport).

A 16 h 15 (salle 6350, Finances) :

- examen de la première partie du projet loi de finances pour 2016 (rapport).

A 21 heures (salle 6350, Finances) :

- examen de la première partie du projet loi de finances pour 2016 (rapport).



**Commission des lois :**

A 14 h 45 (salle 6242, Lois) :

- déontologie et droits et obligations des fonctionnaires (n° 1278, 2880) (amendements, art. 88) ;
- nomination de rapporteurs.

**Jeudi 8 octobre 2015**

**Comité d'évaluation et de contrôle :**

A 11 heures (8<sup>e</sup> bureau) :

- examen du programme de travail du Comité pour la session 2015-2016 ;
- nomination d'un vice-président.

**Commission des affaires sociales :**

A 9 h 15 salle 6351 (Affaires sociales) :

- suppression freins au développement des entreprises (n° 3030) (amendements, art. 88).

**Commission de la défense :**

A 9 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition, ouverte à la presse, de représentants des syndicats des personnels civils de la défense sur le projet de loi de finances pour 2016.

A 15 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition du général Denis Favier, directeur général de la gendarmerie nationale, sur le projet de loi de finances pour 2016.

**Commission des finances :**

A 9 h 30 (salle 6350, Finances) :

- éventuellement, suite examen de la première partie du projet loi de finances pour 2016 (rapport).

**Commission des lois :**

A 10 h 30 (salle 6242, Lois) :

- modifier les dispositions relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (n° 2687) (amendements, art. 88) ;
- isolement électronique détenus et renseignement pénitentiaire (n° 2571) (amendements, art. 88) ;
- rétablir pour les mineurs l'autorisation de sortie du territoire (n° 2960) (amendements, art. 88).

**Mission d'information relative au paritarisme :**

A 9 h 30 (salle 6351, Affaires sociales) :

- à 9 h 30 :

- audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Henri Pyronnet, sous-directeur des relations individuelles et collectives du travail à la direction générale du travail.

- à 10 h 45 :

- audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Paul Guillot, président de Réalités du dialogue social (RDS).

**3. Ordre du jour prévisionnel**

**Mardi 13 octobre 2015**

**Commission des affaires étrangères :**

A 17 heures :

- avis de Mme Estelle Grelier, rapporteure sur le prélèvement européen ;
- décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'UE (n° 3086).

**Commission des affaires européennes :**

A 17 h 15 (salle Lamartine) :

- réunion en visioconférence, avec la commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen, sur les questions migratoires.

**Commission des affaires sociales :**

A 16 h 15 (salle 6351, Affaires sociales) :

- financement de la sécurité sociale pour 2016 (sous réserve de son dépôt) (rapport).

A 21 h 30 (salle 6351, Affaires sociales) :

- financement de la sécurité sociale pour 2016 (sous réserve de son dépôt) (rapport) (suite).

**Commission de la défense :**

A 16 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition du général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre, sur le projet de loi de finances pour 2016.

A 18 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition de M. Jean-Paul Bodin, secrétaire général pour l'administration, sur le projet de loi de finances pour 2016.

**Commission des finances :**

A 14 h 30 (salle 6350, Finances) :

- examen de la première partie du projet loi de finances pour 2016 (rapport) (amendements, art. 88).

**Mercredi 14 octobre 2015**

**Commission des affaires culturelles :**

A 9 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) (seconde partie) ;
- mission Enseignement scolaire (présentation du rapport pour avis) ;

- mission Recherche et enseignement supérieur : Recherche ; Enseignement supérieur et vie étudiante (présentation des rapports pour avis).

A 16 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) (seconde partie) ;
- mission Action extérieure de l'Etat : Diplomatie culturelle et d'influence (présentation du rapport pour avis) ;
- mission Sport, jeunesse et vie associative (présentation du rapport pour avis).

**Commission des affaires économiques :**

A 9 h 30 (salle 6241, Affaires économiques) :

- présentation du rapport de la mission d'information sur la filière forêt-bois.

**Commission des affaires étrangères :**

A 9 h 45 :

- audition de M. Jérôme Bonnafont, directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au ministère des affaires étrangères et du développement international.

**Commission des affaires européennes :**

- A 16 h 30 (salle de la commission, 3<sup>e</sup> étage, 33, rue Saint-Dominique) :

- les pays du partenariat oriental (communication) ;

- examen de textes européens.

**Commission des affaires sociales :**

A 9 h 30 (salle 6351, Affaires sociales) :

- financement de la sécurité sociale (sous réserve de son dépôt) (rapport) (suite).

A 16 h 15 (salle 6351, Affaires sociales) :

- financement de la sécurité sociale pour 2016 (sous réserve de son dépôt) (rapport) (suite).

A 21 h 30 (salle 6351, Affaires sociales) :

- financement de la sécurité sociale pour 2016 (sous réserve de son dépôt) (rapport) (suite).

**Commission du développement durable :**

A 9 h 30 (salle 6237, Développement durable) :

- audition de Mme Cécile Mesquida et de M. Bernard Guirkinger, rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur leur avis « Réussir la conférence climat 2015 » et M. Gaël Virlouvet sur son avis « 20 ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques ».

**Commission des finances :**

A 9 h 30 (salle 6350, Finances) :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 (avis) (sous réserve de son dépôt).

**Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes :**

A 14 heures (salle 6566, Lois) :

- audition sur les crédits pour 2016 du programme 137 « Egalité entre les femmes et les hommes ».

**Jeudi 15 octobre 2015**

**Commission de la défense :**

A 9 h 30 (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition ouverte à la presse, de représentants d'associations d'anciens combattants, sur le projet de loi de finances pour 2016.

A 16 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition de l'amiral Bernard Rogel, chef d'état-major de la marine, sur le projet de loi de finances pour 2016.



A 15 heures (salle 4123, 33, rue Saint-Dominique) :  
- audition du général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, sur le projet de loi de finances pour 2016.

Mardi 20 octobre 2015

*Commission des affaires étrangères :*

A 17 heures :

- audition de M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international.

A 18 h 30 :

- audition de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international.

*Commission des affaires européennes :*

A 17 heures (salle de la commission, 3<sup>e</sup> étage, 33, rue Saint-Dominique) :

- audition de Harlem Désir, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, sur le Conseil européen des 15 et 16 juin, conjointe avec la commission des affaires étrangères.

*Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes :*

A 17 heures (salle 6566, Lois) :

- table ronde, ouverte à la presse, sur transformation numérique, l'emploi et le travail des femmes.

*Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale :*

A 17 heures :

- audition, ouverte à la presse, de M. Nicolas Revel, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), de M. Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), et M. Michel Brault, directeur général, et de M. Gérard Quévillon, président du Régime social des indépendants (RSI), et M. Stéphane Seiller, directeur général, sur « la gestion du régime de l'assurance maladie obligatoire par certaines mutuelles ».

Mercredi 21 octobre 2015

*Commission du développement durable :*

A 9 h 30 (salle 6237, Développement durable) :

- réunion avec une délégation de la commission des transports du Bundestag.

Mardi 27 octobre 2015

*Commission des affaires culturelles :*

A 16 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) (seconde partie) ;
- mission Médias, livre et industries culturelles : Audiovisuels-avances à l'audiovisuel public : Presse ; Livre et industries culturelles (présentation des rapports pour avis).

*Commission du développement durable :*

A 16 h 30 (salle 6237, Développement durable) :

- économie bleue (n° 2964) (rapport).

A 21 heures (salle 6237, Développement durable) :

- économie bleue (n° 2964) (rapport) (suite) (éventuellement).

**Mercredi 28 octobre 2015**

*Commission des affaires culturelles :*

A 9 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- audition de Mme Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions.

A 16 h 30 (salle 6238, Affaires culturelles) :

- projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) (seconde partie) ;
- mission Culture : Création-transmission des savoirs et démocratisation de la culture ; Patrimoines (présentation des rapports pour avis).

*Commission des affaires étrangères :*

A 16 h 30 :

- audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense.

**Jeudi 29 octobre 2015**

*Comité d'évaluation et de contrôle :*

A 11 heures :

- suivi de l'évaluation de l'aide médicale de l'Etat : examen du rapport.

**Jeudi 19 novembre 2015**

*Comité d'évaluation et de contrôle :*

A 11 heures :

- évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale : examen du rapport.

**DOCUMENTS ET PUBLICATIONS**

NOR : INPX1503005X

**Texte soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution**

Par lettre du vendredi 2 octobre 2015, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les textes suivants :

**COM (2015) 488 final.** – Proposition de décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, lors de la soixante-sixième session du comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

**D040404/02.** – Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne le cadmium (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

**D040829/01.** – Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 2099/2002 du Parlement européen et du Conseil instituant un comité pour la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (COSS).

**DEC 29/2015.** – Proposition de virement de crédits n° DEC 29/2015 à l'intérieur de la section III. – Commission - du budget général pour l'exercice 2015.

**SÉNAT**  
**Session ordinaire de 2015-2016**

**ORDRE DU JOUR**

NOR : INPX1502998X

Lundi 5 octobre 2015

A 16 heures :

Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre.

Rapport de Mme Catherine MORIN-DESAILLY, fait au nom de la commission mixte paritaire (n° 681, 2014-2015).

Texte de la commission (n° 682, 2014-2015).

**Délais limites**

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au droit des étrangers en France (n° 655, 2014-2015).

Inscriptions de parole dans la discussion générale : **lundi 5 octobre 2015, à 17 heures.**



Dépôt des amendements : **lundi 5 octobre 2015, à 12 heures.**  
Explications de vote des groupes sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé (n° 406, 2014-2015).

Inscriptions de parole : **lundi 5 octobre 2015, à 17 heures.**

Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation et l'avenir de l'agriculture, en application de l'article 50, alinéa 1, de la Constitution.

Inscriptions de parole dans le débat : **lundi 5 octobre 2015, à 17 heures.**

Débat sur les conclusions de la commission d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession.

Inscriptions de parole dans le débat : **vendredi 9 octobre 2015, à 17 heures.**

Deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la protection de l'enfant (n° 444, 2014-2015).

Inscriptions de parole dans la discussion générale : **vendredi 9 octobre 2015, à 17 heures.**

Dépôt des amendements : **lundi 12 octobre 2015, à 11 heures.**

Explications de vote sur la proposition de loi organique (n° 572, 2014-2015) et la proposition de loi (n° 573, 2014-2015) portant dématérialisation du *Journal officiel* de la République française.

Inscriptions de parole dans la discussion générale : **vendredi 9 octobre 2015, à 17 heures.**

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, tendant à consolider et clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes (n° 565, 2014-2015).

Dépôt des amendements : **lundi 12 octobre 2015, à 12 heures.**

Proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel (n° 519, 2014-2015).

Dépôt des amendements : **lundi 12 octobre 2015, à 12 heures.**

Explications de vote des groupes sur le projet de loi relatif au droit des étrangers en France (n° 717, 2014-2015).

Inscriptions de parole dans la discussion générale : **lundi 12 octobre 2015, à 17 heures.**

Débat préalable à la réunion du Conseil européen des 15 et 16 octobre.

Inscriptions de parole dans le débat : **lundi 12 octobre 2015, à 17 heures.**

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

NOR : INPX1502999X

### Convocation

La conférence des présidents du Sénat se réunira le **mercredi 7 octobre 2015, à 19 heures** (salle Clemenceau).

## COMMISSIONS

NOR : INPX1503003X

### Membres présents ou excusés

#### Commission des finances :

2<sup>e</sup> séance du mercredi 30 septembre 2015 :

*Présents.* – Philippe Adnot, Michèle André, François Baroin, Marie-France Beaufils, Yannick Botrel, Jean-Claude Boulard, Michel Bouvard, Michel Canevet, Vincent Capo-Canellas, Thierry Carcenac, Jacques Chiron, Philippe Dallier, Serge Dassault, Vincen Delahaye, Francis Delattre, Bernard Delcros, Éric Doligé, Philippe Dominati, André Gattolin, Jacques Genest, Charles Guené, Jean-François Husson, Fabienne Keller, Marc Lamétrie, Antoine Lefèvre, Dominique de Legge, François Marc, Hervé Marseille, Albéric de Montgolfier, Georges Patient, François Patriat, Claude Raynal, Jean-Claude Requier, Richard Yung.

*Excusés.* – Daniel Raoul, Maurice Vincent.

### Convocations

#### Commission des affaires économiques :

### Additif à la convocation :

1<sup>er</sup> L'audition de M. Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, mercredi 7 octobre, à 9 h 30 en salle 263, et l'audition, commune avec la commission des affaires européennes, de M. Phil Hogan, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, jeudi 8 octobre à 10 heures en salle Clemenceau, sont ouvertes à la presse. Les journalistes sont invités à s'inscrire auprès de la direction de la communication (presse@senat.fr) ;

2<sup>er</sup> En outre, l'audition de M. Phil Hogan fera l'objet d'une captation vidéo ;

3<sup>er</sup> L'ordre du jour des réunions du mercredi 7 et du jeudi 8 octobre 2015 est inchangé.

### Commission de la culture, de l'éducation et de la communication :

**Mercredi 7 octobre 2015, à 9 h 30** (salle Médicis) :

1. A 9 h 30 : audition de Mme Sophie Béjean, présidente du comité pour la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur (StraNES), et M. Bertrand Monthubert, rapporteur général, sur leur rapport « Pour une société apprenante ».

2. A 11 heures : audition de M. Michel Cosnard, candidat désigné par le Président du Sénat aux fonctions de président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, en application des dispositions de la loi organique n° 2010-837 et de la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relatives à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution et en application de l'article L. 114-3-3 du code de la recherche. Cette audition est ouverte à la presse et au public et fera l'objet d'une captation vidéo.

3. A l'issue de l'audition – Vote sur la proposition de nomination par le Président du Sénat aux fonctions de président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. En application de l'article 3 de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, les délégations de vote ne sont pas autorisées.

4. Questions diverses.

### Commission des finances :

Convocation rectifiée.

L'ordre de passage des points 2 et 3 de la deuxième réunion du mercredi 7 octobre 2015 est inversé. L'ordre du jour est ainsi rédigé :

I. – **Mercredi 7 octobre 2015, à 9 h 30** (salle de la commission) :

Projet de loi de finances pour 2016.

1. Examen du rapport de M. Roger Karoutchi, rapporteur spécial, sur la mission « Immigration, asile et intégration ».

II. – Mercredi 7 octobre 2015 à l'issue de la réunion de 9 h 30 (salle de la commission) :

2. Contrôle budgétaire – Communication de M. Vincent Eblé, rapporteur spécial, sur les dépenses fiscales relatives à la rénovation des monuments historiques.

3. Contrôle budgétaire – Communication de M. Philippe Dominati, rapporteur spécial, sur les moyens consacrés au renseignement au sein des programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale ».

4. Nomination d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, sous réserve de son dépôt.

5. Questions diverses.

### Délais limites de dépôt des amendements en commission

#### Commission des affaires sociales :

Proposition de loi n° 444 (2014-2015), modifiée par l'Assemblée nationale, relative à la protection de l'enfant (Mme Michelle Meunier, rapporteure).

Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : **lundi 5 octobre 2015, à 12 heures.**

#### Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale :

Proposition de loi organique n° 572 (2014-2015) et la proposition de loi n° 573 (2014-2015), présentées par M. Vincent Eblé et plusieurs de ses collègues, portant dématérialisation du *Journal officiel* de la République française : **lundi 5 octobre 2015, à 12 heures.**

#### Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel :

Proposition de loi n° 519 (2014-2015), adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel : **lundi 5 octobre 2015, à 12 heures.**



## DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

NOR : INPX1503004X

### Membres présents ou excusés

#### Délégation sénatoriale à l'outre-mer :

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 :

*Présents.* — Maurice Antiste, Mathieu Darnaud, Eric Doligé, Michel Fontaine, Pierre Frogier, Daniel Gremillet, Joël Guerriau, Gisèle Jourda, Antoine Karam, Serge Larcher, Robert Laufouaul, Jean-François Longeot, Michel Magras, Thani Mohaméd Soilihi, Georges Patient, Gilbert Roger, Lana Tetuanui.

*Excusés.* — Jérôme Bignon, Jean Bizet, Agnès Canayer, Joseph Castelli, Karine Claireaux, Félix Desplan, Odette Herviaux, Vivette Lopez, Jeanny Lorgeoux, Charles Revet, Didier Robert, Hilarion Vendegou, Paul Vergès, Michel Vergoz.

### Convocations

#### Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes :

**Jeudi 8 octobre 2015** (grande salle Delavigne, 4, rue Casimir-Delavigne, rez-de-chaussée) :

A 8 h 30 :

1. Désignation des membres du groupe de travail sur le bilan des mesures de lutte contre les violences au sein des couples.

2. Femmes et changement climatique — la délégation aux droits des femmes et la COP 21 : bilan de la table ronde du jeudi 25 juin 2015 ; contribution de la délégation aux droits des femmes à la proposition de résolution du Sénat sur le changement climatique.

A 9 h 30 :

3. Audition de Mme Pascale Boistard, secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes (actualité des droits des femmes, discussion de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et projet de loi de finances pour 2016).

4. Questions diverses.

#### Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation : Rectificatif.

**Jeudi 8 octobre 2015 :**

La réunion est avancée à 8 h 30 (salle A263, commission des affaires économiques).

Echange de vues sur l'avancement de la préparation du rapport de la délégation « Les collectivités territoriales, actrices de la lutte contre le changement climatique », dans la perspective de sa présentation à l'occasion du Congrès des maires 2015.

Questions diverses.

## DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

NOR : INPX1503002X

### Documents enregistrés à la présidence du Sénat le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015

Dépôt d'une proposition de loi

N° 6 (2015-2016). — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales, envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

### Documents enregistrés à la présidence du Sénat le vendredi 2 octobre 2015

Dépôt d'une proposition de loi

N° 7 (2015-2016). — Proposition de loi organique de MM. Jean-François LONGEOT, Jean-Claude LUCHE, Olivier CADIC, Olivier CIGOLOTTI, Mmes Nathalie GOULET, Elisabeth DOINEAU, Chantal JOUANNO, M. Michel CANEVET, Mme Françoise FÉRAT et M. Yves DÉTRAIGNE, tendant à supprimer la dotation d'action parlementaire, envoyée à la commission des finances, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

### Documents mis en distribution le vendredi 2 octobre 2015

N° 720. — Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2015-897 du 23 juillet 2015 relative au régime d'assurance vieillesse applicable à Mayotte, envoyé à la commission des affaires sociales.

### Lundi 5 octobre 2015

N° 678 (2014-2015). — Rapport d'information de MM. Charles GUENÉ et Claude RAYNAL, fait au nom de la commission des finances, sur l'association des collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques à la lumière des exemples de l'Autriche et de l'Italie.

N° 716 (2014-2015). — Rapport de M. François-Noël BUFFET, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au droit des étrangers en France.

N° 2. — Avis de M. Guy-Dominique KENNEL, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relatif au droit des étrangers en France.

# L'accueil de patients étrangers, un relais de croissance salutaire pour les cliniques

GILLES SCHUTZ

Médecin

Président de la Clinique de l'Alma (Paris)

Président de la Fédération

de l'hospitalisation privée de dialyse

[contact@clinique-alma.com]

**Sur le marché international du “tourisme médical”, les cliniques françaises possèdent des atouts certains : excellence médicale, offre hôtelière de qualité, souplesse de gestion,**

**organisation moderne, etc. Compte tenu des contraintes qui leur sont imposées par l'Assurance maladie, accueillir des patients étrangers constitue souvent un enjeu majeur pour leur avenir. Se positionner sur ce marché suppose toutefois la mise en place d'une stratégie pérenne, qui s'inscrit dans un projet global d'établissement. C'est ce qu'a fait la Clinique de l'Alma, qui s'est fixé pour objectif de doubler la part de sa patientèle étrangère d'ici à 2020.**

(1) Jean DE KERVAUDOUÉ,  
*Valoriser les atouts de la France pour l'accueil des patients étrangers*, Rapport au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Affaires sociales et de la Santé, mars 2015 ([http://www.veilleinfotourisme.fr/medias/fichier/rapport-kervaudoue-juin2014-tourisme-medical\\_1436364525204-pdf](http://www.veilleinfotourisme.fr/medias/fichier/rapport-kervaudoue-juin2014-tourisme-medical_1436364525204-pdf)).

**L**a France est la première destination touristique mondiale, tandis que l'excellence de ses professionnels de santé n'est plus à démontrer. Accueillir une patientèle étrangère venue se faire soigner en France semble donc une évidence ; l'effervescence des derniers mois autour du sujet du tourisme médical prouve qu'il s'opère une prise de conscience salutaire.

On se souvient de l'émoi suscité par la “privatisation” d'un étage entier dans le service de chirurgie orthopédique de l'hôpital Ambroise-Paré (AP-HP) de Boulogne-Billancourt par un émir d'un État du Golfe, en mai 2014. La nou-

velle avait provoqué des cris d'orfraie : crainte d'une médecine à deux vitesses, remise en cause du service public de la santé, trahison de la conception “républicaine” de l'hôpital, rupture du principe d'égalité d'accès aux soins, etc.

**ENJEUX NATIONAUX.** Sur la base du rapport du professeur Jean de Kervaudoué<sup>(1)</sup>, le Gouvernement vient de consacrer un séminaire, associant le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Affaires sociales et de la Santé, consacré à la “valorisation de l’expertise médicale française”. Les enjeux sont importants. Il s'agit de définir une stratégie nationale

pour organiser la venue de patients étrangers sur notre territoire, et ainsi créer une source de revenus supplémentaires pour les établissements et favoriser le rayonnement et les compétences du système de santé français.

Si l'hôpital public souhaite s'engouffrer dans la brèche avec l'espoir, sans doute un peu irréaliste, de bénéfices économiques réels<sup>(2)</sup>, les cliniques françaises possèdent des atouts certains à faire valoir en se positionnant sur le haut de gamme : excellence médicale, offre hôtelière de qualité, souplesse de gestion, organisation moderne, etc.

Incontestablement, des occasions sont à saisir pour les établissements privés français sur ce marché extrêmement concurrentiel au plan international. Notre expérience à la Clinique de l'Alma montre néanmoins qu'il faut prendre certaines précautions et adopter une approche raisonnée pour structurer une filière de soins et bâtir une offre médicale de qualité.

**MARCHÉ MONDIAL.** Le "tourisme médical" est en pleine explosion. Le phénomène est mondial et irréversible. Le nombre de patients se rendant à l'étranger pour se faire soigner a doublé en cinq ans, passant de 7,5 millions en 2007 à 16 millions en 2012<sup>(3)</sup>. Sur ce marché, estimé aujourd'hui à 60 milliards de dollars, la France est devancée et peine toujours à se positionner, face à une véritable opportunité sur le plan économique. Or, sur ce terrain, notre pays doit affronter une double concurrence.

Il se doit de rattraper tout d'abord son retard par rapport au reste de l'Europe, notamment vis-à-vis de l'Allemagne (2 milliards de dollars de chiffre d'affaires) et de la Suisse, qui ont développé depuis une dizaine d'années des prestations médicales haut de gamme. De même pour la Pologne et la Hongrie pour le dentaire. Hors de l'Europe, outre les destinations traditionnelles que sont les États-Unis et la Grande-Bretagne, d'autres pays ont fortement joué la carte de l'internationalisation des soins, comme la Turquie, l'Inde, la Thaïlande, Singapour, le Mexique, le Costa Rica.

Si l'inertie passée a pu pousser certains de nos professionnels de santé eux-mêmes à aller

opérer à l'étranger, en Italie ou dans les pays d'Europe de l'Est, par exemple, il est urgent de se mobiliser pour éviter le nomadisme médical qui s'est développé ces dernières années et qui est une perte de richesse pour nos établissements, alors que les conditions d'exercice à l'étranger de ces chirurgiens français sont souvent moins bonnes que celles qu'ils ont l'habitude de connaître en France. C'est donc bien que ce nomadisme répond également à un besoin des praticiens de faire valoir leur excellence dans un cadre moins contraint que le système de santé français.

**COÛTS COMPÉTITIFS.** Face à la concurrence internationale, bien présente, quelles sont les opportunités à saisir ? La valorisation et le développement de l'attractivité médicale de la France peuvent s'appuyer sur une conjonction de conditions favorables au développement d'une offre médicale de qualité, et ce à un coût extrêmement compétitif.

Dans le cadre du système de sécurité sociale français, le montant des prestations hospitalières et chirurgicales est fixé par le biais d'une échelle tarifaire publiée chaque année par voie d'arrêté ministériel. Pour les patients étrangers venant en France pour des soins programmés – ce qui exclut donc les étrangers pris en charge en urgence ou les étrangers en situation irrégulière, insolubles –, la prise en charge se fait dans un cadre "hors Sécu". Or les tarifs français sont extrêmement compétitifs.

En effet, les prix d'intervention y sont très inférieurs à ceux pratiqués aux États-Unis (quatre à cinq fois moins pour une prothèse de hanche, par exemple) ; ils sont comparables, voire inférieurs, à ceux pratiqués chez nos voisins européens (Allemagne, Pologne) ou dans des pays émergents, comme la Thaïlande, l'Inde ou le Mexique (pour des opérations telles que la mastectomie, la pose d'un prothèse de hanche, d'un *by-pass* gastrique, etc.)<sup>(4)</sup>.

Avec des soins de meilleure qualité à des coûts plus faibles, la France est donc bien dotée pour affronter la concurrence internationale, à condition d'effectuer un renversement conceptuel, à savoir que la santé ne s'envisage pas seule-

(2) Encore faut-il, en effet, pouvoir récupérer les sommes dues. Les sommes dues à l'AP-HP par les patients étrangers se sont élevées à 118 millions d'euros en 2014, soit plus du double du déficit des activités de soins des hôpitaux parisiens.  
(3) David MARGERIT et Mathilde REYNAUDI, "Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?", *Note d'analyse*, n° 27, France Stratégie, mars 2015.  
(4) *Ibid.*, p. 2.

ment en termes de coût, mais aussi en termes de richesse.

Qu'en est-il spécifiquement des établissements privés ? Les cliniques ont indéniablement des atouts qui leur procurent autant d'avantages compétitifs sur ce marché. Le tourisme médical est une excellente voie de valorisation de l'excellence du secteur, c'est-à-dire à la fois des établissements et des professionnels, grâce au sens du "service personnalisé" qui fait depuis longtemps sa force.

En matière de prix, l'offre du secteur privé peut être extrêmement compétitive, notamment face à l'hôpital public. En effet, les cliniques françaises sont déjà victimes d'une discrimination tarifaire de la part de l'État : leurs "tarifs Sécu" sont inférieurs de 22 % en moyenne à ceux de l'hôpital public pour des prestations de soins identiques. Les recettes tirées de l'Assurance maladie ne couvrant que 88 % environ des charges, les cliniques travaillent donc à perte sur la partie strictement médicale et ne combinent le fossé que grâce aux recettes annexes (hôtellerie, restauration, services, etc.).

Même en appliquant un surcoût d'environ 30 % par rapport au "tarif Sécu" – ce qui est *grossost modo* la norme en matière de surtarification appliquée dans les hôpitaux publics aujourd'hui –, les cliniques resteraient compétitives. De plus, celles-ci ont fait la preuve de leurs capacités d'adaptation, de leur souplesse organisationnelle et de gestion, et de leur efficience médico-économique.

**PROJET GLOBAL D'ÉTABLISSEMENT.** Pour autant, bâtir une offre de qualité concurrente de celle de nos voisins, comme l'Allemagne et la Suisse, ne s'improvise pas. Cela suppose la mise en place d'une stratégie pérenne qui s'inscrit dans le temps et dans un projet global d'établissement, avec des ressources spécifiques et des objectifs raisonnables, une politique de prix claire et des modalités de paiement et de tarification bien établies.

Cela suppose également de constituer des réseaux "commerciaux" pour se constituer une patientèle étrangère. Ce sont, notamment :

– les médecins libéraux qui ont une forte notoriété à l'étranger, soit parce qu'ils sont d'éminents spécialistes reconnus dans leur domaine, soit parce qu'ils opèrent régulièrement à l'étranger et ont constitué des réseaux de prescripteurs ;

– les prescripteurs, c'est-à-dire le réseau diplomatique (ambassades), les compagnies d'assurances et les courtiers spécialisés (*third-party administrators*, TPA). De nombreux groupes d'assurance santé (Aetna, Macif, etc.) proposent des plates-formes médicales aux patients des pays en développement ; des organismes de conseil leur donnent également des informations sur l'offre de soins que ces plates-formes peuvent fournir à leurs assurés.

Mettre sur pied de tels réseaux peut s'avérer relativement compliqué. Il faut, par exemple, rencontrer les TPA, sélectionner ceux qui sont de qualité, ont pignon sur rue et bonne réputation, mais aussi ceux dont on partage les valeurs, qui disposent d'une signature d'assureur, et auxquels on peut proposer une excellence de gestion des soins.

Sur le plan médical, une règle de bon sens s'impose d'emblée : ne pas s'engager sur une prestation de soins que l'on ne maîtrise pas ou que l'on ne sait pas bien faire. Il ne faut admettre que des patients dont on sait qu'on pourra les prendre en charge dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité des soins. En effet, l'établissement se doit d'être capable de gérer des complications massives : la pose d'une prothèse qui se passe mal, une réanimation, un infarctus, etc. Il est en effet essentiel de sécuriser le processus de façon à avoir une parfaite maîtrise du risque. Par exemple, il est impératif de demander au patient de s'engager à respecter le parcours des soins, par le biais de l'adhésion à une charte de prise en charge spécifiant des précautions (pas de vol après l'opération, parcours de rééducation minimal, etc.).

Plusieurs aspects connexes liés au séjour sur place sont également à prendre en considération. Le premier obstacle pour un patient étranger reste bien entendu celui de la langue. Dans le cadre de Med'in Alma, le programme d'ac-

cueil des patients étrangers à la Clinique de l'Alma, nous proposons un service d'interprétariat qui fait si besoin l'interface entre le personnel administratif et le personnel soignant, d'une part, et le patient et sa famille, d'autre part. Ensuite, l'on doit fournir un accueil de qualité pour la famille qui, souvent, accompagne le patient (hôtel, résidence hôtelière, services divers, etc.) et assurer un suivi post-opératoire après le retour dans le pays d'origine. Sur ce marché des services connexes, on voit apparaître depuis peu des entreprises proposant des services de conciergerie.

**DIVERSIFICATION.** À la Clinique de l'Alma, la patientèle étrangère représente déjà 5 % des séjours chirurgicaux, un pourcentage qui devrait grimper à 10 % d'ici à 2020.

Les soins qui font l'objet d'une demande de la part de patients étrangers sont divers : il s'agit essentiellement de chirurgie classique (cataracte, prothèse de hanche ou de genou, etc.), de chirurgie robotique du cancer (prostatectomie, thyroïde, par exemple) ou de traitements nécessitant une continuité vitale (dialyse). L'établissement propose désormais une filière de soins structurée pour les patientes atteintes de cancer du sein à travers l'Institut français du sein, qui vient d'ouvrir ses portes. La chirurgie esthétique est en forte demande mais, dans ce domaine, les demandes étant parfois déraisonnables, la commission médicale de la clinique étudie le dossier et se réserve un droit de regard afin d'éviter les dérapages. Enfin, l'établissement accueille dans son centre d'hémodialyse des touristes souffrant d'insuffisance rénale et se trouvant de passage à Paris.

En matière de prix, les tarifs sont majorés par rapport aux "tarifs Sécu" (hors honoraires des médecins et hôtellerie) ; ils restent néanmoins très compétitifs. Un devis est fourni au patient ou, lorsqu'il s'agit d'un TPA, la présentation fait l'objet d'un forfait. L'ensemble des établissements parisiens est globalement sur les mêmes bases de tarification. La différence se fait donc rarement sur le facteur prix, mais sur la qualité et la réputation des équipes médicales et sur les services d'accompagnement

pour le séjour.

Quant au profil de la clientèle, et contrairement à une idée reçue, les patients étrangers ne sont pas tous nécessairement fortunés. Ce sont des malades qui sont sans doute considérés comme aisés dans leurs pays, mais qui ont le plus souvent économisé pour se payer une excellence médicale ou un niveau de confort qu'ils ne trouvent pas chez eux. Nombre d'entre eux viennent des pays arabes (Maghreb, Égypte, Koweït, Emirats), d'Afrique sub-saharienne, de Russie ou encore d'Asie (Japon, Corée).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, pour ce qui est de leur patientèle française, les cliniques travaillent à perte au "tarif Sécu" ; la rémunération des actes, fixée de manière réglementaire, est déconnectée des vrais coûts de production et ne se fait donc plus à sa juste valeur.

L'accueil de patients étrangers est donc une excellente voie de diversification et de gains de parts de marché pour les cliniques, sans doute un élément de leur survie. Sur le marché intérieur, elles sont très bien positionnées à la fois sur le haut de gamme et dans les domaines qui sont en forte demande, comme la chirurgie programmée et la cancérologie, par exemple. En chirurgie, elles détiennent une position de *leader*, avec 54 % de parts de marché, alors qu'elles ne représentent que 25 % de l'offre nationale de soins. Sur le segment de la cancérologie, elles réalisent là aussi 46 % des séjours de chirurgie carcinologique, 52 % des radiothérapies et pratiquement une chimiothérapie sur trois.

L'accent mis sur la qualité de l'accueil, des services et du soin constitue également un autre atout des établissements privés, qui sont dotés d'une organisation administrative centrée sur les besoins du patient.

Enfin, l'accueil de patients étrangers pourrait servir à financer des équipements qui, ensuite, profiteront à tous. Sans oublier les possibles retombées en termes de rayonnement international et de réputation pour les établissements.



## ACTU

### FISCALITÉ

# Le Cice : un dispositif difficile à évaluer

Les premières évaluations du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sont révélées par le comité de suivi. Mais les usages du crédit et leur impact ne sont toujours pas tracés, ni estimés. Il faudra attendre un bilan plus complet en 2016.

**A** quoi a servi le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), entré en vigueur en 2013, pour les entreprises qui en sont bénéficiaires ? Et quels en ont été les effets ? Apparemment, répondre à ces questions n'est pas si simple. Un troisième rapport rendu public par France Stratégie, l'organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, le 22 septembre, ne peut pas encore mesurer précisément l'impact du Cice et l'utilisation réelle qu'en ont fait les entreprises. Rappelons que le dispositif profite aux entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) et à l'impôt sur le revenu (IR), ayant des salariés, et que les rémunérations sur lesquelles se calcule le crédit ne doivent pas dépasser 2,5 fois le Smic. Son taux est passé à 6 % aujourd'hui. Pourquoi est-ce si difficile à évaluer ? La difficulté pour le comité de suivi du Cice est de disposer à la fois des fichiers des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et de celles imposées sur le revenu. Les dates de clôture d'exercice n'étant pas identiques pour toutes les structures concernées, elles peuvent compliquer les choses.

#### Des effets sur l'emploi et l'investissement

Parmi les premiers enseignements sur le Cice, le comité de suivi de France Stratégie montre tout de même qu'en juillet 2015, plus de la moitié des sociétés du



© BENIS STOCK

54 % des sociétés issues des services voudraient utiliser le Cice pour embaucher.

secteur des services – incluant des très petites entreprises –, soit 54 % (*versus* 35 % pour le secteur de l'industrie), avaient l'intention d'utiliser ce crédit d'impôt pour embaucher. Elles étaient un peu moins (46 % dans les services *versus* 31 % dans l'industrie) à déclarer s'en servir afin d'augmenter les salaires. Et un quart d'entre elles (25 % dans les services *versus* 35 % dans l'industrie) ont prévu un effet sur les prix. Au total, les sociétés issues des services et de l'industrie ont prévu d'affecter, en moyenne, plus de la moitié du montant du Cice pour augmenter leur résultat d'exploitation, et par conséquent pour investir. Ainsi, trois entreprises bénéficiaires du Cice sur quatre ont mentionné des effets sur l'emploi et/ou sur l'investissement.

Enfin, le comité de suivi pointe un ralentissement du financement début 2015, alors que les règles d'octroi des ressources ont changé. Et ce, après deux années de progression du préfinancement du Cice, qui a profité notamment aux très petites, petites et moyennes entreprises, dont les plus fragiles. Une fois le crédit d'impôt (sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le Smic pour une année N) évalué, la créance liée à cette estimation était cédée à l'établissement (Bpifrance ou d'autres banques) sans délai, donnant alors de façon plus souple une avance sur trésorerie à l'entreprise éligible au Cice. Le gouvernement avait, à l'origine, surévalué le montant du Cice qui se rapprochera des 18,2 milliards en 2014 (*encadré*).

Un bilan plus complet devrait être dévoilé en 2016. « Compte tenu des délais de production et de mise à disposition des données, les résultats de l'évaluation attendus courant 2016 seront pris en compte dans le prochain rapport », mentionne le comité de suivi. Enfin, l'étude montre que 42 % du gain du dispositif irait plutôt aux entreprises les moins exportatrices, les moins productives et les moins intensives en R & D. ●

CLARISSE BURGER

<sup>1</sup> Un décryptage du dispositif du Cice sera également présenté dans un prochain numéro de *La Semaine Vétérinaire*.

## LE CICE EN CHIFFRES

### Pour l'année 2013

- Le nombre d'entreprises bénéficiaires du Cice (soumises à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu) est de 749 444 dont :
  - 590 642 microentreprises,
  - 153 707 petites et moyennes entreprises (PME),
  - 4 820 entreprises de taille intermédiaire (ETI),
  - 275 grandes entreprises.

- Le montant du crédit d'impôt déclaré par les entreprises a atteint 11,2 milliards d'euros (le taux du crédit était de 4 %).

### Pour l'année 2014

- Le nombre d'entreprises bénéficiaires du Cice (créance partielle au 31 juillet 2015) est de 521 782 dont :
  - 403 037 microentreprises,
  - 114 235 PME,
  - 4 267 ETI,
  - 243 grandes entreprises.
- Le montant du crédit d'impôt déclaré par les entreprises a atteint 14,2 milliards d'euros (le taux du crédit était de 6 %, comme en 2015). Le montant du Cice est estimé, par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, à 18,2 milliards pour l'année complète.



**L**e gouvernement français a annoncé que de nouvelles mesures allaient être adoptées, d'ici à la fin 2015, "pour renforcer la visibilité internationale de notre offre de soins et mettre en place des procédures d'admission adaptées à la patientèle étrangère".

**Sur le marché du "tourisme médical", qui représente quelque 7 millions de patients dans le monde, la France accueille moins de 10 000 patients. Pour un établissement hospitalier ou thermal, se positionner sur ce marché, qui requiert de véritables savoir-faire, nécessite de se doter d'une véritable stratégie et de déployer des moyens adaptés. Pour l'heure, les objectifs des établissements français restent modestes sur un marché qui, bien que prometteur en volume d'affaires, reste limité en matière de flux "médico-touristiques".**



## ACCUEIL DE PATIENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

# Tourisme médical Un marché à conquérir pour la destination France

DAVID MARGUERIT

[david.marguerit@strategie.gouv.fr]

MATHILDE REYNAUDI

Chargés de missionn département

Société, institutions et politiques sociales

France Stratégie

**Sur le marché du “tourisme médical”, qui représente quelque 7 millions de patients dans le monde, la France accueille moins de 10 000 patients, alors que certains de ses établisse-**

**ments hospitaliers sont auréolés d'une renommée mondiale et qu'elle dispose d'infrastructures de qualité. Pour tirer plus d'avantages de l'essor actuel de ce marché, la France doit se doter d'une véritable stratégie en la matière. Le gouvernement français a annoncé que de nouvelles mesures allaient être mises en place, d'ici à la fin 2015, “pour renforcer la visibilité internationale de notre offre de soins et mettre en place des procédures d'admission adaptées à la patientèle étrangère, dans le respect du principe d'égal accès aux soins”.**

**L**a France, qui ne manque pas d'atouts, peine à se positionner sur ce marché. Certaines craintes ne sont pas entièrement levées : peur d'une médecine à deux vitesses, d'un moindre accès aux soins, doute sur les bénéfices économiques réels. De fait, il faut se garder de voir dans cette source de financement une solution aux difficultés financières

de certains établissements et aux diminutions de budgets. Les enjeux n'en paraissent pas moins importants : aux retombées économiques directes pour le secteur de la santé, le tourisme, l'industrie des sciences ou le BTP s'ajoutent les retombées indirectes liées à la stratégie d'influence française (accroissement des partenariats de recherche, prestige à l'international, etc.).



Développer le tourisme médical nécessiterait une stratégie nationale avec deux leviers complémentaires : la France doit à la fois organiser la venue de patients étrangers sur son territoire, de manière encadrée, et favoriser le rayonnement de son système de santé et la "projection" de ses compétences à l'étranger. Une telle stratégie devrait veiller à préserver les valeurs du système public de soins et servir à améliorer les prestations rendues aux assurés sociaux.

Cet article reprend de très larges extraits d'une note d'analyse de France Stratégie<sup>[1]</sup>. Faisant suite au rapport *Quelle France dans dix ans ?*<sup>[2]</sup>, il approfondit la réflexion sur l'internationalisation des soins considérée sous l'angle d'un possible élargissement du socle de compétitivité de la France. Il s'interroge sur le développement du tourisme médical, ses raisons et l'importance du marché. Il présente les atouts français et propose une stratégie pour ce secteur, qui protégerait les spécificités du système de soins public.

**MOTIVATIONS.** Le terme de "tourisme médical" recouvre des réalités diverses, donnant lieu à plusieurs définitions. Une personne est un "touriste médical" si elle voyage pour recevoir des soins programmés. On considère ici que la notion englobe tant les soins dits de confort ou esthétiques, associés parfois à des visites touristiques, que les prises en charge pour pathologies lourdes. Assez largement accepté, ce terme est considéré en France comme peu adéquat – notamment pour les déplacements en cas de maladies rares ou graves –, car chargé d'une connotation négative. Cette définition a pourtant l'avantage d'exclure statistiquement les touristes pris en charge en urgence et les personnes étrangères résidant en France et recevant des soins.

Quatre motivations sont recensées pour se faire soigner à l'étranger<sup>[3]</sup>. La première est l'accès à des techniques et technologies spécifiques, qui dépendent du niveau d'équipement des établissements et de considérations juridiques, éthiques ou religieuses (techniques de procréation assistée, par exemple). Des flux de

**DÉFINITION. Une personne est un "touriste médical" si elle voyage pour recevoir des soins programmés (soins dits de confort ou esthétiques, prises en charge pour pathologies lourdes...). Cette définition a l'avantage d'exclure les touristes pris en charge en urgence et les personnes étrangères résidant en France et recevant des soins**

patients sont parfois organisés – comme les Réseaux européens de référence<sup>[4]</sup> dans l'Union européenne (UE) – notamment pour mieux traiter les maladies rares.

Les patients recherchent aussi une meilleure qualité de soins. Le temps d'attente est un autre critère, car il varie fortement d'un pays à l'autre : il passe de dix-huit jours en Angleterre à soixante-dix jours au Portugal pour une opération de la cataracte, par exemple<sup>[5]</sup>.

Enfin, le prix des soins facturés par les établissements (avant remboursement par les assureurs, publics ou privés) influence la décision de se faire soigner à l'étranger. Le prix des traitements en France est ainsi systématiquement inférieur à celui des États-Unis, avec un rapport d'environ un à quatre, alors que la qualité est assez comparable. Même si l'on tient compte des frais liés au voyage (transport, logement durant la convalescence, etc.), certains pays possèdent un avantage comparatif important<sup>[6]</sup>.

**ESSOR MONDIAL.** Le tourisme médical s'inscrit dans un contexte de hausse du tourisme,

## Encadré 1

### Accords de soins entre pays

**A**U SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, les patients peuvent bénéficier d'un remboursement de soins programmés dans un autre État membre que leur État d'affiliation<sup>(\*)</sup>. Ce remboursement correspond au montant qui aurait été remboursé par le système de sécurité sociale obligatoire du pays des patients. Certains soins demeurent soumis à une autorisation préalable en cas de séjour à l'hôpital pour au moins une nuit ou de prise en charge impliquant des équipements lourds (IRM, par exemple).

AU-DELÀ DE L'UE, la France a signé des conventions bilatérales de sécurité sociale avec 41 pays. Celles-ci permettent d'organiser une couverture sociale par le pays d'origine des personnes en mobilité. Les tarifs sont négociés entre pays et toute intervention nécessite l'accord préalable de l'institution d'affiliation.

(\* ) Directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

favorisée par la baisse du coût des transports (550 millions de touristes en 1995, contre 1 milliard en 2012<sup>(7)</sup>). L'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents et en développement s'est traduite par l'apparition d'une classe moyenne disposant des ressources pour voyager et recevoir des soins de qualité, auxquels elle n'a pas toujours accès dans son pays d'origine.

L'essor du tourisme médical s'explique aussi par l'évolution des règles concernant la couverture des soins – règles qui tendent à élargir la prise en charge entre États (*cf. encadré 1*). Certains assureurs privés proposent en outre des contrats offrant une prise en charge plus importante aux patients qui acceptent de se faire soigner à l'étranger, car le coût pour l'assureur comme le reste à charge pour le patient s'en trouvent réduits<sup>(8)</sup>.

Le tourisme médical vers les pays en développement est aussi porté par une hausse notable de la qualité des soins. Les technologies de pointe et le savoir médical se diffusent *via* l'internationalisation de l'enseignement supérieur<sup>(9)</sup>, qui permet aux médecins de se former à l'étranger et de revenir exercer dans leur

pays d'origine. De plus, certains hôpitaux ont passé des accords avec les établissements les plus prestigieux à l'échelle internationale pour la formation continue de leurs équipes.

Enfin, le développement d'internet et d'agences spécialisées donne accès à un grand nombre d'informations et facilite les démarches administratives. Chacun peut ainsi comparer les prix, connaître les opinions de patients ou programmer une opération depuis chez soi. Cependant, ces sites, parfois gérés par des établissements commerciaux, sont rarement certifiés et ne garantissent pas toujours la protection des données médicales.

**FLUX.** Deux types de flux déterminent en partie les stratégies nationales. Le premier va des pays développés vers ceux au niveau de vie moins élevé, car les soins peuvent y être de bonne qualité et substantiellement moins chers. Le choix des patients se porte alors sur l'Amérique du Sud (Mexique, Costa Rica, Colombie, Argentine, Brésil), l'Asie (inde, Thaïlande, Singapour), l'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne) ou la Turquie. Il se cristallise selon la proximité, la pathologie, les affinités culturelles et les prix. Le second flux concerne les classes aisées ou moyennes des pays en développement, émergents et pétroliers (par exemple de la péninsule arabique) qui souhaitent une meilleure qualité de soins.

La multiplicité des définitions et l'absence de statistiques rendent difficile l'estimation du marché mondial. Deux grandes études, critiquables en raison de l'étroitesse des échantillons retenus, sont utilisées. La première, qui émane du cabinet de conseil Deloitte, estimait qu'en 2007 près de 750 000 Américains s'étaient rendus à l'étranger pour un traitement médical et projetait que ce nombre atteindrait 1,6 million en 2012<sup>(10)</sup>. Si l'on considère que les États-Unis représentent 10 % du tourisme médical mondial<sup>(11)</sup>, le nombre de touristes médicaux se serait élevé à 16 millions en 2012. Contestable en raison des hypothèses de croissance optimistes retenues<sup>(12)</sup>, cette étude fournit une estimation haute des flux considérés.



Réalisée par le cabinet de conseil McKinsey, la seconde étude<sup>(13)</sup> s'appuie sur une définition plus restrictive et a été menée seulement auprès d'établissements accrédités par la Joint Commission International<sup>(14)</sup>. En excluant les urgences, les soins de confort ou transfrontaliers, elle évaluait entre 60 000 et 85 000 le nombre de touristes médicaux en 2008. Vivement critiquée, cette source semble sous-estimer le niveau réel du tourisme médical<sup>(15)</sup> : la Thaïlande à elle seule aurait accueilli 420 000 touristes médicaux en 2007<sup>(16)</sup>.

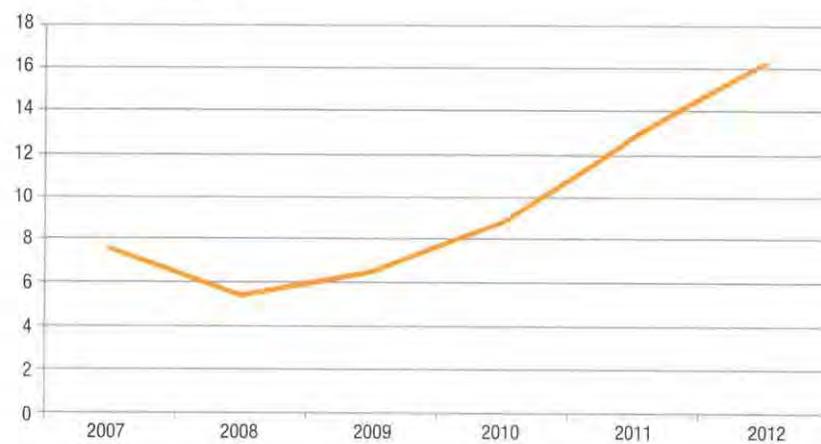
Devant la fragilité de ces études, nous avons estimé le marché à partir du nombre annuel et mondial d'interventions chirurgicales en hôpital, soit 234,2 millions en 2004<sup>(17)</sup>. Si on considère qu'environ 3 % des assurés sociaux se sont rendus à l'étranger pour des soins<sup>(18)</sup>, le nombre de "touristes médicaux" pour la chirurgie serait de 7 millions par an (*cf. schéma*).

D'après la dernière estimation disponible, déjà ancienne, le marché mondial s'élèverait à 60 milliards de dollars et devrait connaître une croissance annuelle d'environ 20 %<sup>(19)</sup>.

**ATOUTS.** La France possède plusieurs atouts convaincants pour jouer un rôle majeur sur le marché international. Elle prodigue des soins de qualité et dispose de techniques de pointe et de professionnels reconnus. En 2000, le classement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>(20)</sup> positionnait la France comme le meilleur système au monde, ce qui a conforté sa réputation sur le long terme. Certains établissements, comme l'Institut Gustave-Roussy pour le traitement contre le cancer, sont auréolés d'une renommée mondiale.

Le temps d'attente pour l'accès aux soins est assez court : il est inférieur à quatre mois pour 93 % des opérations chirurgicales programmées, ce qui place la France au troisième rang parmi les onze pays de l'enquête du

### Schéma // Estimation mondiale du nombre de touristes médicaux (en millions)



Sources : calculs des auteurs d'après :

- Paul H. KECKLEY et Howard R. UNDERWOOD, *Medical Tourism: Update and Implications*, Deloitte Center for Health Solutions, 2009 ;
- Tilman EHRBECK, Ceani GUEVARA et Paul D. MANGO, "Mapping the market for medical travel", *The McKinsey Quarterly*, mai 2008.

Commonwealth Fund. Par ailleurs, les tarifs appliqués en France sont compétitifs par rapport aux pays offrant une qualité de soins similaire, comme les États-Unis.

Au-delà de la prise en charge dans ses hôpitaux, la France offre des compétences multiples : expertise en santé publique, en gouvernance, en gestion des risques, en épidémiologie, en architecture hospitalière, etc. Ces compétences sont prisées à l'étranger<sup>(21)</sup>, notamment dans les pays qui souhaitent mettre sur pied un système de soins performant s'inspirant soit d'une structure hospitalière précise, soit du modèle d'accès universel aux soins.

Habituée aux missions d'assistance technique à l'étranger, la France possède aussi des réseaux internationaux importants dans le secteur de la santé. Ses hôpitaux ont noué de nombreux partenariats et peuvent s'enorgueillir d'une bonne réputation. Ces réseaux sont indispensables pour se faire adresser des patients et obtenir des appels d'offres.

Enfin, la France est le premier pays touristique au monde et elle est mieux située géo-

graphiquement que certains de ses concurrents. Par exemple, depuis Doha, il faut six heures de vol pour rallier Paris, contre douze heures pour rallier New York. En outre, la France est riche en sites touristiques et en infrastructures hôtelières de qualité, avec de nombreuses possibilités de vacances bien-être (spa, thalassothérapie, etc.).

**POTENTIEL SOUS-EXPLOITÉ.** Au regard des motivations du tourisme médical évoquées plus haut, la France apparaît bien classée sur l'ensemble des critères. Ses établissements de soins pourraient donc attirer une forte proportion des patients aujourd'hui opérés à l'étranger (environ 7 millions de personnes annuellement, selon nos estimations).

Il n'existe pas de statistiques fiables sur le nombre de patients non résidents accueillis en France. Il n'est pas possible d'identifier ces patients dans la base de données Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI), car la provenance géographique n'est pas bien "renseignée", en raison d'une codification complexe. Simplifier la codification dans le dossier médical serait une avancée pour le suivi du tourisme médical.

Des indications peuvent cependant être obtenues directement auprès des hôpitaux ou du centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss)<sup>(22)</sup>. L'AP-HP<sup>(23)</sup> reçoit environ 5 400 patients non résidents par an pour des opérations programmées, soit moins de 0,6 % du total des séjours (1 million par an). Parmi eux, 2 300 (42 %) sont issus de pays n'ayant pas signé de convention de sécurité sociale avec la France : Arabie saoudite pour 85 % des cas ; Koweït pour 10 % ; et reste du monde, 5 %. L'Hôpital américain de Paris<sup>(24)</sup> et l'Institut Gustave-Roussy sont sans doute les établissements qui accueillent le plus de touristes médicaux. Pour le premier, 25 % de la patientèle est constituée de non-résidents, contre 5 % à 7 % pour le second. Il existe donc d'importantes disparités et estimer le nombre de touristes médicaux par cette méthode supposerait de connaître la situation de tous les hôpitaux.

L'autre méthode d'estimation consiste à regarder les données Cleiss. Selon cette source, le nombre de patients non résidents venant en France pour recevoir des soins programmés et issus de pays ayant des accords avec la sécurité sociale française s'élevait à 5 200 en 2013<sup>(25)</sup>. À partir de ce chiffre, il est possible d'estimer le nombre de touristes médicaux à 8 900<sup>(26)</sup>, soit moins de 0,1 % du nombre de patients admis en médecine, chirurgie ou obstétrique. Ce chiffre apparaît très faible au regard du potentiel.

Compte tenu des qualités réelles et perçues du système de soins français, répondre à la demande mondiale – par l'accueil en France de patients étrangers, à condition de protéger le secteur public de soins, ou en exportant un savoir-faire et des services – peut être pour le pays une source de revenus et d'emplois dans les domaines de la santé, de l'hôtellerie et de la restauration. Cela aurait également des effets favorables sur la recherche, sur l'amélioration de certaines techniques de pointe (qui seraient plus utilisées), et donc *in fine* sur le service rendu aux patients résidant en France. Cette nouvelle source de financement ne devra pas justifier une baisse de l'investissement public.

**Difficultés.** Les Français considèrent la santé comme un bien non commercial. L'accueil de patients non résidents suscite dans l'opinion certaines réticences, dont la crainte d'un système à double vitesse venant fragiliser l'égal accès aux soins et une dénaturation du service public. Toute stratégie en matière de tourisme médical devra respecter cette préférence collective.

L'application de tarifs spécifiques aux patients non résidents et la répartition des recettes posent également problème. Une première étape a été franchie avec l'article L174-20 de la loi du 21 décembre 2011 permettant de majorer les tarifs pour les patients venant de pays sans convention de sécurité sociale avec la France<sup>(27)</sup>. Depuis, les tarifs à destination des patients non résidents seraient supérieurs de 30 % à 40 % aux tarifs de sécurité sociale, auxquels s'ajoute la facturation des molécules coûteuses pour



l'assurance maladie. Cette tarification semble plutôt faible au regard du bon positionnement de la France en matière de compétitivité-prix. De plus, les recettes sont pour l'instant conservées par les établissements accueillant ces patients, ce qui peut accroître les disparités entre les hôpitaux attractifs (neufs, parisiens, dotés en chambres individuelles, etc.) et les autres, alors qu'une péréquation pourrait être envisagée.

Une autre difficulté concerne le cadre juridique : l'interdiction faite aux hôpitaux français de pratiquer une activité commerciale peut entraver leur développement sur le marché international. L'article 42 du projet de loi pour la croissance et l'activité, qui propose d'autoriser certains hôpitaux à créer des filiales et à prendre des participations dans des sociétés afin de valoriser leur expertise à l'international, devrait permettre de lever cet obstacle réglementaire.

**STRATÉGIES.** Si la France veut attirer des patients étrangers tout en préservant les valeurs de son système de soins, deux stratégies complémentaires doivent être adoptées : accueillir des patients non résidents de manière encadrée, d'une part, et vendre certains services, d'autre part.

Le développement du tourisme médical suppose d'organiser une partie de l'hôpital pour répondre à l'attente des patients non résidents, tout en conservant le principe d'égalité dans l'accès aux soins et la qualité des traitements. Pour ne pas augmenter les délais de prise en charge, les hôpitaux doivent avoir des lits disponibles, ce qui suppose que ces derniers soient mieux recensés (sur l'ensemble du territoire, et pas uniquement dans certains hôpitaux prestigieux de la capitale) et qu'ils ne soient plus perçus comme des surcapacités justifiant une réduction de l'offre. Il conviendra également de ne pas miser sur des services déjà engorgés. Ainsi conçue, une telle stratégie peut contribuer à maintenir une meilleure couverture du territoire en offre de soins.

Les droits et les devoirs de chacun pourraient être clarifiés par une charte. À l'Institut

**Pour garantir des soins de qualité et faire face à la concurrence, la prestation ne doit pas se limiter à l'acte technique. Les hôpitaux doivent pouvoir répondre à des demandes de devis dans des délais serrés, gérer la préparation du séjour (visas, transport, etc.) et suivre les patients avant et après l'acte médical (services de traduction, suivi post-opératoire, etc.)**

Gustave-Roussy, un patient non résident doit suivre une consultation d'"éducation médicale" avant tout traitement. Les médecins le mettent en garde contre l'impossibilité de bénéficier d'un traitement de faveur ou prioritaire. Le patient est libre de poursuivre ou non le processus.

Concernant les missions hospitalières qui relèvent de l'aide au développement, les hôpitaux doivent continuer d'accueillir à prix réduits les patients modestes venant de pays pauvres où certains traitements ne sont pas disponibles.

En outre, pour ne pas creuser les écarts entre structures publiques et garantir l'acquisition de parts de marché, les hôpitaux français doivent agir de manière concertée. Il faut organiser la vitrine des compétences à l'étranger et mettre en avant certaines spécificités hospitalières. Il peut être intéressant de miser sur quelques pathologies bien prises en charge dans certains établissements qui seraient "fléchés"

comme centres de référence, à l'image de ce que pratique la Belgique. Enfin, pour faire profiter l'ensemble du système de soins et des assurés des recettes tirées de ces activités, celles-ci pourraient être réparties entre l'hôpital qui a pris en charge le patient, afin de créer une incitation à participer à ce marché, et des hôpitaux moins bien dotés (en chambres individuelles, en ressources humaines).

Pour garantir des soins de qualité et faire face à la concurrence, la prestation ne doit pas se limiter à l'acte technique. S'ils le souhaitent, les hôpitaux doivent pouvoir répondre à des demandes de devis dans des délais serrés, gérer la préparation du séjour (visas, transport, etc.) et suivre les patients avant et après l'acte médical (services de traduction, suivi post-opératoire, etc.).

Il ne suffit pas de se doter d'un service d'accueil au sein de l'hôpital pour s'assurer une place sur le marché international, car la captation des flux de patients passe en grande partie par la "présence" des hôpitaux hors des frontières. L'accueil de patients étrangers n'est d'ailleurs pas la principale source internationale de revenus qui pourrait être exploitée davantage. En effet, la France aurait intérêt à porter plus fermement, par la coopération diplomatique et administrative, les valeurs et le modèle même de son système de soins et de son assurance maladie publique.

Au-delà des questions purement médicales et à l'image de ce que commence à mettre en place Atout France<sup>(28)</sup>, il faut davantage miser sur le "tourisme de santé". Destination très attractive pour les touristes, la France dispose de villes d'eaux, de spas et d'infrastructures hôtelières développées. Elle doit promouvoir ses régions comme destinations de bien-être et de détente sous le prisme de la santé, d'autant que ce secteur ne risque pas de déstabiliser le système public de soins. Il y a là une filière appelée à devenir attractive, avec le vieillissement, les maladies chroniques, les problèmes de santé liés au stress et la volonté croissante de prévenir les maladies.



Le marché du tourisme médical est en plein essor<sup>(29)</sup>. La France pourrait en tirer plus d'avantages, y compris au bénéfice des assurés sociaux français. Si elle voulait miser davantage sur l'exportation de son système de santé, il lui faudrait adopter une stratégie mêlant attraction de patients étrangers, sur tout le territoire, et prestations connexes (conseil, labellisation, formation, etc.). Une coopération nationale entre les secteurs de la santé et du tourisme et les collectivités locales pourrait aussi attirer les "touristes du bien-être". Le tourisme médical n'est toutefois pas une solution miracle pour le financement du système de santé et ne doit pas servir de dispense à un débat plus large sur le renforcement du volet "santé" de l'État providence français<sup>(30)</sup>.

#### Notes

(1) David MARGUERIT et Mathilde REYNAUDI, "Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?", *Note d'analyse*, n° 27, France Stratégie, mars 2015

[<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-27-fs-sante.pdf>].

(2) FRANCE STRATEGIE, *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, rapport au président de la République, juin 2014.

(3) Tilman EHRBECK, Ceani GUEVARA et Paul D. MANGO, "Mapping the market for medical travel", *The McKinsey Quarterly*, mai 2008

(4) Directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

(5) Nina VIBERG, Birger C. FORSBERG, Michael BOROWITZ et Roger MOLIN, "International comparison of waiting times in health care. Limitations and prospects", *Health Policy*, n° 112, 2013.

(6) Neil LUNT, Richard SMITH, Mark EXWORTHY, Stephen T. GREEN, Daniel HORSFALL et Russell MANNION, *Medical Tourism: Treatments, Markets and Health Systems Implications: A Scoping Review*, OCDE, 2011 [<http://www.oecd.org/els/health-systems/48723982.pdf>].

(7) BANQUE MONDIALE, "Tourisme international, nombre d'arrivées", *Indicateurs du développement dans le monde*, 2014

[<http://donnees.banquemonde.org/indicateur/ST.INT.ARVL>].

(8) Aux États-Unis, certains assureurs couvrent désormais les soins à l'étranger, car ils reviennent moins cher que sur le sol

américain : c'est le cas de Blue Cross Blue Shield, de Companion Healthcare, ou encore de Wellpoint qui a lancé le premier contrat collectif pour des soins en Inde. Voir Aïssa KHELIFA, *Mondialisation des soins et tourisme médical*, Institut du Montparnasse, 2013 [<http://www.institut-montparnasse.fr/publications-interactives/Collection-recherches7/index.html>].

(9) Nicolas CHARLES et Quentin DELPECH, *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, France Stratégie*, janvier 2015 [[http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs\\_rapport\\_internationalisation\\_enseignement\\_12022015\\_web.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_internationalisation_enseignement_12022015_web.pdf)].

(10) Paul H. KECKLEY et Howard R. UNDERWOOD, *Medical Tourism: Update and Implications*, Deloitte Center for Health Solutions, 2009 [<http://www.medretreat.com/templates/UserFiles/Documents/Deloitte%20Report%2020091023.pdf>].

(11) Tilman EHRBECK, Ceani GUEVARA et Paul D. MANGO, *op. cit.* [note 3], 2008.

(12) Le nombre de touristes médicaux aurait diminué de 20 % en 2007 et de 10 % en 2008, avant d'augmenter de 20 % en 2009, puis de 35 % annuellement jusqu'en 2012.

(13) Tilman EHRBECK, Ceani GUEVARA et Paul D. MANGO, *op. cit.* [note 3], 2008.

(14) Fondée en 1998 par la Joint Commission, agence d'accréditation des structures médicales américaines, la Joint Commission International fournit l'accréditation internationale la plus connue pour les hôpitaux, structures de soins primaires ou de longue durée. Renouvelable tous les trois ans, cette accréditation coûte environ 33 000 euros. En 2014, plus de 640 structures en bénéficient dans 59 pays.

(15) Ian YOUNGMAN, "Medical tourism statistics. Why McKinsey has got it wrong", *International Medical Travel Journal*, 2009 [<http://www.imtjonline.com/articles/2009/mckinsey-wrong-medical-travel>].

(16) Anchana NARANONG et Viroj NARANONG, "The effects of medical tourism: Thailand's experience", *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 89, n°5, 2011 [<http://www.who.int/bulletin/volumes/89/5/09-072249/en>].

(17) Thomas G. WEISER, Scott E. REGENBOGEN, Katherine D. THOMPSON, Alex B. HAYNES, William R. BERRY et Atul A. GAWANDE, "An estimation of the global volume of surgery. A modelling strategy based on available data", *The Lancet*, vol. 372, n° 9633, 2008. Est retenue comme opération chirurgicale toute intervention se déroulant dans une salle d'opération d'un hôpital impliquant l'incision, l'excision, la manipulation ou la suture de tissu et nécessitant habituellement une anesthésie ou une sédation régionale ou générale.

(18) DELOITTE CENTER FOR HEALTH SOLUTIONS, *Survey of Health Care Consumers. Global Report*, 2011.

(19) Norra MACREADY, "Developing countries court medical tourists", *The Lancet*, vol. 369, n° 9576, 2007 – cité par Deloitte, *op. cit.* [note 18], 2011.

(20) OMS, *Rapport sur la santé dans le monde 2000. Pour un système de santé plus performant*, 2000.

(21) Voir notamment les rapports publics :

- Stéphane MANTION, *Action internationale en santé et en protection sociale : propositions pour une influence française*, 2011 [[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_OPUS\\_2012.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_OPUS_2012.pdf)] ;
- Patrick MORDELET, *L'organisation et le financement des activités de coopération*

*internationale des hôpitaux dans le cadre de la tarification à l'activité*, 2008 [[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Mordelet\\_-\\_rapport\\_complet.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Mordelet_-_rapport_complet.pdf)].

(22) Le Cleiss procède au contrôle et au règlement des créances et des dettes représentant les frais afférents aux soins de santé reçus par des Français dans les pays étrangers qui ont passé des accords avec la sécurité sociale française, et inversement.

(23) Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

(24) L'accueil historique de patients non résidents à l'Hôpital américain explique que cet établissement soit une exception.

(25) CLEISS, "Etat des lieux des soins de santé en 2013", *Décryptage*, n° 17, 2014 [<http://www.cleiss.fr/docs/decryptage/decryptage17>].

(26) D'après l'AP-HP, 58 % des patients non résidents proviennent de pays dont la sécurité sociale nationale a un accord avec la sécurité sociale française. Si l'on applique cette répartition aux données du Cleiss qui couvrent la totalité du territoire national, il est possible d'estimer le nombre total de non-résidents soignés en France à 8 900.

(27) Avant l'adoption de l'article L174-20, les hôpitaux publics appliquaient les mêmes tarifs à l'ensemble des patients, résidents ou non.

(28) Voir : ATOUT FRANCE, *Stratégie destination France 2010-2020 et plan marketing 2010-2015*, 2010 [[http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/tourisme/territoires/Contrats\\_de\\_destination/atout-france-strategie-marketing-2010-2020.pdf](http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/tourisme/territoires/Contrats_de_destination/atout-france-strategie-marketing-2010-2020.pdf)], ainsi que les actions du cluster Tourisme et bien-être d'Atout France.

(29) Jean DE KERVASDOUÉ, *Valoriser les atouts de la France pour l'accueil des patients étrangers*, rapport au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Affaires sociales et de la Santé, mars 2015 [[http://www.veilleinfotourisme.fr/medias/fichier/rapport-kervasdue-juin2014-tourisme-medical\\_1436364525204.pdf](http://www.veilleinfotourisme.fr/medias/fichier/rapport-kervasdue-juin2014-tourisme-medical_1436364525204.pdf)].

(30) REMERCIEMENTS : Michel Drouet (ancien directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Bourgogne), Florence Veber et Jérôme Pieuchard (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), Jean de Kervasdoué (Conservatoire national des arts et métiers), David Sourdive (Collectis), Christina Brink et Claudia Gilles (Deutscher Tourismusverband e.V.), Anne Inizan, Hélène Frangie et Fadi Hajar (FAME), Pascal Garel et Yves Gaubert (Fédération hospitalière de France), André Guinet, Jean-Marie Desmonts et Francis Bailly (Hôpital américain de Paris), Serge Bonnetier et Charles Guépratte (Institut Gustave-Roussy) et Jean-Michel Gayraud (Institut mutualiste Montsouris).



URL : <http://www.twitter.com>

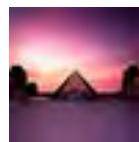
PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 6 octobre 2015

Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet



**LaurentJPR**  
@LaurentJPR

**623952**  
Tweets

**181**  
Following

**5478**  
Followers

Droit du travail : Jean-Denis Combrexelle explique la philosophie de son rapport [#Conjoncture](http://t.co/BJL8JMm5ni)

Droit du travail : Jean-Denis Combrexelle explique la philosophie de son rapport [#Conjoncture](http://t.co/BJL8JMm5ni)



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 6 octobre 2015

Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet



## Le Figaro

@Le\_Figaro

**195205**

Tweets

**446**

Following

**1635601**

Followers

RT @marclandre: Droit du #travail : Jean-Denis #Combrexelle explique la philosophie de son rapport  
<http://t.co/r9hcxQaV3g> par @adeguigne, 1...

RT @marclandre: Droit du #travail : Jean-Denis #Combrexelle explique la philosophie de son rapport <http://t.co/r9hcxQaV3g> par @adeguigne, 1...



## Faute de résultats, M. Hollande peaufine son discours social

François Hollande aime les célébrations. Le président de la République doit participer, mardi 6 octobre, au 70e anniversaire de la Sécurité sociale à l'occasion d'une « rencontre nationale » organisée à Paris, qu'il conclura par un discours. Cette adresse du chef de l'Etat intervient après plusieurs interventions sur le terrain social, au cours des dernières semaines. Fin septembre, M. Hollande s'est rendu au 76e congrès du logement social à Montpellier, avant de s'inviter quelques jours plus tard, le 1er octobre, au 60e anniversaire des Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et sociales). L'occasion d'annoncer des mesures en direction des HLM puis des étudiants. Mardi, le chef de l'Etat ne devrait pas faire d'annonces particulières, mais rappeler son « attachement » au modèle de la sécurité sociale instauré après guerre, et insister sur « l'universalité » de la couverture sociale. L'objectif de l'exécutif est de dessiner les contours de « la sécurité sociale du XXIe siècle » qui doit davantage tenir compte de la mobilité et de la précarité des parcours professionnels. Un moyen pour François Hollande de mettre en avant le compte personnel d'activité, présenté par l'Elysée comme la grande réforme sociale du quinquennat. « Il y a eu le RMI avec Michel Rocard, la CMU avec Lionel Jospin, il y aura la CPA avec François Hollande », explique un conseiller présidentiel. « C'est la réforme sociale majeure du quinquennat », appuie Stéphane Le Foll, porte-parole du gouvernement et « hollandais » du premier cercle. Pour François Hollande, le compte personnel d'activité, qui consiste à préserver les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, périodes de chômage comprises, présente l'avantage de faire l'unanimité dans son propre camp. « C'est la grande mesure sociale que les socialistes réclament, explique Jean-Christophe Cambadélis. Il s'agit de créer un filet de sécurité pour les salariés, quelle que soit leur situation, qu'ils soient au chômage ou non ». Pour le premier secrétaire du PS, la mise en place de cette réforme est un préalable indispensable à celle du code du travail. « C'est un projet qui peut rassembler tout le monde : personne ne peut nier que ça serait une conquête, et ça donnerait du sens à notre action », assure-t-il. Le dispositif a d'ailleurs fait partie des éléments de négociation lors du congrès du PS en juin, à Poitiers, et la promesse de sa mise en œuvre avait fortement pesé dans le ralliement de Martine Aubry à la majorité présidentielle. « Une séquence sociale » La musique sociale du président de la République ne résonne pas par hasard. Elle est le fruit d'un positionnement politique assumé, avec pour objectif à court terme la conférence sociale du 19 octobre, et à long terme la présidentielle de 2017. « On rebâtit un bout de séquence sociale », reconnaît un proche de M. Hollande, quand un autre confie « décliner une gamme : logement social, condition étudiante et modèle social ». Une déclinaison qui intervient dans la dernière partie du quinquennat alors que s'enclenche, selon l'Elysée, « une phase à vocation plus redistributive » évoquée par le chef de l'Etat lors de son discours de Carcassonne en mai. Elle intervient également au moment où la droite propose de revoir le modèle social français. Dans un entretien aux Echos le 30 septembre, Nicolas Sarkozy s'est dit favorable à une « véritable refondation du modèle social et économique », proposant notamment de sortir des 35 heures ou de repousser l'âge légal de départ à la retraite. « Une attaque sans précédent contre notre modèle social », a aussitôt réagi le PS, accusant le président des Républicains de « remettre en cause la France sociale telle qu'elle existe depuis la fin de la seconde guerre mondiale ». La temporalité est donc jugée idéale par François Hollande pour se poser en contre, en président à la fois « réformiste » et « protecteur ». « Lui défend le maintien du modèle social français et non sa remise en cause, mais propose son adaptation à notre époque qui n'a plus rien à voir avec celle de la Libération », décrypte un de ses proches. Côté maintien, le rappel de l'universalité du régime ; côté réforme, la loi sur le code du travail annoncée pour le premier trimestre 2016. A moins de deux ans de la présidentielle, le chef de l'Etat continue ainsi de modeler son costume de candidat sortant. A côté du président régional qui fait la guerre au terrorisme au Mali et maintenant en Syrie contre l'EI, à côté du président vert de la COP21 qui tente de s'adresser à l'électorat écologiste, voici le président social qui espère toujours renouer avec le peuple de gauche. Une entreprise tout-terrain qui a aussi un but caché : éviter de parler des résultats économiques et sociaux, qui malgré les réformes lancées depuis maintenant plus d'un an,

ne sont toujours pas tangibles.



## La Sécu et le «président protecteur»

François Hollande, le 2 octobre 2015 à Paris. Photo Stéphane de Sakutin. AFP



«Le hasard fait bien les choses», concède un conseiller de François Hollande. Grâce au 70<sup>e</sup> anniversaire de la Sécu, le chef de l'Etat s'apprête, mardi, à revêtir ses habits de défenseur du modèle social français en plein ramdam budgétaire, qui charrie son cortège d'économies, de coupes et de mécontents tous les automnes. «Nous avons toujours dit qu'après le redressement de la compétitivité et la maîtrise des finances publiques viendrait le temps de la modernisation du modèle social : nous y sommes», corrobore un proche du président. Si «aucune révolution» n'est au programme, dixit l'Elysée, ce discours devant tous les partenaires sociaux et une palanquée de ministres étrangers réunis à la Mutualité, à Paris, offre à Hollande une tribune idéale pour remettre en perspective son action sur le volet social depuis trois ans.

### Contre Sarkozy

La ficelle paraît un peu grosse mais «Hollande veut montrer que les grandes avancées de protection sociale de son quinquennat sont dans la droite ligne de la Sécu», complète un conseiller ministériel. La généralisation du tiers payant, le plan pauvreté, la réforme de la politique familiale figureront donc en bonne place de l'allocution présidentielle. Mais aussi son projet d'universalisation de la Sécurité sociale. Qui parachève l'œuvre du Conseil national de la résistance en 1944, boucle la boucle des ordonnances de 1945 ayant créé formellement l'organisme et complète le dispositif de Couverture maladie universelle (CMU) mis au point par le gouvernement Jospin. Conçue pour des salariés passant toute leur vie professionnelle au sein d'une entreprise, la Sécu doit s'adapter à des parcours accidentés. Avec cette simplification présentée sous le nom de code «PUMA» (pour «Protection maladie universelle»), «on a créé des droits pour ceux qui n'en avaient pas, qui passaient par les mailles du filet pas si universel», se félicite-t-on dans l'entourage de Hollande. Plus qu'une révolution, «c'est une réforme pragmatique attendue depuis longtemps, pas un grand soir social», temporise un dirigeant socialiste. Face au Front national, le chef de l'Etat veut aussi dérouler son discours sur les «protections». «On ne crée pas de nouveaux droits mais de nouvelles garanties», fait valoir un conseiller présidentiel.

En détaillant son plan de «refondation» du modèle social français la semaine dernière, Nicolas Sarkozy a servi sur un plateau à la gauche l'occasion de riposter sur un terrain plus consensuel pour l'ensemble de cette tendance politique. «L'ex-président, qui fait de la démolition de François

Hollande un viatique, a ébauché un programme de combat contre notre modèle social», a tonné Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du PS, qui a tenu une conférence de presse en grande pompe avec les patrons des députés et des sénateurs socialistes pour répondre à l'interview de Sarkozy dans les Echos. Puisque ce dernier promet à l'avenir de court-circuiter les corps intermédiaires, l'Elysée joue sur du velours pour vanter la «méthode Hollande» avec les partenaires sociaux : un Etat qui prend ses responsabilités, mais avec beaucoup de concertation. «On essaie d'aller vite mais toujours dans le dialogue», vante un proche de Hollande.

### **Maîtrise des comptes sociaux**

Après une rentrée dominée par les questions internationales et percutée par les déclarations à l'emporte-pièce de son ministre de l'Economie Emmanuel Macron, Hollande multiplie les prises de parole sur les thèmes de la solidarité, cette idée qui «sans être neuve a de l'avenir», sourit un de ses proches. Devant la confédération européenne des syndicats puis au congrès des HLM la semaine dernière. Aux 70 ans de la Sécu aux côtés de la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine mardi en attendant la conférence sociale du 19 octobre. Autant de petites pierres sociales sur le chemin du président réformiste qui hérissé son camp. Mardi, il ne manquera toutefois pas l'occasion de souligner l'importance de la maîtrise des comptes sociaux : assurance vieillesse à l'équilibre pour la première fois depuis 2004 et déficit de la Sécu divisé par deux en 2016. «Même si politiquement c'est un discours qui porte moins, cela crédibilise le discours sur la protection, insiste-t-on dans l'entourage de Marisol Touraine, chargée de ce tour de force depuis 2012. Savoir que les comptes sont maîtrisés facilite l'adhésion au pacte social : on sait pourquoi on cotise».

A la Mutualité, le président doit aussi présenter les grandes lignes du futur «compte personnel d'activité», le dispositif qui doit à terme regrouper tous les droits acquis par les salariés au cours de leur carrière, de la formation à la pénibilité en passant par le chômage. Dégainé par Hollande en pleine campagne des départementales, au printemps, quand son camp lui réclamait une grande mesure sociale, le projet sera intégré dans la future loi préparée par la nouvelle ministre du Travail Myriam El Khomri. Le texte est attendu en conseil des ministres fin décembre pour un examen à l'Assemblée dès janvier après consultation des partenaires sociaux.

Laure Bretton